

UMANIS SA
Société anonyme au capital social de 2.842.241,05 €
Siège social : 7-9, rue Paul Vaillant Couturier
92300 Levallois Perret
403.259.534 RCS NANTERRE

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL SUR LES COMPTES
SOCIAUX DE LA SOCIETE UMANIS SA ET DES COMPTES
CONSOLIDES AU 31/12/2010 DU GROUPE PRESENTE PAR LE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 29 AVRIL 2011**

**RAPPORT DE GESTION DU GROUPE UMANIS
RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIETE UMANIS SA
PRESENTEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2011**

Chers actionnaires,

Nous vous avons conviés à la présente assemblée générale, conformément à la loi et aux statuts de notre société (la "Société"), pour vous donner connaissance du rapport de gestion que nous avons établi sur la marche des affaires de la Société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2010.

Nous souhaitons également vous donner connaissance du rapport de gestion du groupe que nous avons établi sur les comptes consolidés du groupe UMANIS (groupe constitué par la société UMANIS SA et l'ensemble de ses filiales, l'ensemble désigné ci-après le "Groupe") arrêtés au 31 décembre 2010.

Nous avons l'honneur de soumettre ce rapport à votre appréciation en même temps que les comptes sociaux (bilan, compte de résultat et annexes) ainsi que les comptes consolidés établis au 31 décembre 2010.

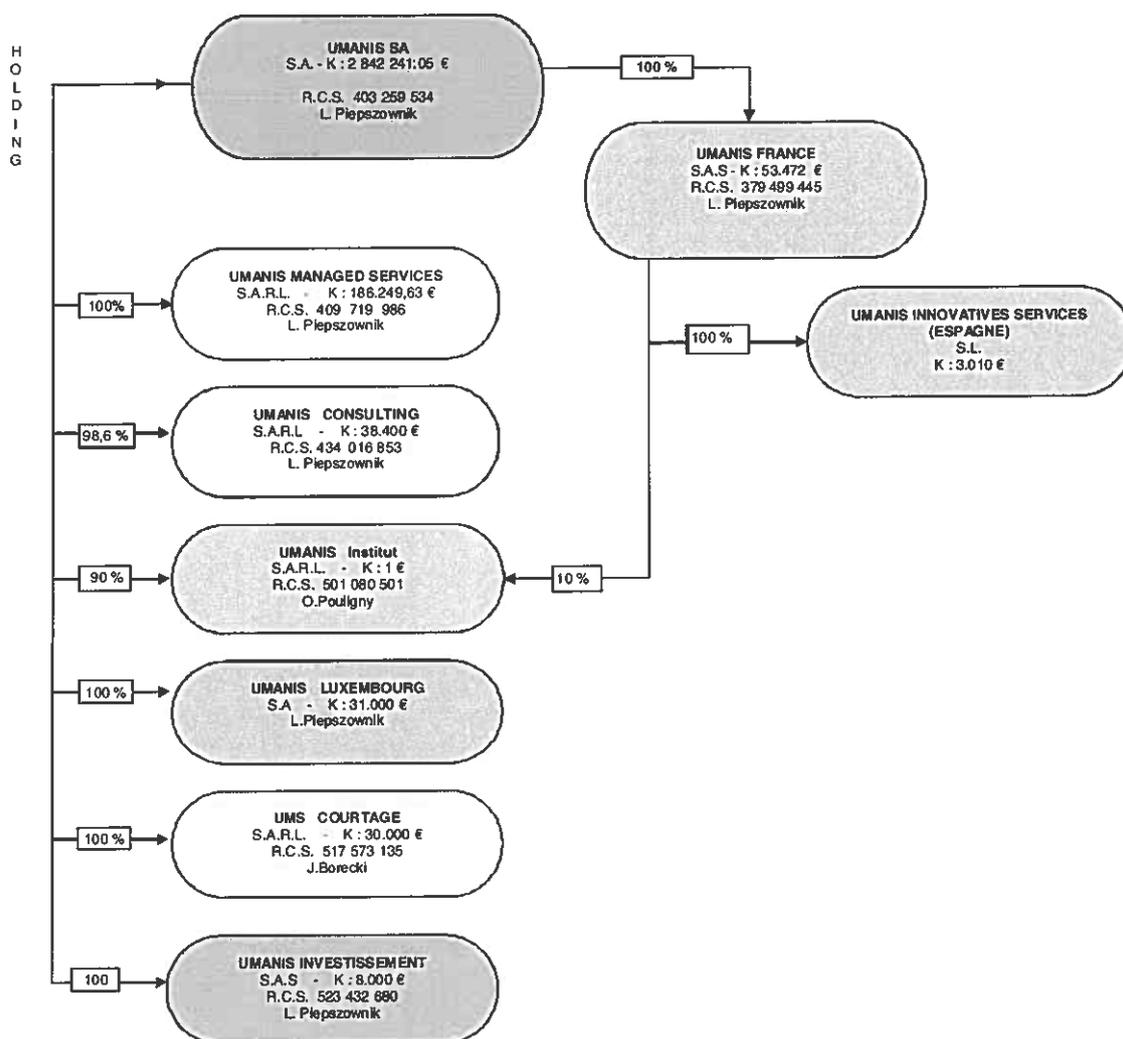
Nous vous rappelons que, conformément aux prescriptions légales, tous ces documents ainsi que l'ensemble des pièces et documents prévus par la loi et notamment ceux visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce, ont été mis à votre disposition, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée générale, en même temps que les rapports des commissaires aux comptes.

Nous vous demandons de nous en donner acte.

**SECTION 1 – PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS
DE L'EXERCICE ECOULE**

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2010, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 54.653 K€.

L'organigramme du Groupe au 31 décembre 2010 est le suivant :



I - EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES METIERS

I. Activités SSII

L'activité historique en conseil, ingénierie et infogérance en technologies de l'information représente 80% des activités du groupe sur trois pôles d'expertises que sont la Business Intelligence, le Web/IT et le CRM.

Umanis offre à ses clients Grands Comptes une offre d'accompagnement complète sur l'ensemble du cycle de vie de leurs projets IT, du conseil au développement d'application et l'intégration de logiciels jusqu'à la tierce maintenance applicative et la formation selon trois modes d'intervention que sont l'Assistance Technique, le Forfait ou en Centre de Services.

Il est à noter que le groupe a enregistré des résultats au-delà de la moyenne constatée sur le marché qui est resté atone en 2010 selon les analystes (-5,6 selon le Gartner sur l'Europe de l'Ouest et -0,5% sur les services selon le Syntec).

a) Le conseil

Le Groupe accompagne les entreprises dès la genèse de leur projet en leur proposant des prestations adaptées à leurs besoins spécifiques comme les études (opportunité, faisabilité, risques et impacts), l'audit (actifs IT, architecture technique et applicative), le conseil en choix d'outils, l'AMOA/AMOE (assistance à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre) ou encore la conduite des plans de changement au sein de l'organisation.

Ces prestations se basent sur l'analyse systématique des processus métiers des organisations afin d'aligner au mieux le système d'information qui les supporte, dans une logique d'urbanisation et de rationalisation des technologies et des ressources.

b) L'Assistance Technique

La part du chiffre d'affaires de l'activité « assistance technique », qui s'élève à 26 059 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, est en baisse par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2009. Il est à noter néanmoins que cette activité résiste mieux relativement à la tendance déflationnaliste constatée sur le marché des SSII en France sur la même période. En effet, Umanis réalise la majeure part de ses prestations en Business Intelligence, domaine plutôt marginalement impacté pour la poussée de l'offshore de ces dernières années car nécessitant une forte proximité avec les métiers et une gestion de projet renforcée.

De plus, le Groupe a développé une stratégie commerciale offensive depuis ces dernières années pour transformer progressivement cette activité vers un mode de commercialisation en assistance technique groupée (ou Centre de Services) qui permet d'apporter une réponse en terme d'optimisation des coûts pour ses clients et le maintien de sa rentabilité pour le Groupe. Une part significative du chiffre d'affaires de cette activité s'est donc naturellement déplacée vers les activités en Centre de Services qui ont enregistré une forte croissance sur cette même période.

Notons que le marché de l'assistance technique est particulièrement concurrentiel avec la présence de toutes les grosses sociétés de services présentes chez les Grands Comptes. De plus, il est frappé de plein fouet par la pression sur les coûts qui aurait atteint son « seuil plancher » en 2009 mais qui est resté à son niveau au plus bas en 2010 d'après les analystes.

c) Le Forfait

Les activités au forfait représentent un chiffre d'affaires de 17 372 K€ au 31 décembre 2010, stable par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2009.

La capacité du groupe à s'engager sur des projets au forfait en termes de résultats, de qualité du « delivery » et de respect des délais est particulièrement appréciée par ses clients Grands Comptes. Nos compétences en ce domaine ont été saluées à maintes reprises et la satisfaction clients est supérieure à 90% (*Source Umanis 2010, Questionnaires de satisfaction auprès de 200 clients*).

Le groupe a su capitaliser et mettre en place des outils et des méthodes propriétaires qui lui permettent de tenir ses engagements tels que :

- Qualitis™, le référentiel qualité pour la gestion de projet
- UKm™, l'espace documentaire de capitalisation (frameworks, « accélérateurs », abaques de chiffrage)
- Symphonie™, méthodologie projet (Cycle Y, UML)
- SIBI™, méthodologie de conception de SI BI

En 2010, le groupe a également mis en place des démarches dites « agiles » (Scrum, XP, RAD) pour offrir encore davantage de souplesse aux clients dont les projets sont fortement évolutifs par nature et demandent une grande adaptabilité métiers.

c) Le Centre de Services

Le groupe s'est positionné dès 2006 sur les prestations de services mutualisées afin de répondre aux pressions croissantes sur les coûts IT et préserver ainsi sa compétitivité. Ces prestations ont pour particularité d'être contractualisées en unités d'œuvre et en niveaux de services (SLA), et d'offrir de vraies capacités de montée en charge.

Depuis, l'offre en centre de services (inshoring total ou partiel, AT groupée, centre de nearshore de Tours avec sites sûrs), enregistre une croissance à deux chiffres tirée notamment par les contrats d'infogérance applicative (TMA).

En 2010, ces prestations ont été particulièrement porteuses avec une croissance de +20%. Le Groupe a su remporter de nouveaux clients et pérenniser ses contrats existants auprès des grands donneurs d'ordre (Banque de France, EDF, GDF Suez, AXA, Bouygues Telecom, etc.)

d/ L'intégration de logiciels

L'activité intégration, constituée par la vente de licences, continue de réduire sa contribution au chiffre d'affaires global réalisé par le Groupe et se situe à un niveau de 729 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il est à noter que les Grands Comptes, l'essentiel de la clientèle du groupe, achètent en direct leurs licences auprès des éditeurs. De plus, la vente de logiciels a été particulièrement impactée par la crise et les mouvements de fusions-acquisitions chez les éditeurs qui ont plongés les grands

donneurs d'ordre dans une position attentiste au vue des efforts d'intégration à apporter dans les nouvelles briques logicielles acquises avant de lancer sur le marché de nouveaux produits. Fin 2010 a vu enfin sortir les premières plateformes dites « intégrée » en Business Intelligence, lancements de nouvelles offres qui se poursuit en 2011.

2. Autres activités

a) La recherche clinique (CRO)

Le chiffre d'affaires de la CRO (incluse dans l'activité « assistance technique ») représente 10,2 % du chiffre d'affaires total en 2010 par rapport à 11 % en 2009. Cette baisse est due à la fin d'un important contrat. Cette activité varie de façon significative en fonction de la durée des contrats conclus avec les grands laboratoires.

Par ailleurs, cette activité est particulièrement concurrencée par les CRO internationales. Umanis Clinical Research a amorcé en 2010 un développement de sa couverture internationale via des partenariats avec des CRO locales.

c) Le centre de contacts multicanal UMS

Le chiffre d'affaires s'établit à 5 658 K€. L'activité a connu une année de baisse de son chiffre d'affaires à hauteur de 10,4 % par rapport à 2009, essentiellement due à la réduction des commandes du client principal.

Vous trouverez ci-après le détail chiffré de l'activité du Groupe.

II - EVOLUTION DE L'ACTIVITE PAR REGION

La répartition du chiffre d'affaires en K€ par zone géographique est la suivante

	2010	2009
France	51 630	52 891
Reste de l'Europe	3 023	2 516
Total	54 653	55 407

III - EVOLUTION DES INDICATEURS DE PERFORMANCES

1 - Taux d'inter contrat

Afin de mesurer ses performances, le Groupe utilise l'indicateur du taux d'inter contrat. Celui-ci est calculé sur la base des consultants facturables des sociétés du Groupe et de ses filiales à l'étranger. Le taux des effectifs facturables au niveau du Groupe représente 91,76 % de l'effectif global (hors la Société et la société UMANIS MANAGED SERVICES).

Le taux d'inter contrat est calculé hors personnel en congé et/ou maladie et hors personnel en formation et avant-vente. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, il s'établit à 2,37 % contre 3,68 % au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

2 - Taux de Garantie

Dans les métiers du conseil en informatique, les contrats au forfait présentent un risque de garantie. En effet, le fournisseur s'engage sur la réalisation d'un système fonctionnant parfaitement (et correspondant au cahier des charges initial émis par le client) et ce, dans des délais et pour une somme forfaitaire, négociés lors de la signature du contrat. Si le temps passé est supérieur à celui estimé lors de la signature du contrat, ce type de prestations peut générer des pertes non négligeables. Par ailleurs, si des anomalies ou non conformités apparaissent pendant la période de garantie, les coûts d'intervention sont à la charge de la société du Groupe considérée.

Pour le Groupe, le taux moyen de dépassement observé sur les contrats au forfait est inférieur aux valeurs observées dans la profession, et en amélioration par rapport aux années précédentes.

IV - EVOLUTION DES CLIENTS DU GROUPE

Les 10 premiers clients du Groupe

	2010	2009	2008
Nombre de clients	292	367	382
Chiffre d'affaires des 10 premiers clients (en k€)	24 629	27 732	25 857
10 premiers clients (en %)	54,00%	50,10%	43,10%

Le Groupe n'est pas exposé aussi fortement aux conséquences de la crise économique et financière, observée depuis fin 2007 que certains de ses concurrents, grâce notamment à sa stratégie de diversification de comptes clients, ce qui lui a permis de n'être que faiblement confronté à des sorties de missions importantes.

Le nombre de clients actifs importants et la capacité commerciale du Groupe a permis d'assurer un repositionnement rapide des consultants ayant subi des arrêts de mission en fin d'année 2010.

Un renforcement auprès des grands donneurs d'ordre

En 2010, Umanis s'est concentré sur le renforcement de sa politique de référencement auprès des grands comptes via des ouvertures (SFR, Natexis, etc.) et des extensions de domaines de référencement (Société Générale, Banque de France, Generali, Novartis, etc.).

Il est à noter que la stratégie de positionnement dite multi-spécialisée sur plusieurs domaines d'expertises se révèle particulièrement judicieuse face à des SSII de très grandes tailles généralistes.

En parallèle, le groupe a ouvert de nombreux nouveaux comptes grâce notamment aux lancements de nouvelles offres spécialisées (Risk Management, MDM, études observationnelles, etc.) tels que L'Oréal, Boiron, Saint Gobain, CDS, Saur, Bayer, plusieurs mutuelles, etc.

	2010	2009	2008
Banques/Assurances	24%	20%	15%
Industrie	14%	13%	12%
Santé	10%	13%	13%
Transport	4%	4%	5%
Public/Administrations	10%	13%	12%
Télécoms	14%	11%	16%
Distribution	7%	8%	10%
Services	17%	19%	17%

V – EVENEMENTS IMPORTANTS

Contrôle fiscal - UMANIS France – UMS

Les sociétés, UMANIS France, UMANIS MANAGED SERVICES, ont fait l'objet en 2009 d'un contrôle fiscal portant sur les années 2006 et 2007.

A réception de la notification de redressement, les sociétés concernées ont apporté des explications à l'Administration Fiscale qui y a partiellement répondu. Des points sont toujours en discussion avec l'Administration Fiscale.

Les provisions totalisant 936 milliers d'euros (contre 1 133 milliers d'euros au 31.12.2009) correspondent aux redressements que ces sociétés acceptent et jugent incontestables ont été comptabilisées dans les comptes clos au 31 décembre 2010.

Constitution de la société UMANIS INVESTISSEMENT

La société UMANIS INVESTISSEMENT, société par actions simplifiée au capital de 8.000 euros, a été constituée le 25 juin 2010 par Umanis SA dont elle détient 100% des actions composant le capital social. L'objet d'UMANIS INVESTISSEMENT est de procéder à des interventions en management de stratégie, organisation auprès des sociétés du Groupe ou de sociétés tierces.

UMANIS INVESTISSEMENT est consolidée par la méthode de l'intégration globale au 31 décembre 2010.

Crédit Impôt Recherche

La société UMANIS France a déposé, en début d'année 2010, auprès de l'Administration Fiscale, un dossier en vue de l'obtention d'un Crédit Impôt Recherche au titre de l'exercice 2009 pour un montant global de 1 010 k€, qui a fait l'objet d'un paiement en septembre 2010.

Le groupe UMANIS précise que le Crédit d'Impôt Recherche comptabilisé dans les comptes au 31 décembre 2010 est attaché à des projets spécifiques, qui n'ont pas vocation à être récurrents.

Les produits de Crédits d'Impôt Recherche sont comptabilisés avec une année de décalage par rapport aux coûts concernés.

Le Groupe n'a pas les moyens techniques d'évaluer de manière fiable le montant des crédits d'impôt recherche relatif aux coûts engagés en cours d'année.

Pour ne pas altérer la lecture du ROC et pour les raisons énoncées ci-dessus, le groupe a choisi de comptabiliser le produit de Crédit d'Impôt Recherche en déduction de l'impôt.

Contrôle URSSAF société YLIANCE

La société Yliance (absorbée par la société UMANIS SA) a fait l'objet au cours du mois de novembre 2010 d'une vérification de l'application des législations de sécurité sociale, de l'assurance chômage et de la garantie des salaires par l'administration sur la période allant du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2009.

Cette vérification a entraîné un redressement peu significatif qui sera comptabilisé dans les comptes clos au 31 décembre 2011.

SECTION 2 – PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE

I – LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE - ACTIVITE ET RESULTATS CHIFFRES DU GROUPE CONSTITUE PAR LES SOCIETES COMPRISES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Il est précisé que le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes, interprétations et amendements publiés au 31 décembre 2010. Certains de ces textes sont d'ailleurs en cours d'adoption au niveau de l'Union européenne, et sont présentés ci-dessous :

- IAS 24 révisée « Parties liées – Informations à fournir sur les transactions avec les parties liées » (non adoptée par l'Union européenne)
- Amendement IAS 32 « Instruments financiers : Informations à fournir : classification des droits de souscription en devises »
- IFRS 9 « Instruments financiers – Classement et évaluation » (non endossée par l'Union européenne)
- Amélioration annuelle des normes IFRS 2010 (non adoptée par l'Union européenne)
- IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres » (non adoptée par l'Union européenne).
- IFRS 3 revised est applicable à compter du 1er janvier 2010

Activité et résultats

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 54 653 K€ contre 55 407 K€ au titre de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2009. Il se décompose comme suit :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Business Intelligence : 37 074 K€,- Consulting : 6 356 K€,- Centres d'Appel : 5 658 K€,- CRO : 5 564 K€. |
|---|

Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles du Groupe se sont élevées à <52 295> K€ contre <55.752> K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Les charges de personnel, qui se sont élevées à <37 548> K€ contre <37 643> K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, représentent 68,6 % du chiffre d'affaires contre 67,9 % pour l'exercice précédent.

L'effectif moyen salarié du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élevait à 685 salariés, à comparer avec un effectif moyen salarié de 734 salariés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Les achats et charges externes du Groupe représentent <6 897> K€ au 31 décembre 2010, soit 12,61 % du chiffre d'affaires.

Le poste impôts et taxes comprend les taxes autres que l'impôt sur les sociétés, telles que la taxe professionnelle et les taxes assises sur les salaires. Ce poste s'élève à <1 282> K€ en 2010, soit 2,34 % du chiffre d'affaires.

Les dotations et reprises sur amortissements et dépréciations s'élèvent à <713> K€ en 2010, soit 1,30 % du chiffre d'affaires.

La marge opérationnelle ou Résultat opérationnel courant

La marge opérationnelle du Groupe s'élève à 3 810 K€ au 31 décembre 2010 contre 4 448K€ au 31 décembre 2009, soit un taux de marge de 6,97% au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 contre 8,02 % au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Autres produits et charges opérationnels

Les charges non récurrentes du Groupe sont de <1 342> K€ au 31 décembre 2010, contre <10 358> K€ au 31 décembre 2009. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, celles-ci sont essentiellement composées de frais de restructurations à hauteur de <899> K€, de pénalités et amendes fiscales liées au contrôle fiscal, à hauteur de <137> K€ et d'apurements de créances diverses à hauteur de <306> K€.

Les produits non récurrents du Groupe s'élèvent à 1 234 K€ constitués essentiellement de reprises de provisions sur litiges pour un montant de 1 147 K€.

Le résultat opérationnel

Le résultat opérationnel du Groupe s'établit à 3 702 K€ au 31 décembre 2010 contre 2 372 K€ au 31 décembre 2009.

Le résultat financier

Le coût de l'endettement financier net du Groupe est de <20>K€. Les autres produits et charges financiers sont de 188 K€ ; ils comprennent essentiellement des gains de change, à hauteur de 204 K€.

Le résultat financier du Groupe est de 168 K€ au 31 décembre 2010, contre <752> K€ au 31 décembre 2009.

Aussi, le résultat des activités ordinaires du Groupe s'établit à 2 665 K€ au 31 décembre 2010 contre 2 487 K€ au 31 décembre 2009.

Participation des salariés

Il n'y a pas eu, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, de versement fait au titre de la réserve spéciale de participation.

Il n'existe pas, à la date du 31 décembre 2010, de Plan d'Epargne Entreprise ouvert aux salariés des sociétés du Groupe.

Impôt sur les sociétés – Charge d'impôts

Au 31 décembre 2010, le montant des impôts différés activés est de 5 629 milliers d'euros contre 7 315 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

II – LE BILAN CONSOLIDE

Actif :

Les immobilisations

Les immobilisations corporelles s'établissent en valeur nette comptable à 311 K€ au 31 décembre 2010, contre une valeur nette comptable de 416 K€ au 31 décembre 2009.

Les autres actifs non courants

Parmi les autres actifs non courants les impôts différés actifs s'élèvent à 5 629 K€ au 31 décembre 2010, contre 7 315 K€ au 31 décembre 2009.

Les comptes clients et comptes rattachés

Les comptes clients et comptes rattachés s'élèvent à une valeur nette comptable de 17 756K€ au 31 décembre 2010, contre 15 377 K€ au 31 décembre 2009, après prise en compte de dépréciations à hauteur de <1 843> K€ au titres d'exercices antérieurs.

Passif :

La situation nette de l'ensemble consolidé

Les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 14 059 K€ au 31 décembre 2010, contre 12 343 K€ au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 14 %.

Les provisions pour retraites et engagements assimilés

Les provisions pour retraites et engagements assimilés s'élèvent à 857 K€ au 31 décembre 2010, contre 582 K€ au 31 décembre 2009.

Les passifs courants du Groupe

Les passifs courants du Groupe s'élèvent à 30 868 K€ au 31 décembre 2010 contre 34 462 K€ au 31 décembre 2009. Au 31 décembre 2010, ce passif est principalement constitué de créances cédées au factor à hauteur de 7 591 K€.

La trésorerie nette consolidée

La trésorerie nette consolidée du Groupe s'élève à 1 327 K€ au 31 décembre 2010, contre 2 790 K€ au 31 décembre 2009.

Analyse du solde des dettes fournisseurs au 31/12/2010 par date d'échéance

Date d'échéance contractuelle*
(Art L.441-6-1 et Art D.441-4 du Code de commerce)

	Moins de 31 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	Plus de 90 jours	TOTAL TTC
Dettes à échoir**	3 317 307 €	0 €	0 €	0 €	3 317 307 €
Dettes échues***	0 €	0 €	0 €	821 135 €	821 135 €
Montant TTC	3 317 307 €	0 €	0 €	821 135 €	4 138 441 €

*Rappel des dispositions de la loi du 4/08/2008 : 45j fin de mois ou 60 j calendaires ou 30 j en l'absence d'accord

**Dette dont le terme du paiement est postérieur à la clôture

***Dette dont le terme du paiement est antérieur à la clôture

III - ACTIVITE ET RESULTATS CHIFFRES DES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES AU COURS DE L'EXERCICE - PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes consolidés et aux méthodes d'évaluation, qui sont identiques à celles utilisées au cours de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2009.

Société UMANIS France SAS

Les comptes de la société UMANIS France, clos le 31 décembre 2010, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 45 959 K€

Résultat net : 3 868 K€

Société UMANIS CONSULTING Sarl

Les comptes de la société UMANIS CONSULTING, clos le 31 décembre 2010, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 K€

Résultat net : 185 K€

Société UMANIS MANAGED SERVICES Sarl

Les comptes de la société UMANIS MANAGED SERVICES, clos le 31 décembre 2010, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 5 705 K€

Résultat net : 7 K€

Société UMANIS INSTITUT Sarl

Les comptes de la société UMANIS INSTITUT, clos le 31 décembre 2010, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 142 K€

Résultat net : 44 K€

Société UMANIS Belgique Sprl

Les comptes de la société UMANIS Belgique Sprl clos le 31 décembre 2010 font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 16 K€

Résultat net : 0 €

Société UMANIS INNOVATIVE SERVICES Sprl (ESPAGNE)

Les comptes de la société UMANIS INNOVATIVE SERVICES Sprl, clos le 31 décembre 2010, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 1 925 K€

Résultat net 4 €

Société UMANIS LUXEMBOURG SA

Les comptes de la société UMANIS Luxembourg clos le 31 décembre 2010 font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 1 090 K€

Résultat net : 2 €

Société UMANIS INVESTISSEMENT, SAS

Les comptes de la société UMANIS Investissement clos le 31 décembre 2010 font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 1 754 K€

Résultat net : 2 €

Société UMANIS Suisse Sarl

Les comptes de la société UMANIS Suisse, clos le 31 décembre 2010, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0

Résultat net : 0 K€

Société UMANIS Royaume-Uni Ltd

Les comptes de la société UMANIS Royaume-Uni, clos le 31 décembre 2010, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 K€

Résultat net : 0 K€

Société UMANIS Allemagne GmbH

Les comptes de la société UMANIS Allemagne, clos le 31 décembre 2010, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 K€

Résultat net : 0 K€

Société UMS Courtage Sarl

Les comptes de la société UMS Courtage, clos le 31 décembre 2010, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 6 K€

Résultat net : <3> K€

Société UMANIS Innovative Services (MAROC)

Les comptes de la société UMANIS Innovative Services, clos le 31 décembre 2010, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 K€

Résultat net : 0 K€

Société UMANIS Finlande

Les comptes de la société UMANIS Finlande, clos le 31 décembre 2010, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 K€

Résultat net : 0 K€

Société UMANIS Danemark

Les comptes de la société UMANIS Danemark, clos le 31 décembre 2010, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 K€

Résultat net : 0 K€

UMANIS Italie SRL et UMANIS Pologne Sp Zoo

Ces sociétés ont été mises en sommeil ; aucun chiffre d'affaires ni aucun résultat n'a été dégagé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

SECTION 3 – PERSPECTIVES D'AVENIR DU GROUPE

Le Groupe intervient sur des marchés en phase de consolidation particulièrement concurrentiels mais qui restent structurellement porteurs, tirés par :

- l'informatisation croissante des entreprises depuis les années 80
- la recherche continue de leviers d'optimisation de la productivité, de l'efficacité opérationnelle et de la rentabilité des organisations,
- l'externalisation croissante auprès de sociétés de services spécialisées des processus annexes au cœur de métier des organisations afin de mieux en maîtriser les coûts et la qualité (réalisation d'applications, gestion et maintenance des systèmes d'information, gestion de la relation clients, études, etc.).

Le Groupe réalise la majeure partie de ses activités sur le marché des logiciels et des services qui bien qu'en repli en 2009 et 2010, devrait renouer avec la croissance dès 2011. Il est à noter que ce marché enregistre une croissance annuelle trois fois supérieure au PIB et a été multiplié par 5 en 20 ans.

Cependant, ce marché est caractérisé par une forte pression sur les coûts de prestations informatiques qui semble, d'après les analystes, avoir atteint un seuil au plus bas depuis le plus fort de la crise de 2009. De la même manière, après plusieurs années consécutives de hausse, on constate un tassement de l'offshore qui représente (depuis 2008) 5% du marché des services. Les prix de vente (TJ) restent donc au plus bas et les perspectives de correction à la hausse restent faibles même si on constate une certaine prise de conscience des entreprises confrontées à la dérive de la qualité des prestations et de delivery des projets.

Il est à noter également que le marché de l'emploi reste tendu avec une faible mobilité des consultants qui préfèrent attendre la sortie de crise et une pénurie sur les juniors ayant 2 à 3 ans d'expérience.

Afin de préserver sa rentabilité, sa compétitivité et de renforcer ses positions sur ses marchés, le groupe a mis en place une stratégie qui consiste à :

- industrialiser son offre de services pour offrir des prestations mutualisées (AT groupée) avec un engagement renforcé sur la qualité délivrée à un coût comparable à ceux de l'offshore (offre Centre de Services en nearshore, inshore partiel ou total) et ce, sur tous les domaines d'expertises du groupe,
- à développer ses prestations au forfait via des offres spécialisées métiers à forte valeur ajoutée telles que le risk management dans la banque assurance (fraude, crédit / souscription, blanchiment, etc.), le reporting règlementaire (Bâle, Solvency, XBRL, etc.) le pilotage par les coûts ou par la rentabilité, le marketing comportemental, le master data management, la gestion multicanale de la gestion de la relation client (Call One interactive), le pilotage de la performance des ressources humaines (masse salariale, CDG social, rémunérations variables, portail TH), etc.
- à renforcer sa pression commerciale sur les domaines les plus porteurs tels que la Business Intelligence qui représente près de 70% l'activité SSII du groupe et qui devrait progresser d'environ 7% par an jusqu'en 2012 (source IDC)
- à se positionner fortement sur des domaines d'expertises et de compétences qui seront porteurs demain telles que les applications mobiles, le data mining, le développement durable / RSE ou encore le cloud computing.

Les principaux objectifs du groupe en 2011 sont donc dans la continuité de ceux de 2010, à savoir :

- poursuivre l'amélioration de la rentabilité de ses activités,
- maintenir le taux d'inter-contrat au plus bas,
- soutenir la croissance organique de ses activités les plus porteuses par une politique de recrutement volontaristes.

Les ratios d'endettement fournisseurs du Groupe sont donc les suivants :

7,57 % (contre 5,64 % en 2009) pour le ratio dettes fournisseurs/chiffre d'affaires.

29,35 % (contre 25,29 % en 2009) pour le ratio dettes fournisseurs/fonds propres.

Il est précisé que la Société recourt à l'affacturage pour financer son Besoin en Fonds de Roulement.

SECTION 4 – PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE UMANIS SA (LA « SOCIETE »)

I - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

La Société détient des participations dans plusieurs sociétés constituant le Groupe dont elle est la société mère, lequel se classe parmi les plus importants du marché français de la Business Intelligence (BI), de la gestion de la relation client (CRM) et les nouvelles technologies (WEB/IT).

L'action de la Société est cotée sur le marché réglementé Euronext Paris S.A. sur la liste Eurolist C sous le code ISIN FR 0010949388.

II - EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Augmentation de capital du 23 mars 2010

Par décision du conseil d'administration du 23 mars 2010, agissant dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale mixte de la Société réunie le 29 juin 2007 aux termes de sa vingt-deuxième résolution, la Société a procédé à une augmentation de capital d'un montant nominal de 49.871,47 euros, moyennant la création et l'émission de 453.377 actions au titre de l'attribution définitive d'actions gratuites octroyées par le conseil d'administration du 19 mars 2008.

Le capital social de la Société a ainsi été porté à la somme de 2.842.241,05 €.

Depuis cette date et jusqu'au 21 octobre 2010, , le capital de la Société ressort ainsi à 2.842.241,05 € composé de 25.838.555 actions de 0,11 € de valeur nominale chacune.

Conformément à la réglementation, un rapport sur l'utilisation de la délégation susvisée a été établi au jour où le conseil d'administration de la Société en a fait usage. Celui-ci vous est présenté à l'occasion de la présente assemblée générale ordinaire annuelle.

Modification des baux commerciaux

Suite à l'acquisition ; le 30 juin 2010, par la SCI 7/9 Paul Vaillant Couturier de l'immeuble situé au 7/9 rue Paul Vaillant Couturier auprès de la Caisse des Notaires, des avenants aux baux en cours ont été régularisés, concomitamment, entre Umanis SA (locataire) et la SCI, nouveau propriétaire, pour une durée de 12 ans. Il est précisé que ces avenants n'ont pas conduit à une augmentation de loyers sur l'exercice 2010.

La SCI étant détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, les avenants aux baux précités sont des conventions réglementées qui ont fait l'objet d'une autorisation préalable par le Conseil d'Administration du 29 avril 2010.

Cession de créances détenues par UMANIS SA dans sa filiale UMANIS INOVATIVE SERVICES au profit d'UMANIS France

En vue d'une meilleure gestion de la filiale UMANIS INNOVATIVE SERVICES, société de droit espagnol, la société UMANIS SA a décidé de céder l'intégralité de la créance d'un montant total de 2.827.517,96 euros qu'elle détient sur celle-ci à sa filiale UMANIS France afin de regrouper l'ensemble des créances au sein de cette dernière avec qui elle entretient depuis l'origine des relations commerciales stables.

L'acte de cession de créances étant une convention réglementée, il a fait l'objet d'une autorisation préalable par le Conseil d'Administration du 29 avril 2010.

Attribution de Bons de Souscription d'Actions (BSA)

Nous vous rappelons qu'aux termes de la dix septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale mixte du 25 juin 2010, le conseil d'administration a été autorisé à émettre, en une ou plusieurs fois, des bons de souscription d'actions, avec une limite en terme de nombre maximal d'actions nouvelles émises par exercice des bons fixée à 2.400.000 actions avant regroupement.

Usant de la délégation qui lui a été consentie, le conseil d'administration, aux termes de ses délibérations prises le 30 août 2010, a procédé à l'émission de 141.000 bons de souscription d'action (BSA) (montant avant regroupement des actions) attribués gratuitement, donnant droit à leur titulaire de souscrire, au moyen de chaque bon, à une (1) action de la Société au prix unitaire de 0,71 € (prix unitaire avant regroupement), à libérer en totalité lors de la souscription, au profit du dirigeant, mandataire social, Monsieur Laurent Piepszownik.

Regroupement des actions Umanis

Par décision du conseil d'administration du 30 août 2010, agissant dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale mixte de la Société réunie le 25 juin 2010 aux termes de sa vingtième résolution, la Société a décidé :

- de procéder au regroupement des actions composant le capital social de la Société, de telle sorte que 10 actions de 0,11 € de valeur nominal chacune seront échangées contre une action nouvelle de 1,10 € de valeur nominale,
- de fixer le début des opérations de regroupement au 21 octobre 2010,
- de fixer la période d'échange des actions à 2 ans à compter de la date de début des opérations de regroupement.

En conséquence, dès le 21 octobre 2010, le nombre d'actions composant le capital social de la Société est passé de 25.838.555 actions de 0,11 € à 2.583.855 actions de 1,10 €.

III - RESULTATS CHIFFRES DE L'EXERCICE – LE COMPTE DE RESULTAT ET LE BILAN DE LA SOCIETE

A titre liminaire et conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 font apparaître un montant de <40 721> € de dépenses visées à l'article 39-4 dudit Code, non déductibles du résultat fiscal.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater précité, il vous sera demandé d'approuver le montant de ces dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Résultat d'exploitation

Le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 à 5 419 053 € et le total des produits d'exploitation à 5 445 098 K€.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 3 701 026 € principalement provenant des postes « Autres achats et charges externes » pour 1 766 797 € et « salaires et traitements »

pour 1 101 142 €.

Le résultat d'exploitation au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2010 ressort à 1 744 072 €.

Résultat financier

Le résultat financier au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2010 ressort à <309 420> €.

Résultat net

Le résultat courant avant impôt au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2010 s'établit à un bénéfice net comptable de 1 347 744 €.

Compte tenu d'un résultat exceptionnel de <86 907> €, le résultat constaté au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, se traduit par un bénéfice net comptable de 1 347 744 €.

IV - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ainsi qu'il suit :

Soit	1 347 744 €
au compte de report à nouveau qui, de :	<25 813 123> €
sera ainsi porté à :	<24 465 379> €

V - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES ANTERIEURS

Nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices sociaux clos.

VI – DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de <40 721> euros.

VII – TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article L 225-91 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société au titre des cinq derniers exercices.

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en application des articles R225-81, R-225-83 et R225-102 du Code de commerce)

NATURE DES INDICATIONS	Exercice N 31/12/2010	Exercice N - 1 31/12/2009	Exercice N -2 31/12/2008	Exercice N-3 31/12/2007	Exercice N-4 31/12/2006
En euros					
I. Capital social	2 842 241 €	2 792 370 €	2 708 751 €	2 705 058 €	2 152 711 €
Nombre des actions ordinaires existantes	2 583 855	25 385 178	24 625 010	24 591 445	19 570 101
Nombre maximal d'actions futures à créer					
* par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
* par exercice de droits de souscription	169 342	2 172 700	2 172 700	2 172 700	2 057 681
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	5 419 053 €	4 450 683 €	2 841 814 €	3 462 963 €	2 534 247 €
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions, net des reprises	499 122 €	-992 580 €	-599 829 €	-355 474 €	-977 940 €
Impôt sur les bénéfices	0 €	0 €	0 €	278 000 €	188 726 €
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultat après impôt, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	1 347 744 €	-991 269 €	-798 379 €	-95 090 €	-4 039 286 €
Résultat distribué	- €	- €	- €	- €	- €
III. Résultat par actions					
Résultat après impôt, participation des salariés, avant dotation aux amortissements et provisions	0,52 €	-0,03 €	-0,03 €	-0,01 €	-0,05 €
Résultat après impôt, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	0,52 €	-0,03 €	-0,03 €	0,00 €	-0,21 €
Dividende attribué par action	- €	- €	- €	- €	- €
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	23	23	21	23	35
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 101 142 €	1 229 298 €	1 266 967 €	1 486 185 €	1 148 297 €
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres...)	633 847 €	646 212 €	640 363 €	759 534 €	611 254 €

VIII – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2011

Acquisition de la majorité du capital de la société B2B

Dans le cadre du développement de l'activité d'UMANIS France, depuis près d'un an au Kazakhstan avec notamment la société « North Caspian Operating Company » (NCOC) spécialisée dans l'industrie pétrolière dont la mission principale est de permettre l'exploitation des champs pétrolifères situés en mer noire, et notamment d'être en mesure de répondre à l'appel d'offres lancé courant novembre 2010 par NCOC pour assurer le support technique de l'ensemble des utilisateurs de NCOC et administrer leurs infrastructures techniques (serveurs, réseaux, bases de données...), le conseil d'administration a autorisé au terme de ses délibérations prise le 30 août 2010 la Société a acquérir 51 % du capital social de la société de droit Kazakhstan, B2B Solutions Kazakhstan LLC (B2B). Cette société agissait jusqu'alors en sous-traitance d'UMANIS France pour la mise à disposition de ressources nécessaires la réalisation de nos prestations de services informatiques pour NCOC pour notre contrat en cours.

La réalisation de cette acquisition s'est matérialisée par l'enregistrement d'un acte de cession de parts au registre du commerce du Kazakhstan le 14 janvier 2011.

Conclusion d'un contrat de liquidité avec la société de Bourse Gilbert Dupont

Dans le but d'animer le marché de l'action et d'assurer sa liquidité, la société UMANIS a confié, à compter du 17 mars 2011 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI, à la société de Bourse Gilbert Dupont, prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante

Pour la mise en œuvre de ce contrat, 100 000 € en espèces ont été affectés au compte de liquidité.

SECTION 5 - DETENTION DU CAPITAL ET DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE

I - EVOLUTION DU COURS DU TITRE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2010, le cours unitaire de l'action UMANIS a oscillé entre 0,56 € et 0,85 € (entre le 1^{er} janvier 2010 et le 20 octobre 2010) entre 6,25 € et 7,60 € (entre le 21/10/10 et le 31/12/2010).

II - INFORMATIONS SUR LA DETENTION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE, SUR LES MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE ET SUR LES FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

A l'exception des actionnaires et des membres composant le concert visé ci-dessous, et à la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient un nombre d'actions correspondant aux seuils suivants : plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes, des dix-neuf vingtièmes.

Il n'existe pas, à ce jour, de disposition dans les statuts de la Société prévoyant un seuil statutaire déclenchant une obligation d'information portant sur la détention de fractions du capital ou des droits de vote inférieure à celle du vingtième ci-dessus.

Conformément à l'article L.233-7 du Code de Commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, ont été déclarés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et du marché, les franchissements de seuils suivants :

Monsieur Olivier POULIGNY a déclaré le 23 mars 2010 avoir franchi individuellement en hausse le seuil des 10 % des droits de vote de la société UMANIS SA et détenir ainsi à titre individuel 9,77 % du capital et 10,68 % des droits de vote à la date de la déclaration.

Ce franchissement de seuil résulte de l'attribution définitive d'actions attribuées gratuitement au bénéfice du déclarant par le conseil d'administration d'UMANIS SA.

Par ailleurs, Monsieur Laurent LEMOIGNE, membre du concert, a notifié le 28/06/2010 aux autres membres du concert qu'il formait avec Messieurs Piepszownik, Pouligny et la société civile LP, sa décision de quitter le concert afin de suivre une politique de vote indépendante et d'assurer individuellement sa propre stratégie d'investissement dans le capital d'UMANIS SA.

Une déclaration a été réalisée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 19 juillet 2010.

Conformément aux dispositions des articles L. 233-7 et L. 233-13 modifié par la loi 2008-1774 du 17 décembre 2008, il est ici précisé qu'au 31 décembre 2010, le concert existant entre Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK et la société LP qu'il contrôle, et Monsieur Olivier POULIGNY et la société OPY qu'il contrôle, (sur la base d'un capital composé au 31 décembre 2010, de 2.583.855 actions, auxquelles sont attachés 3.660 709 droits de vote), détenait 1.137.123 actions de la Société, auxquelles sont attachés 2.162.211 droits de vote, soit 44,008 % du capital et 59,065 % des droits de vote de la Société, de la façon suivante :

	Actions	% capital	Nombre de voix	% droits de vote
M. Laurent PIEPSZOWNIK	808 971	31,308	1 617 942	43,772
Société civile LP	75 554	2,924	151 108	4,088
<i>Concert L Piepszownik / LP</i>	<i>884 525</i>	<i>34,232</i>	<i>1 769 050</i>	<i>47,860</i>
M. Olivier POULIGNY	252 498	9,762	393 061	10,737
SC OPY	100	NS	100	NS
Total de concert	1 137 123	44,008	2 162 211	59,065

III - DESCRIPTION DES ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En cas d'offre publique facultative ou obligatoire, la structure et la détention du capital social de la Société par un groupe majoritaire d'actionnaires agissant de concert et détenant collectivement plus du tiers des actions et plus de la majorité des droits de vote composant le capital social de la Société, peut compromettre le succès de l'opération si lesdits actionnaires n'envisagent pas d'apporter leur participation respective à l'initiateur de l'offre.

Aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions en dehors des exigences légales et réglementaires n'est prévue dans les statuts de la Société.

En dehors de l'action de concert mentionnée au paragraphe ci-dessus du présent rapport, la Société n'a pas connaissance d'autres éléments visés à l'article L.225-100 alinéa 3 du Code de Commerce, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

IV - AUTORISATION DE RACHETER LES ACTIONS DE LA SOCIETE

Nous vous rappelons que l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue le 25 juin 2010 à l'effet de statuer sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, aux termes de sa treizième résolution, a renouvelé l'autorisation accordée au conseil d'administration, dans les conditions prévues par l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir en bourse les actions propres de la Société dans la limite de 10% du nombre des actions composant le capital social, cette limite s'appréciant au moment des rachats.

Le conseil d'administration a décidé au cours de sa séance du 14 décembre 2010, **d'utiliser cette** autorisation dont la durée de validité est de 18 mois à compter de ladite assemblée générale, soit jusqu'au 25 décembre 2011.

La mise en œuvre de ce programme a été confiée à la société de Bourse Gilbert Dupont par la signature d'un contrat de mandat de rachat d'actions.

Il est rappelé que les objectifs de ce programme sont les suivants :

d'assurer la liquidité du marché de l'action, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme au contrat type et à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers, et confié à un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante,

- de respecter les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion (a) de l'émission de titres donnant accès au capital, (b) des programmes d'options d'achat d'actions de la Société aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe, (c) de l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce et (d) de l'attribution ou la cession aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise,
- la remise de titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations financières de croissance externe,
- de l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la Société, des titres ainsi achetés.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, la société de bourse Gilbert Dupont, a procédé à l'achat, pour le compte d'UMANIS SA, de **115.471** actions UMANIS, représentant **4,47 %** du capital d'UMANIS SA au 31 décembre 2010, à un cours moyen d'achat de **0,6881** euros **entre le 1^{er} janvier 2010 et le 20 octobre 2010 et de 6,9086 du 21 octobre 2010 au 31 décembre 2010**, dont le montant des frais de négociation s'est élevé à **1.952,29 € HT**.

La société n'a procédé à aucune cession ni annulation de ses titres ainsi acquis.

Au 31 décembre 2010, le nombre d'actions inscrites au nom d'UMANIS SA s'élève donc à **200.843** pour une valeur de **1.177.834** euros (soit à une valeur moyenne par action évaluée à son cours d'achat de 0,68 € pour la période comprise entre le 1^{er}/01/2010 et le 20/10/2010 et de 6,84 € pour la période comprise entre le 21/10/2010 et le 31/12/2010)

V - COMPTE RENDU DE L'UTILISATION FAITE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ACTUELLEMENT EN COURS

Conformément aux dispositions légales, est joint au présent rapport le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs conférées au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital.

Actions et valeurs mobilières

Attribution de bons de souscriptions d'actions

A. Nous vous rappelons qu'aux termes de la dix septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale mixte du 25 juin 2010, le conseil d'administration a été autorisé à émettre, en une ou plusieurs fois, des bons de souscription d'actions, avec une limite en terme de nombre maximal d'actions nouvelles émises par exercice des bons fixée à 240.000 actions.

B. Usant de la délégation qui lui a été consentie, le conseil d'administration, aux termes de ses délibérations prises le 30 août 2010, a procédé à l'émission de 14.100 bons de souscription d'action (BSA) attribués gratuitement, donnant droit à leur titulaire de souscrire, au moyen de chaque bon, à une (1) action de la Société au prix unitaire de 7,10 €, à libérer en totalité lors de la souscription, au profit de salariés bénéficiant d'un statut élevé dans le Groupe.

Au 31 décembre 2010, aucun BSA n'a été exercé par son bénéficiaire.

Options de souscription d'actions (stock options)

Aucun plan de souscription d'actions n'a été mis en place par la Société au cours de l'exercice écoulé.

VI - ACTIONNARIAT DES SALARIES

Il n'existe pas, à la date du 31 décembre 2010, de Plan d'Épargne Entreprise ouvert aux salariés des sociétés du Groupe.

SECTION 6 - ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

I - MANDATAIRES SOCIAUX

Nous vous rappelons que l'ensemble des informations qui suit correspond aux mandats sociaux qui ont été exercés au sein de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Autres fonctions exercées par les mandataires sociaux au sein du Groupe

Prénom, Nom Mandat social	Autres fonctions au sein de la Société et/ou du Groupe
Laurent Piepszownik Président Directeur Général – Administrateur	Président de : UMANIS FRANCE UMANIS Luxembourg UMANIS Investissement Gérant de : UMANIS CONSULTING UMANIS MANAGED SERVICES
Olivier Pouligny Directeur Général Délégué - Administrateur	Directeur Général de : UMANIS FRANCE UMANIS Investissement Gérant de : UMANIS INSTITUT
Frank Mouchel Administrateur	Non salarié Aucune fonction exercée au sein de la Société et/ou du Groupe
Emmanuel Morandini Administrateur	Non salarié Aucune fonction exercée au sein de la Société et/ou du Groupe

Mandats et/ou fonctions exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés

Prénom, Nom Mandat social	Mandats et/ou fonctions exercés dans d'autres sociétés
Laurent Piepszownik Président Directeur Général Administrateur	Liquidateur (liquidation amiable) de : VISPORT (depuis le 27/11/2007) SPORTAIL (depuis le 10/12/2007) Gérant de : Société Civile LP CHANTE A COOK SCI 7/9 PAUL VAILLANT COUTURIER
Olivier Pouligny Administrateur Directeur général Délégué	Gérant de : Société Civile OPY SCI 7/9 PAUL VAILLANT COUTURIER
Frank Mouchel Administrateur	Administrateur de : AXA Epargne Entreprise HOSTA Membre du Conseil de Surveillance : SERVICES EPARGNE ENTREPRISE Directeur de : AXA France SERVICES
Emmanuel Morandini Administrateur	Néant

Rémunération totale et avantages en nature versés aux mandataires sociaux par la Société ou par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Prénom, Nom	Rémunération brute/an				Société de rattachement
	Fixe	Avantages en nature	Variable	Jetons de présence	
Laurent PIEPSZOWNIK (PDG)	188 119 €	0 €	23 416 €	29 000 €	Umanis Investissement
Olivier POULIGNY (DG)	188 119 €	5 735 €	23 416 €	29 000 €	Umanis Investissement
Laurent LEMOIGNE (Administrateur)	0 €	0 €	0 €	10 667 €	
Franck MOUCHEL (Administrateur)	0 €	0 €	0 €	22 333 €	
Ludovic MARTY (Administrateur)	0 €	0 €	0 €	9 000 €	

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée aux mandataires sociaux par la Société ou par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Jetons de présence

La Société a versé un montant de 100.000 € au titre de jetons de présence au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il vous sera demandé de bien vouloir allouer au conseil d'administration une enveloppe globale maintenue à 100.000 €, au titre de jetons de présence pour la période courant entre le 29 juin 2011 et 29 juin 2012.

Il vous sera demandé de prendre acte que leur répartition sera faite par le conseil d'administration entre ses membres, conformément aux dispositions statutaires.

Options de souscription d'actions et bons de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 : cf § V

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) attribués à des mandataires sociaux : Néant

Actions gratuites attribuées à des mandataires sociaux : Néant

Engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci : Néant

Rémunération totale et avantages en nature versés aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées par la Société (Société UMANIS France - Société UMANIS MANAGED SERVICES (ex CALL ONE) - Société UMANIS CONSULTING - Société UMANIS Institut – UMS Courtage – Société UMANIS Investissement - Filiales étrangères) : Néant

Indemnités de départ à la retraite des mandataires sociaux

L'indemnité de départ à la retraite est provisionnée comme suit :

- M. L. PIEPSZOWNIK : 50 344 €

- M. O. POULIGNY : 35 250 €

Options de souscription ou d'achat d'actions, BSA et BSPCE exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 : Néant

Engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci : Néant

L'ensemble des éléments d'informations concernant la rémunération des dirigeants vous est précisé dans le rapport établi par le Président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle mises en place par la Société, notamment des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux de la Société et consolidés du Groupe. Conformément aux dispositions légales et réglementaires, ce rapport est annexé au présent rapport et sera publié dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

II - ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUPERIEURES A 5.000 € REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010 PAR LES DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, vous trouverez ci-après l'état récapitulatif des opérations supérieures à 5.000 € réalisées par les membres du conseil d'administration et les personnes visées aux articles L.621-18-2 et R.621-23 du Code Monétaire et Financier, portées à la connaissance de la Société :

Nom et prénom de la personne concernée	Qualité	Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire net	Montant de l'opération
Laurent PIEPSZOWNIK	Président Directeur Général de la Société	Néant				
Olivier POULIGNY	Administrateur - Directeur Général Délégué de la Société	Néant				
Société Civile LP	Personne visée à l'alinéa c de l'article L621- 18-2 du Code Monétaire et Financier	Néant				
Frank MOUCHEL	Administrateur de la Société	Néant				
Emmanuel MORANDINI	Administrateur de la Société	Néant				

III - SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous rappelons que les mandats de Messieurs PIEPSZOWNIK et POULIGNY ont été reconduits dans leurs fonctions d'administrateurs au cours de l'assemblée générale du 25 juin 2010, pour une période de six années, devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires à tenir en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le mandat de Monsieur Frank MOUCHEL, nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2008, pour une période de six années, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le mandat de Monsieur Emmanuel MORANDINI, nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 juin 2010, en remplacement de Monsieur Ludovic Marty démissionnaire, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

En conséquence, aucun mandat d'administrateur n'arrive donc à expiration au cours de la présente assemblée générale.

IV - SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que :

Les mandats du Cabinet EXELMANS - Audit & Conseil, co-Commissaire aux comptes titulaire, et du Cabinet Présence Audit et Conseils, co-Commissaire aux comptes suppléant, ont été renouvelés au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2008 pour une période de six exercices sociaux devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les mandats de la société Deloitte & Associés co-Commissaire aux comptes titulaire, et le cabinet BEAS, co-Commissaire aux comptes suppléant, ont été renouvelés au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 juin 2010 pour une période de six exercices sociaux devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires à tenir en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

SECTION 7 - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

En application des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, nous vous rappelons que vous serez appelés à vous prononcer sur le rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs aux conventions et engagements intervenus, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, à savoir :

- conventions directement intervenues, ou par personne interposée, entre la Société et l'un de ses administrateurs ou directeurs généraux, ou l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce, ou avec une entreprise dans laquelle l'un des dirigeants de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou dirigeant de cette entreprise.
- engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci, concernant l'un de ses administrateurs ou directeurs généraux, ou l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 du code de Commerce, ou concernant une entreprise dans laquelle l'un des dirigeants de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou dirigeant de cette entreprise de façon générale.

SECTION 8 - RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010 - RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QUE DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE,

Il vous sera donné lecture du rapport général de vos commissaires aux comptes sur la vérification des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il vous sera également donné lecture du rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société, ainsi que du rapport de vos commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

En tant que de besoin, nous vous informons que, conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, le conseil d'administration a approuvé au cours de sa séance du 29 avril 2011, les termes du rapport du président du conseil d'administration.

SECTION 9 - APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX, QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture des rapports susvisés, de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils vous sont présentés, de donner quitus à vos administrateurs pour leur gestion de l'exercice écoulé et d'approuver également les opérations visées par les articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

SECTION 10 – INFORMATIONS GENERALES SUR LA GESTION DU GROUPE

I - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2011, DATE D'OUVERTURE DE L'EXERCICE SOCIAL EN COURS

Acquisition du groupe AURA par UMANIS France

La société UMANIS France, filiale opérationnelle d'UMANIS SA a acquis le 28 janvier 2011, la société AURA PARTICIPATION société mère des filiales dont elle détient ainsi 100 % du capital et des droits de vote de la société AURA GROUP, qui détient elle-même les participations suivantes :

- 100% du capital et des droits de vote de la société AURA COMPUTER,
- 100% du capital et des droits de vote de la société AURA INGENIERIE,
- 100% du capital et des droits de vote de la société AURA INFRASTRUCTURES.,

L'activité principale du Groupe AURA est la réalisation de prestations de services informatiques, en systèmes et réseaux, en infrastructure ainsi que l'externalisation de la fonction achat de matériels informatiques.

L'objectif poursuivi par cette acquisition est de permettre au Groupe UMANIS d'assurer son développement et d'atteindre une taille critique sur le marché des prestations de services informatiques.

L'Acquisition a été réalisée pour majeure partie par la souscription d'un Prêt bancaire d'une durée de six ans auprès d'un pool de trois établissements de crédit.

Des conventions, associés à cette dette, exigent le respect des ratios financiers suivants :

- R1 : ratio de couverture des frais financiers
- R2 : ratio de levier
- R3 : ratio de cash over.

Seul le ratio R2 est applicable au 31/12/2010. Ce ratio était respecté par la société à fin décembre 2010. Aucune attestation des commissaires aux comptes n'est requise par les banques pour cette date.

Une attestation sur les trois ratios devra être établie par les Commissaires aux comptes à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Ce Prêt a été complété par :

- un financement sur sept ans accordé par l'organisme OSEO,
- un crédit vendeur accordé par les cédants à UMANIS France,
- la cession d'actions auto détenues par la société UMANIS SA aux cédants.

L'Acquisition est assortie d'une Convention de garantie d'actifs et de passifs consentie par les Cédants.

Il est précisé qu'AURA PARTICIPATION détenait un prêt senior conclu en date du 26 juillet 2007, qui a fait l'objet d'un refinancement dans le cadre l'acquisition.

La société UMANIS FRANCE a procédé ainsi au bénéfice d'AURA PARTICIPATION à une avance en compte courant permettant à AURA PARTICIPATION de rembourser par anticipation l'endettement existant refinancé et le capital restant du au 28/01/2011.

Il est précisé en outre que Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY ont consenti à UMANIS France une avance en compte courant d'associé, aux conditions suivantes :

- les intérêts capitalisés et calculés au taux d'intérêt fiscalement déductible au sens de l'article 39 du Code Général des Impôts
- le remboursement du compte courant d'associé serait subordonné au Prêt bancaire.

En garantie des obligations souscrites au titre du contrat de Prêt, UMANIS France a consentie les sûretés et/ ou garanties suivantes :

- une Convention de Subordination aux termes de laquelle l'ensemble des droits et prérogatives des cédants au titre du crédit-vendeur accordé par les cédants à UMANIS France et de Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY au titre du compte courant d'associés à l'encontre d'UMANIS France sont subordonnés à ceux et celles des banques prêteuses ;
- une Convention de cession de créance professionnelle à titre de garantie (Cession Dailly) portant sur la créance qu'UMANIS FRANCE détient sur AURA PARTICIPATION au titre du Prêt Intragroupe ;
- un nantissement de Fonds de Commerce de la société UMANIS France ;
- une Convention de Délégation de Créances portant sur Monsieur Philippe Cohen, cédant majoritaire, lequel s'est engagé à indemniser UMANIS France dans certaines hypothèses

- de démission de ses fonctions de directeur général de la société AURA PARTICIPATION dans les deux premières années à compter de l'acquisition;
- une Convention de nantissement de compte d'instruments financiers portant sur le compte spécial ouvert au nom de la société UMANIS FRANCE dans les livres de la société AURA PARTICIPATION ainsi que la déclaration de nantissement de compte de titres correspondante ;
 - La souscription de Contrats d'Assurances Hommes Clés pour Messieurs Olivier Pouligny et Philippe Cohen.

En garantie du paiement et du remboursement de toutes sommes dues par UMANIS FRANCE aux Banques en principal, intérêts, commissions, pénalités, frais et accessoires au titre du Prêt et pendant toute la durée du contrat de Prêt, UMANIS SA s'est constituée caution personnelle et solidaire d'UMANIS FRANCE envers les Banques, pour le montant total en principal dû au titre du Prêt.

En garantie de ses engagements de caution visés ci-dessus UMANIS SA a consenti un nantissement des actions de la société UMANIS FRANCE qu'elle détient au profit des Banques et le nantissement de compte d'instruments financiers portant sur le compte spécial ouvert au nom de la société UMANIS SA dans les livres de la société UMANIS FRANCE au crédit duquel sera porté la totalité des actions qui seront détenues par la caution, la société UMANIS SA, soit 3.337 actions représentant 99,85% (quatre vingt dix neuf pour cent quatre vingt cinq) du capital et des droits de vote de la société UMANIS FRANCE ainsi qu'une déclaration de nantissement de compte de titres correspondante.

En garantie du paiement et du remboursement de toutes sommes dues par la cautions, la société UMANIS SA, en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires, au titre du Prêt, le nantissement au profit des Banques, par Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK, en sa qualité de dirigeant et actionnaire de référence de la Société, de 141.563 actions qu'il détient dans le capital social de la Société dont le prix a été calculé sur la base de la moyenne des 20 derniers cours cotés des actions de la Société précédant le jeudi 27 février 2011.

Contrôle URSSAF UMANIS France

La société UMANIS France a fait l'objet au cours du mois de mars 2011 d'une vérification de l'application des législations de sécurité sociale, de l'assurance chômage et de la garantie des salaires AGS par l'administration sur les années 2008 , 2009 et 2010.

La proposition de redressement n'a pas encore été notifiée à la société. Toutefois, il ressort des échanges avec la responsable du contrôle que les conséquences seront peu significatives.

II - PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Le groupe a continué ses efforts sur l'amélioration du contrôle interne en continu, ce qui a permis d'optimiser la maîtrise de l'ensemble des coûts et le suivi du taux d'inter-contrats.

Un des principaux enjeux du groupe réside dans sa capacité à attirer et à retenir les meilleurs profils. Le groupe a restructuré en 2010 son service recrutement au niveau de chaque business unit (ou centre de profit) afin de gagner en réactivité et mieux répondre aux besoins. Le groupe s'est également engagé dans une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des carrières afin de mieux conjuguer les ambitions professionnelles de chacun de ses collaborateurs et les besoins à venir du groupe en termes de profils et de compétences. Le groupe a également

redynamisé l'animation et la communication interne via des rencontres internes mensuelles, une communication régulière via newsletter, un blog d'échanges sur tous les sujets d'actualité du groupe et la constitution d'une équipe de Urban Footbal.

Le groupe doit également renforcer ses activités au forfait sur ses domaines d'expertises que sont la Business Intelligence, le CRM et le Web/IT. Umanis a donc conçu et développé de nouvelles offres de services sur tous ses domaines d'expertises en 2010. Le groupe a également renforcé ses actions de communication et de marketing auprès de ses clients et de ses prospects afin de générer de nouvelles opportunités commerciales mais aussi améliorer sa notoriété et son image auprès des grands comptes en tant que société leader en France.

Chaque offre du groupe a été soutenue par une action marketing systématique, soit plus de 15 actions par an (les « 5 à 7 » d'Umanis ont générés 400 contacts en 2010).

Le groupe a également mené un travail de fond en terme d'image et de notoriété en retravaillant tous les supports de présentation des expertises du groupe (plaquette, fiches offres, etc.), en communiquant davantage (relations journalistes, communiqués de presse régulier) et en étant présent sur des salons (activité CRO). Le groupe a également mis en place des actions de lobbying auprès des décideurs via des événements autour du Stade Français (6 matchs de rugby par an) et du Golf (l'open golf des décideurs).

III - ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DE LA SITUATION D'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES - INFORMATIONS SUR LES RISQUES DE MARCHE

La Société et ses filiales facturent et achètent dans la devise de chaque pays et ne prennent donc pas de risque de change, à l'exception des prestations exécutées au Kazakhstan. Les prestations intra groupe sont facturées en euros. Il n'y a pas de couverture de change sur ces factures.

La Société n'utilise pas d'instruments financiers ayant une influence sur l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits.

Les principaux risques et incertitudes pesant sur la Société et le Groupe sont les suivants.

Les risques présentés ci-dessous sont ceux que la Société considère comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

I- RISQUES LIES A L'EVOLUTION DES EFFECTIFS

La réussite future du Groupe dépend, dans une large mesure, de sa capacité à recruter, former et fidéliser des professionnels disposant de fortes compétences techniques dans les différents niveaux d'expérience requis par son activité.

Toute difficulté dans le recrutement, la formation ou la fidélisation d'un nombre suffisant de salariés qualifiés, pourrait donc freiner la croissance du Groupe. Les professionnels très qualifiés sont rares, la crise économique n'encourage pas la mobilité. Le Groupe pourrait donc rencontrer des difficultés à recruter le nombre souhaité de salariés qualifiés afin d'assurer son plan de développement.

La valeur de la Société et de son Groupe, sa capacité d'innovation, sa croissance et ses résultats reposent essentiellement sur les compétences de ses collaborateurs en général, et les collaborateurs clés en particulier.

2- CAPACITE A FIDELISER LES COLLABORATEURS

La fidélité est un élément clé de la croissance du Groupe. Or, aujourd'hui dans le domaine des nouvelles technologies, on constate le plus souvent un déficit des offres par rapport à la demande en ressources humaines. Le Groupe a mis en place une politique de ressources humaines qui vise à fidéliser les collaborateurs et à en faciliter le recrutement.

Ainsi, le Groupe a développé une culture d'entreprise forte et mis en place une politique de fidélisation comprenant :

- une politique de gestion des ressources humaines dynamique,
- une politique de rémunération motivante et adaptée aux conditions de marché,
- des locaux offrant un cadre de travail agréable,
- une politique de formation permanente.

Ces atouts doivent permettre de procéder aux embauches nécessaires à la réalisation du plan de développement et contribuer à limiter le taux de turnover. Cette politique a déjà porté ses fruits puisque le turnover tend à diminuer.

3- RISQUES LIES AU MARCHE

La conjoncture économique et financière reste tendue, le marché volatile et les grands donneurs d'ordre ont pour priorité de maîtriser l'ensemble de leurs coûts donc ceux liés à l'externalisation des prestations de services. Ainsi, pour préserver sa compétitivité sur son marché et sa rentabilité, le groupe Umanis doit non seulement préserver son niveau d'activité mais surtout optimiser la productivité et l'efficacité de toutes ses ressources qu'elles soient humaines, matérielles ou IT.

Le groupe est donc engagé dans une logique de rationalisation et d'amélioration en continu de ses processus métiers afin d'améliorer son efficacité opérationnelle au jour le jour que ce soit au niveau du contrôle de gestion (EZ Jest), du recrutement (CVTracker), de l'affectation des ressources (Affect), de la gestion des projets pour le compte des clients (APMS) ou du suivi de l'efficacité commerciale et de la relation clients (ACP).

4- RISQUES LIES AUX PERSONNES CLES

Le succès du Groupe dépend de manière significative de quelques hommes/femmes clés. Le départ ou l'indisponibilité prolongée d'une de ces personnes pourrait être dommageable pour la Société et son Groupe même si le Comité de Direction saurait pallier un tel cas de figure.

5- RISQUES LIES A LA TECHNOLOGIE

Le groupe maîtrise toutes les technologies de référence sur ses marchés et a par ailleurs noué des partenariats stratégiques avec les principaux éditeurs sur ses domaines de compétences afin de préserver, entre autres, son avance technologique sur les nouveaux produits. Les dirigeants de la Société et du Groupe n'ont pas connaissance de l'existence de techniques émergentes susceptibles de remettre en cause l'utilisation de ces technologies et donc leur mise en œuvre dans les entreprises clientes.

Au contraire, il est à noter que les technologies utilisées aujourd'hui dans les systèmes d'information des grands comptes sont matures, standardisées et tendent à toujours plus d'interopérabilité. On assiste davantage à une déflation des technologies en présence plutôt qu'à l'apparition de nouvelles car les entreprises cherchent à rationaliser leurs systèmes d'information dans une logique de maintenabilité accrue et de réduction de leur consommation de ressources.

Cependant, le service marketing suit avec attention l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché ou d'avancées technologiques qui auraient un impact sur ses prestations de services.

D'ailleurs, il est à noter que même si les ruptures technologiques ne sont plus à l'ordre du jour, les développements des nouvelles générations de machines plus puissantes telles que les serveurs 64, des capacités de mise en mémoire, de la puissance des réseaux ou encore de produits aux interfaces novatrices (iPad/Iphone pour exemple) ont un impact certains sur les nouvelles applications métiers des entreprises clientes.

Bien que ces évolutions soient décorélées des technologies elles-mêmes, elles peuvent avoir de fort impact en termes d'usage chez les clients du groupe et représenter des relais de croissance pour Umanis.

Ainsi, le groupe a conçu et développé de nouvelles offres IT ou métiers en 2010 directement liées à ces évolutions telles que une offre de virtualisation des datawarehouses (cloud computing / DaaS avec l'éditeur Kognitio), une offre dite de BI 2.0 reprenant les nouvelles générations d'interface graphique des portails BI (mashups) ou encore une offre de requêtes ad-hoc de restitution en temps réel (in-memory).

6- RISQUES JURIDIQUES

Le Groupe n'est pas soumis à une réglementation ou convention fiscale particulière. Les contraintes de confidentialité auxquelles sont soumises les sociétés du Groupe sont celles habituellement rencontrées dans le cadre des relations normales de travail. Les litiges survenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été dûment provisionnés dans les comptes de la Société.

A ce titre, nous relevons le contentieux qui oppose l'organisme de formation, DEMOS et les sociétés UMANIS France et UMANIS Institut, pour lequel le groupe a constitué une provision à hauteur de 500 K€.

Le jugement de première instance a été rendu le 26 octobre 2010 par le TGI de Paris, lequel a débouté la société DEMOS de la totalité de ses demandes d'indemnisation des préjudices subis au titre de l'atteinte au droit d'auteur, de producteur de bases de données et de contrefaçon de la marque.

La société DEMOS a interjeté appel, néanmoins ce litige devrait aboutir avant la fin du 1^{er} semestre 2011 à une solution transactionnelle dont l'indemnité à la charge d'UMANIS sera en tout état de cause largement inférieur à la provision constituée.

7- PROPRIETE INTELLECTUELLE

Selon le Livre VII du Code de Propriété Intellectuelle, une marque enregistrée par l'INPI permet de disposer d'un droit de propriété sur ce signe; l'atteinte à celui-ci sous forme de reproduction ou d'imitation, y compris au moyen d'un dépôt postérieur, constitue une contrefaçon, qui peut donner lieu à des sanctions aussi bien civiles que pénales. Conformément au principe de spécialité, une marque est protégée pour les produits et services identiques ou similaires à ceux désignés dans le dépôt, dès lors qu'il existe un risque de confusion dans l'esprit du public. La marque fixe l'image

de l'entreprise et la protège contre les usurpateurs en offrant à la Société un monopole d'exploitation et des moyens efficaces pour la défendre.

La marque UMANIS est propriété de la Société et a été déposée pour la France en 2000.

Le Groupe s'appuie sur des droits de propriété intellectuelle qui sont le support de son savoir-faire technologique et de son identité commerciale. Il est donc très important pour la Société de s'assurer une protection juridique efficace.

Les codes source des logiciels conçus et développés par la Société pour son compte propre sont déposés auprès de l'Agence pour la Protection des Programmes (APP).

Ces brevets ont été déposés, délivrés ou sont en cours d'examen en France et/ou à l'étranger.

Enfin, la Société est titulaire de noms de domaine parmi lesquels *umanis.com*, *umanis.fr*, *umanis.net* et *umanis.org*.

8- DEPENDANCES EVENTUELLES

Néant

9- PARTENARIATS

Le groupe a conclu des alliances stratégiques avec les éditeurs qui font aujourd'hui référence sur ses marchés ou ceux que le groupe juge à forte valeur ajoutée pour ses clients. Le groupe a donc une politique de certification systématique de ses consultants, des formations techniques régulières de ses équipes par les éditeurs et des pôles d'expertises IT dédiés afin de garantir un fort niveau de compétences à ses clients. Le groupe bénéficie ainsi de support technique de haut niveau ainsi qu'un accès direct et privilégié au plus haut niveau d'expertise des éditeurs partenaires. Le groupe propose également des prestations connexes à ses compétences en ingénierie, à savoir la revente et la maintenance des solutions éditeurs partenaires.

UMANIS est partenaire de SAP, IBM, Oracle, Microsoft et SAS qui couvrent à eux cinq la quasi-totalité de la base technologique installée chez les grands donneurs d'ordre.

Le groupe est également partenaire d'éditeurs plus spécialisés tels que :

- Informatica, Microstrategy, Talend, Cegid, Kognitio et UBMATRIX pour la partie Business Intelligence,
- CDC Software, Unica, e-deal pour la partie CRM,
- Allshare, excentive pour la partie RH.

Le groupe a également des pôles d'expertises sur Qliktech, Terradata, Mapinfo, Coheris, (...) et bien entendu toutes les solutions open source du marché.

10- ACTIFS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION

A ce jour, la Société et son Groupe possèdent tous les actifs nécessaires à son exploitation. Seul le fonds de commerce de la société UMANIS France est nanti au profit des banques prêteuses dans le cadre du financement accordé à UMANIS France pour l'acquisition du groupe AURA.

11- ASSURANCES

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la politique de gestion des risques de la Société et de son Groupe est gérée en collaboration avec deux courtiers d'assurance, AXA France IARD et Conseils & Risques Financiers pour la France, afin d'avoir une politique de couverture adaptée à son activité. La Société a souscrit à ce jour diverses polices d'assurances couvrant principalement les risques suivants :

- Un contrat d'assurance multirisque pour les bureaux qui couvre les cas d'incendie, dégât des eaux et bris de glace, vandalisme, attentats... avec franchise.
- Une assurance en responsabilité civile professionnelle et exploitation tous dommages confondus de 8.000.000 € par an et par sinistre (dont dommages matériels et immatériels consécutifs : 1.500.000 € avec une franchise de 1.000 € ; dommages immatériels non consécutifs : 3.000.000 € avec une franchise de 40.000 €).
- Un contrat couvrant la responsabilité des dirigeants de droit et de fait a été renouvelé.

Tous les risques significatifs connus à ce jour font l'objet d'une convention d'assurance. Par ailleurs, le Groupe ne dispose d'aucune compagnie d'assurance captive.

12- RISQUES LIES A LA CONCURRENCE

Le groupe est positionné sur des marchés très concurrentiels et se retrouve en compétition avec des sociétés françaises comme internationales. De plus, sa forte pénétration des grands comptes et son positionnement multi-spécialiste le place en position frontale face aux plus importantes sociétés de services généralistes mondiales comme des acteurs de taille similaires aux domaines de compétences spécialisés.

Le Groupe se doit de rester compétitif vis-à-vis de ses concurrents actuels ou futurs afin de préserver ses activités, son résultat d'exploitation et sa situation financière. Le Groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure de rester compétitif vis-à-vis de ses concurrents actuels ou futurs.

Les mesures mises en œuvre pour palier les effets de l'environnement concurrentiel du groupe sont résumées dans le chapitre sur la politique commerciale du Groupe. Jusqu'à présent, cette politique a permis à Umanis de se maintenir parmi les sociétés de services les plus rentables et compétitives de son marché.

13- NOUVEAUX ENTRANTS SUR LE MARCHÉ

Le marché des sociétés de services en France est particulièrement atomisé. Umanis fait partie du Top 50 et fait partie des entreprises leader sur son plus fort domaine d'expertise, la Business Intelligence (Source PAC et IDC). Il est à noter que ce marché est en phase de consolidation et voit donc apparaître des sociétés de taille considérable et, à contrario, de petites sociétés de services à la pérennité fragile souvent contraintes à la sous-traitance d'entreprises plus importantes référencées par les grands donneurs d'ordre.

La principale barrière à l'entrée sur le marché est constituée par le montant des investissements humains qu'un nouvel intervenant qui souhaiterait, ex-nihilo, pénétrer ce marché devrait consentir au moins à trois niveaux.

Premièrement, la mise en œuvre d'une offre décisionnelle pour les entreprises nécessite une expérience et des compétences qui couvrent l'ensemble des métiers de l'entreprise : ressources humaines, finances/CDG, marketing, commercial, achats, gestion du risque, pilotage des systèmes d'information. Au-delà de problématiques fonctionnelles, la mise en œuvre des solutions répond également aux spécificités des secteurs d'activité tels que les télécoms, l'industrie, la distribution, la banque, l'assurance, l'industrie pharmaceutique, le secteur public et les services.

La mise en œuvre d'un tel pilotage des performances des entreprises est un projet stratégique qui a pour finalité d'optimiser ses processus, ses coûts et sa réactivité opérationnelle. Il est donc généralement confié à un prestataire très expérimenté. Le groupe, créée en 1990, fait partie des plus importantes sociétés opérant dans le secteur de Business Intelligence (BI) et du CRM en France.

La deuxième barrière à l'entrée sur le marché est constituée par la capacité à affecter à un projet un nombre suffisant de consultants expérimentés et encadrés. Umanis, depuis plus de 15 ans, a élaboré un processus de recrutement et d'encadrement des consultants qui leur permet de s'intégrer rapidement parmi les salariés du Groupe.

Enfin, la troisième barrière à l'entrée sur ce marché, est constituée par la stratégie d'alliances que peut nouer une entreprise comme Umanis avec les principaux éditeurs de logiciels du marché qui demandent notamment un investissement important en terme d'avant-vente, de formation et de certifications des consultants que peuvent difficilement consentir de nouveaux entrants. De plus, le éditeurs tendent à réduire drastiquement le nombre des sociétés de services partenaires qui se résume aujourd'hui à 4 généralistes et 5 spécialistes dont le groupe Umanis fait partie.

14- RISQUES LIES AUX ACQUISITIONS FUTURES ET LEUR INTEGRATION

La Société n'exclut pas de procéder dans le futur à de nouvelles acquisitions de sociétés ou des prises de participation. Le Groupe pourrait rencontrer des difficultés à mettre en œuvre sa politique d'acquisition en raison notamment de l'existence d'offres concurrentes sur les sociétés cibles ou de l'évolution du cours de l'action qui pourrait rendre le paiement par échange d'actions moins intéressant. Ces acquisitions pourraient entraîner une dilution de l'actionnariat actuel de la Société, un recours à l'endettement financier, des pertes éventuelles ou bien encore la constitution de provisions liées à la nécessité de constater une dépréciation de la valeur des divers actifs issus de cette augmentation. Elles pourraient aussi avoir un impact négatif sur sa rentabilité et celle de ses actionnaires.

En outre, toute acquisition implique un certain nombre de risques liés notamment aux difficultés d'intégration des activités, technologies, produits et des équipes de la société rachetée.

15- RISQUES CLIENTS

Pour suivre notre carnet de commandes, nous disposons d'un outil informatique de gestion commerciale, alimenté en temps réel, qui nous restitue l'ensemble des projets, du stade de la proposition jusqu'à la signature du contrat.

16- RISQUES FOURNISSEURS

Néant

17- RISQUES DE MARCHE

La principale partie du passif de la Société est constituée de dettes non financières.

18- RISQUES ET CONSEQUENCES DE L'ACTIVITE SUR L'ENVIRONNEMENT

La Société et ses filiales exercent des activités de prestations intellectuelles qui n'ont pas d'impact direct sur les ressources naturelles et l'environnement.

Concernant la revente de matériel informatique qui représente une part marginale du chiffre d'affaires social, la Société intervient uniquement en tant que revendeur. Le recyclage de ces matériels informatiques en fin de vie n'est pas de sa responsabilité.

19- PROCEDURES MISES EN PLACE POUR LE SUIVI DES RISQUES

Les procédures mises en place pour assurer le suivi et la mesure de ces différents types de risques figurent dans le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne.

20- FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Nous vous invitons à vous reporter au paragraphe 6 ci-avant.

IV - INFORMATIONS RELATIVES A LA FAÇON DONT LA SOCIETE PREND EN COMPTE LES CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DE SON ACTIVITE

Conséquences environnementales :

Les activités de la Société et de ses filiales ne mettant en jeu aucun processus de production et/ou de fabrication, ne constituent pas une agression de l'environnement naturel.

Conséquences sociales :

Informations sociales relatives à l'exercice 2010	
Informations concernant l'effectif	
Effectif total (au 31/12/2010) :	679
CDI :	595
CDD :	75
Stagiaires	9
Embauches :	546
- embauches de CDI :	238
- embauches de CDD :	255
Difficultés éventuelles de recrutement (analyses)	Non
Départs :	493
- licenciements :	29
- démission :	89

Informations sociales relatives à l'exercice 2010	
Heures supplémentaires	Le personnel non-cadre est essentiellement celui de la société UMANIS MANAGED SERVICES et leur travail s'effectue selon une modulation annuelle pour une périodicité 1 ^{er} sept N-1/31 août N+1. Pas d'heures supplémentaires. Le personnel cadre bénéficie d'un forfait annuel soit de 218 jours soit de 220 jours travaillés en fonction de la classification. Aucune heure supplémentaire n'est donc comptabilisée
Main d'œuvre extérieure à la Société	Recours au travail intérimaire : extrêmement rare
Informations relatives au plan de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi : effort de reclassement réembauches et mesures d'accompagnement :	Aucun plan de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi n'a été réalisé sur l'année 2010
Informations relatives au temps de travail	
Organisation du temps de travail : - effectif salarié à temps plein : - effectif salarié à temps partiel : Durée du travail pour les salariés : - à temps plein : - à temps partiel :	658 21 - 35 heures - les temps partiels varient principalement entre un 4/5 ^{ème} de temps et un mi-temps (souvent dans le cadre d'une reprise après congé maternité)
Motifs et durée de l'absentéisme :	L'absentéisme global au sein du Groupe a principalement pour cause la maladie et la maternité. On comptabilise 9 accidents du travail sur l'exercice
Evolution annuelle de la rémunération : égalité professionnelle hommes/femmes :	La proportion hommes / femmes est : en global : 40,06 % de femmes en global : 59,94 % d'hommes
Conditions d'hygiène et de sécurité : existence ou non de risques majeurs : fréquence des réunions du CHSCT : taux d'accident du travail :	Non Une fois par trimestre 1,1% en moyenne, sur l'ensemble des sociétés du Groupe
Emploi et insertion des travailleurs handicapés :	12 salariés en invalidité déclarés aux AGEFIPH
Œuvres sociales :	Les œuvres sociales sont gérées par le comité d'Unité Economique et Sociale. Un pourcentage minimum de 0,2% de la masse salariale leur est attribué

Informations sociales relatives à l'exercice 2010	
Importance de la sous-traitance :	La sous-traitance (interim) concerne uniquement les services administratifs.
Informations relatives à la prise en compte, par la Société, de l'impact territorial de ses activités quant à l'emploi et au développement territorial	La société UMANIS MANAGED SERVICES participe à la politique de l'emploi en région sur Pau
Eventuellement, relations avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les populations riveraines	Le Groupe entretient des liens privilégiés avec de nombreuses écoles d'ingénieurs. Il contribue à leur financement par l'attribution de la taxe d'apprentissage
Importance de la sous-traitance et la façon dont la Société promeut auprès de ses filiales et s'assure du respect par ses dernières des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.	Le Groupe, présent en Espagne, assure à l'ensemble des salariés un niveau de rémunération équivalent et ajuste éventuellement celui-ci si les niveaux de vie locaux sont élevés, ce qui est naturellement le cas au Luxembourg
Façon dont les filiales étrangères prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales.	Le Groupe recrute sur les marchés locaux d'emploi

SECTION 11 - AUTRES RESOLUTIONS PROPOSEES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUANT EN LA FORME ORDINAIRE

I - RENOUELEMENT DE CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET DESIGNATION D'UN NOUVEAU CO -COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

Nous vous invitons à vous reporter à la Section 6 ci-avant.

II - RENOUELEMENT DU MANDAT DE DEUX ADMINISTRATEURS

Nous vous invitons à vous reporter à la Section 6 ci-avant.

III - JETONS DE PRESENCE

Nous vous invitons à vous reporter à la Section 6 ci-avant.

IV - APPROBATION DES COMPTES, QUITUS

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés tels qu'ils ont été arrêtés par votre conseil d'administration et nous vous invitons à adopter les résolutions à titre ordinaire que nous soumettons maintenant à votre approbation.

Nous vous remercions de votre confiance.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Annexe

TABLEAU RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS D'EMISSION DE TITRES DE CAPITAL ET DE CREANCE EN COURS DE VALIDITE ET LE NIVEAU DE LEUR UTILISATION

Types d'autorisation	A.G.E.	Echéance	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisée	Augmentations réalisées dans le cadre de cette autorisation	Autorisation résiduelle
<i>Augmentation de capital social par incorporation de réserve, bénéfices ou primes</i>	29 juin 2009 (13 ^{ème} résolution)	30 août 2011 (26 mois)	1.000.000 €	/	1.000.000 €
<i>Augmentation de capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription :</i> - toutes valeurs mobilières	29 juin 2009 (14 ^{ème} résolution)	30 août 2011 (26 mois)	2.000.000 € (action/valeurs mobilières) 12.000.000 € (valeurs mobilières représentatives de créances)	/	2.000.000 € 12.000.000 €
<i>Augmentation de capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription :</i> - toutes valeurs mobilières	29 juin 2009 (15 ^{ème} résolution)	30 août 2011 (26 mois)	1.200.000 € (action/valeurs mobilières) 12.000.000 € (valeurs mobilières représentatives de créances)	/	1.200.000 € 12.000.000 €
<i>Augmentation de capital social réalisée en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société</i> - toutes valeurs mobilières	29 juin 2009 (17 ^{ème} résolution)	30 août 2011 (26 mois)	10% du capital social au jour de l'utilisation de la délégation	/	10 % du capital social au jour de l'utilisation de la délégation
<i>Augmentation de capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées:</i> toutes valeurs mobilières	25 juin 2010 (16 ^{ème} résolution)	26 décembre 2011 (18 mois)	1.000.000 €		1.000.000 €

Types d'autorisation	A.G.E.	Echéance	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisée	Augmentations réalisées dans le cadre de cette autorisation	Autorisation résiduelle
<i>Plafond global à l'ensemble des délégations susvisées</i>	29 juin 2009 (19 ^{ème} résolution)		- Plafond global du montant des émissions de valeurs mobilières représentative de créances : 12.000.000 € - Plafond global du montant des émissions d'actions : 2.000.000 €		Titres représentatifs de créances : 12.000.000 € Emissions d'actions : 2.000.000 €
<i>Emission de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) et/ou bons de souscription d'actions (BSA) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés-dirigeants et/ou salariés-cadres et mandataires sociaux soumis au régime fiscal des salariés, de la Société</i>	25 juin 2010 (17 ^{ème} résolution)	26 décembre 2011 (18 mois)	264.000 €		- Emission de 25.000 BSPCE décidée par le conseil d'administration du 6 octobre 2005 - Emission de 75.000 BSPCE décidée par le conseil d'administration du 31 octobre 2007 - Emission de 55.242 BSPCE décidée par le conseil d'administration du 16 mai 2008) - Emission de 14.100 BSA décidé par le conseil d'administration du 30 août 2010)
<i>Attribution d'actions gratuites</i>	25 juin 2010 (18 ^{ème} résolution)	26 août 2013 (38 mois)	10% du capital social au jour de l'utilisation de la délégation		81.155 actions (sur la base du capital social au 31 décembre 2010)
<i>Augmentation de capital social avec renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un PEE / plan partenarial d'épargne salariale volontaire</i> - actions	29 juin 2009 (21 ^{ème} résolution)	30 août 2011 (26 mois)	3% du capital social au jour de l'utilisation de la délégation	/	3% du capital social au jour de l'utilisation de la délégation

Umanis Sa Annexe Comptes sociaux 31 décembre 2010

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2010

Bilan (En euros)

ACTIF	Exercice 2010			Exercice 2009	PASSIF	Exercice 2010	Exercice 2009
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net		Net	Net
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisation Incorporelles	3 293 474	130 531	3 162 942	10 491	Capital	2 842 241	2 792 370
Immobilisations Corporelles	245 320	229 613	15 706	8 622	Prime d'émission	33 213 869	33 263 741
Immobilisations financières	17 422 185	2 778 677	14 643 508	16 930 461	Réserves		
					Réserve légale	7 634	7 634
					Réserves réglementées	0	0
					Autres	1 414	1 414
					Report à nouveau	-25 813 123	-24 821 854
					Résultat de l'exercice	1 347 744	-991 269
					Provisions réglementées		
TOTAL Actif immobilisé	20 960 979	3 138 822	17 822 157	16 949 574	TOTAL Capitaux Propres	11 599 780	10 252 036
Actif Circulant :					Provisions pour risques et charges	36 592	1 002 025
Stocks et encours					Dettes :		
Marchandises					Emprunts et dettes assimilées	34 117 234	24 915 620
Avances et acomptes versés	8 084		8 084	0	Avances et acomptes reçus		
Créances					Fournisseurs et comptes rattachés	4 894 902	5 963 497
Client et comptes rattachés	38 421 658	1 655 335	36 766 323	20 797 118	Dettes fiscales et sociales	6 757 765	3 848 003
Créances Fiscales et sociales	1 532 175		1 532 175	541 362	Autres	159 704	199 682
Autres	892 951	30 490	862 462	7 726 300	TOTAL Dettes	45 966 197	35 928 827
Valeurs mobilières de placement	53 669		53 669	12 352	Produits constatés d'avance	0	0
Disponibilités	258 477		258 477	131 535			
Caisse	0		0	0			
TOTAL Actif Circulant	41 167 015	1 685 825	39 481 190	29 208 667			
Charges Constatées D'avance	262 630		262 630	22 622			
TOTAL ACTIF	62 390 623	4 824 646	57 565 977	46 180 862		57 565 977	46 180 862

Umanis Sa Annexe Comptes sociaux 31 décembre 2010

Compte de Résultat (En euros)

		Exercice 2010	Exercice 2009
Produits d'Exploitation			
	Ventes de Marchandises	0	0
	Production vendue (Biens et services)	5 419 053	4 450 683
	Montant net du Chiffre d'Affaires	5 419 053	4 450 683
	Production stockée		
	Production Immobilisée		
	Subventions d'exploitation	22 188	
	Reprises de provisions et amortissements	4 490	626 604
	Transferts de charges	-641	11 945
	Autres produits	7	33
TOTAL Produits d'exploitation		5 445 098	5 089 265
Charges d'Exploitation			
	Achats de marchandises	-8 816	-1 069
	Variation de stocks de marchandises	0	0
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
	Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements	0	0
	Autres Achats et charges externes	1 766 797	1 710 023
	Impôts taxes et versements assimilés	88 915	95 177
	Salaires et traitements	1 101 142	1 229 298
	Charges sociales	633 847	646 213
	Dotations aux amortissements et provisions		
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements	19 136	15 442
	Sur immobilisations : dotations aux Provisions	0	0
	Sur actif circulant : dotations aux provisions	0	11 084
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	0	0
	Autres Charges	100 005	769 954
TOTAL Charges d'exploitation		3 701 026	4 476 122
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 744 072	613 144
Produits Financiers			
	De participation	0	0
	De valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	2985
	Autres intérêts et produits assimilés	4 118	151 465
	Reprises sur provisions et transferts de charges	800000	0
	Différence positive de change	0	0
	Produits net sur cession de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL Produits financiers		804 118	154 451
Charges Financières			
	Dotations aux amortissements et provisions	4 848	800 000
	Intérêts et charges assimilées	1 108 690	986 700
	Différences négatives de change	0	0
	Charges nettes sur cessions de valeur mobilières de placement	0	0
TOTAL Charges financières		1 113 538	1 786 700
RESULTAT FINANCIER		-309 420	-1 632 249
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		1 434 651	-1 019 106
Produits Exceptionnels			
	Sur opérations de gestion	50 014	150 693
	Sur opérations en capital	91	556 344
	Reprises sur provisions et transferts de charges	145 930	5 624 084
TOTAL Produits Exceptionnels		196 035	6 331 121
Charges Exceptionnelles			
	sur opérations de gestion	204 487	5 155 937
	Sur opérations en capital	0	1 100 565
	Dotations aux amortissements et provisions	78 455	46 783
TOTAL Charges d'exploitation		282 942	6 303 285
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-86 907	27 837
Participation des salariés aux résultats			
Impôt sur les sociétés		0	0
BENEFICE OU PERTE		1 347 744	-991 268

L'exercice social a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Les comptes sont présentés en Euros.

La Société détient des participations dans plusieurs sociétés constituant le Groupe dont elle est la société mère ainsi que la société consolidante.

L'action de la Société est cotée sur le marché réglementé Euronext Paris S.A. sur la liste Eurolist C sous le code ISIN FR 0000066771.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1- Faits caractéristiques de l'exercice

• Augmentation de Capital

La période d'acquisition des actions gratuites étant arrivée à terme, le conseil d'administration du 23 mars 2010 a décidé de procéder à l'attribution de 453 377 actions par augmentation de capital d'un montant de 49.871,47 euros, émises sans prime d'émission et entièrement libérées, par prélèvement sur le compte de prime d'émission à concurrence de 49.871,47 euros.

Le capital est ainsi porté à la somme de 2.842.241,05€.

.

• Regroupement des actions Umanis

Par décision du conseil d'administration du 30 août 2010, la Société a décidé :

- de procéder au regroupement des actions composant le capital social de la Société, de telle sorte que 10 actions de 0,11 € de valeur nominale chacune seront échangées contre une action nouvelle de 1,10 € de valeur nominale,
- de fixer le début des opérations de regroupement au 21 octobre 2010,
- de fixer la période d'échange des actions à 2 ans à compter de la date de début des opérations de regroupement.

En conséquence, dès le 21 octobre 2010, le nombre d'actions composant le capital social de la Société est passé de 25.838.555 actions de 0,11 € à 2.583.855 actions de 1,10 €.

• Création d'une nouvelle filiale : Umanis Investissement

La société Umanis Investissement, SAS au capital de 8.000€, a été créée le 25 juin 2010 par Umanis SA dont elle détient 100% des parts composant le capital social.

Son objet social la destine à des interventions en management de stratégie, organisation, auprès de sociétés du groupe ou de sociétés tierces.

.

• Modification des Baux Commerciaux

Suite à l'acquisition, le 30 juin 2010, par la SCI 7/9 Paul Vaillant Couturier de l'immeuble situé au 7/9 rue Paul Vaillant Couturier auprès de la Caisse de Retraite des Notaires, des avenants aux baux en cours ont été régularisés, concomitamment, entre Umanis SA (locataire) et la SCI, nouveau propriétaire, pour une durée de 12 ans. Il est précisé que ces avenants n'ont pas conduit à une augmentation de loyers pour l'année en cours.

La SCI étant détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, les avenants aux baux précités sont des conventions réglementées qui ont fait l'objet d'une autorisation préalable par le Conseil d'Administration du 30 avril 2010.

- **Contrôle fiscal Société Yliance**

La société Yliance (absorbée par la société Umanis SA) a fait l'objet au cours du mois de novembre 2010 d'une vérification de l'application des législations de Sécurité Sociale, de l'assurance chômage et de la garantie des salaires par l'Administration sur la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009. Cette vérification a entraîné un redressement peu significatif qui sera comptabilisé dans les comptes clos au 31 décembre 2011.

- **Contrôle fiscal**

La société Umanis SA a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2009 portant sur les années 2006 et 2007. Les correctifs qui en ont résulté ont été intégrés dans les comptes clos au 31 décembre 2010, calculés selon les modalités suivantes : A réception de la notification de redressement, la société a apporté des explications à l'Administration Fiscale. Celle-ci n'y a répondu partiellement. Toutefois une provision d'un montant de 11 744€ (contre 26 783€ au 31 décembre 2009) correspondant aux redressements que la société accepte et juge incontestables est toujours comptabilisée dans les comptes clos au 31 décembre 2010.

- **Restructuration du Groupe UMANIS**

Pour mémoire et afin de bien comprendre les mouvements amorcés en 2009 et achevés en 2010, nous vous rappelons que, dans un souci de simplification de l'organigramme juridique du groupe et de rationalisation des coûts de gestion administrative, il a été décidé de procéder aux opérations suivantes :

- Dissolution sans liquidation en date du 30 novembre 2009 des sociétés CIRCE INFORMATIQUE et XERIUS CONSULTING, filiale à 100 % de la société GENIUS INFORMATIQUE, elle-même filiale à 100% d'UMANIS SA, avec effet au 1^{er} janvier 2010. Cette opération juridique a été réalisée au moyen d'une transmission universelle du patrimoine des sociétés dissoutes au profit de GENIUS INFORMATIQUE, entraînant leur dissolution sans liquidation.
- Dissolution sans liquidation en date du 2 décembre 2009 des sociétés UMS TECHNOLOGY – GENIUS INFORMATIQUE – OPENBIZZ – UMANIS NORD et YLIANCE, filiales à 100 % d'UMANIS SA, avec effet au 1^{er} janvier 2010. Cette opération juridique a été réalisée au moyen d'une transmission universelle du patrimoine des sociétés dissoutes au profit d'UMANIS SA, entraînant leur dissolution sans liquidation.
- Ces opérations de TUP ont généré, en 2010, des malis techniques pour un montant global cumulé de (3 158 369)€.

- **Moratoire**

Le montant des pénalités de retard et majorations à verser à la CCSF (le moratoire étant arrivé à terme en 2008) a été porté à la connaissance de la société Umanis Sa en début d'année 2010. Une provision globale de 800 000€ avait été comptabilisée dans les comptes de l'exercice clos au 31/12/2009. Cette provision a été ajustée à hauteur de 4 848€ montant correspondant à la part propre de la société Umanis SA, le solde ayant été passé dans les comptes de chaque société du groupe concernée par le moratoire.

2 – Evénements postérieurs à la clôture

- **Acquisition de la société B2B**

Acquisition de la majorité du capital de la société B2B

Dans le cadre du développement de l'activité d'UMANIS France, depuis près d'un an au Kazakhstan avec notamment la société « North Caspian Operating Company » (NCOC) spécialisée dans l'industrie pétrolière dont la mission principale est de permettre l'exploitation des champs pétrolifères situés en mer noire, et notamment d'être en mesure de répondre à l'appel d'offres lancé courant novembre 2010 par NCOC pour assurer le support technique de l'ensemble des utilisateurs de NCOC et administrer leurs infrastructures techniques (serveurs, réseaux, bases de données...), le conseil d'administration a autorisé au terme de ses délibérations prise le 30 août 2010 la Société a acquérir 51 % du capital social de la société de droit Kazakhstan, B2B Solutions Kazakhstan LLC (B2B). Cette société agissait jusqu'alors en sous-traitance d'UMANIS France pour la mise à disposition de ressources nécessaires la réalisation de nos prestations de services informatiques pour NCOC pour notre contrat en cours.

La réalisation de cette acquisition, d'un montant de 20.000 USD, s'est matérialisée par l'enregistrement d'un acte de cession de parts au registre du commerce du Kazakhstan le 14 janvier 2011.

- **Acquisition du groupe AURA**

La société UMANIS France, filiale opérationnelle d'UMANIS SA a acquis le 28 janvier 2011, la société AURA PARTICIPATION société mère des filiales dont elle détient ainsi 100 % du capital et des droits de vote de la société AURA GROUP, qui détient elle-même les participations suivantes :

100% du capital et des droits de vote de la société AURA COMPUTER,
100% du capital et des droits de vote de la société AURA INGENIERIE,
100% du capital et des droits de vote de la société AURA INFRASTRUCTURES,

L'activité principale du Groupe AURA est la réalisation de prestations de services informatiques, en systèmes et réseaux, en infrastructure ainsi que l'externalisation de la fonction achat de matériels informatiques.

L'objectif poursuivi par cette acquisition est de permettre au Groupe UMANIS d'assurer son développement et d'atteindre une taille critique sur le marché des prestations de services informatiques.

L'Acquisition a été réalisée pour majeure partie par la souscription d'un Prêt bancaire d'une durée de six ans auprès d'un pool de trois établissements de crédit.

Des covenants, associés à cette dette, exigent le respect des ratios financiers suivants :

R1 : ratio de couverture des frais financiers
R2 : ratio de levier
R3 : ratio de cash cover ;

Seul le ratio R2 est applicable au 31/12/2010. Ce ratio était respecté par la société à fin décembre 2010. Aucune attestation des commissaires aux comptes n'est requise par les banques pour cette date.

Une attestation sur les trois ratios devra être établie par les Commissaires aux Comptes à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Ce Prêt a été complété par :

- un financement sur sept ans accordé par l'organisme OSEO
- un crédit vendeur accordé par les cédants à UMANIS France
- la cession d'actions auto détenues par la société UMANIS SA aux cédants.

L'Acquisition est assortie d'une Convention de garantie d'actifs et de passifs consentie par les Cédants.

Il est précisé qu'AURA PARTICIPATION détenait un prêt senior conclu en date du 26 juillet 2007, qui a fait l'objet d'un refinancement dans le cadre de l'acquisition.

La société UMANIS FRANCE a procédé ainsi au bénéfice d'AURA PARTICIPATION à une avance en compte courant permettant à AURA PARTICIPATION de rembourser par anticipation l'endettement existant refinancé et le capital restant du au 28/01/2011.

Il est précisé en outre que Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY ont consenti à UMANIS France une avance en compte courant d'associé, aux conditions suivantes :

- Les intérêts capitalisés et calculés au taux d'intérêt fiscalement déductible au sens de l'article 39 du Code Général des Impôts
- Le remboursement du compte courant d'associé serait subordonné au Prêt bancaire.

En garantie des obligations souscrites au titre du Contrat de Prêt, UMANIS France a consentit les sûretés et/ ou garanties suivantes :

- Une Convention de Subordination aux termes de laquelle l'ensemble des droits et prérogatives des cédants au titre du crédit-vendeur accordé par les cédants à UMANIS France et de Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY au titre du compte courant d'associés à l'encontre d'UMANIS France sont subordonnés à ceux et celles des banques prêteuses ;
- Une Convention de cession de créance professionnelle à titre de garantie (Cession Dailly) portant sur la créance qu'UMANIS FRANCE détient sur AURA PARTICIPATION au titre du Prêt Intragroupe ;
- Un nantissement de Fonds de Commerce de la société UMANIS France ;
- Une Convention de Délégation de Créances portant sur Monsieur Philippe Cohen, cédant majoritaire, lequel s'est engagé à indemniser UMANIS France dans certaines hypothèses de démission de ses fonctions de directeur général de la société AURA PARTICIPATION dans les deux premières années à compter de l'acquisition;
- Une Convention de nantissement de compte d'instruments financiers portant sur le compte spécial ouvert au nom de la société UMANIS FRANCE dans les livres de la société AURA PARTICIPATION ainsi que la déclaration de nantissement de compte de titres correspondante ;

La souscription de Contrats d'Assurances Hommes Clés pour Messieurs Olivier Pouligny et Philippe Cohen.

En garantie du paiement et du remboursement de toutes sommes dues par UMANIS France aux Banques en principal, intérêts, commissions, pénalités, frais et accessoires au titre du Prêt et pendant toute la durée du contrat de Prêt, UMANIS SA s'est constituée caution personnelle et solidaire d'UMANIS France envers les Banques, pour le montant total en principal dû au titre du Prêt.

En garantie de ses engagements de caution visés ci-dessus UMANIS SA a consenti un nantissement des actions de la société UMANIS France qu'elle détient au profit des Banques et le nantissement de compte d'instruments financiers portant sur le compte spécial ouvert au nom de la société UMANIS SA dans les livres de la société UMANIS France au crédit duquel sera porté la totalité des actions qui seront détenues par la caution, la société UMANIS SA, soit 3.337 actions représentant 99,85% (quatre vingt dix neuf virgule quatre vingt cinq) du capital et des droits de vote de la société UMANIS France ainsi qu'une déclaration de nantissement de compte de titres correspondante.

En garantie du paiement et du remboursement de toutes sommes dues par la caution, la société UMANIS SA, en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires, au titre du Prêt, le nantissement au profit des Banques, par Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK, en sa qualité de dirigeant et actionnaire de référence de la Société, de 141.563 actions qu'il détient dans le capital social de la Société dont le prix a été calculé sur la base de la moyenne des 20 derniers cours cotés des actions de la Société précédant le jeudi 27 février 2011.

3 - Principes, règles et méthodes comptables

Etablissement des comptes

Les comptes relatifs à la période du 1er janvier au 31 décembre 2010 ont été établis en euros dans le respect des dispositions du PCG 1999 (règlement n°9-03 du Comité de la Réglementation Comptable). Le nouveau règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux passifs est appliqué depuis le 1er janvier 2002.

Règlement sur les actifs

La société a appliqué au 01/01/2005 les règlements CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs et CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis sur des périodes de 1 et 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire appliqué à la durée d'utilité.

Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

Installations techniques et outillages	10 ans
Agencements, aménagements divers	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans / 5 ans
Mobilier	8 ans / 10 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Pour les titres de participation, la valeur d'inventaire est notamment appréciée en fonction de la quote-part de capitaux propres corrigée des plus-values latentes, intégrant la prise en compte de l'évaluation des éléments incorporels. L'estimation de la valeur attribuée aux éléments incorporels découle de l'application de méthodes couramment retenues (approche par la méthode des « discounted cash flow »).

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable, du fait du risque de non recouvrement de certaines créances.

Indemnités de départ en retraite

Conformément aux dispositions légales en vigueur dans les principaux pays d'implantation de la société Umanis, la société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel par le versement de cotisations aux caisses de retraite, comptabilisées en charges.

Umanis Sa Annexe Comptes sociaux 31 décembre 2010

Comme l'ensemble des sociétés du Groupe Umanis, la société a calculé le montant de ses engagements en matière de départ en retraite, il s'élève à 29 K€. Le groupe a décidé de ne pas appliquer la méthode préférentielle et les hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont les suivantes :

Taux d'actualisation :	4,27%
Prise en compte de tous les salariés	
Initiative du départ :	Salarié
Méthode de calcul :	Prospective Evaluation de l'indemnité à verser puis proratisation selon le rapport ancienneté acquise / ancienneté totale Cette méthode correspond à celle des unités de crédit projetés imposée par les IAS 19 et recommandée par le conseil national de la comptabilité
Convention collective :	Bureau d'études techniques
Age de départ à la retraite :	65 ans
Progression de salaire :	2,50%
Rotation du Personnel :	38,99% Turn Over moyen sur les 3 derniers exercices
Taux de charges Patronales :	45%

Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de refacturations intra groupe

4 – Tableau de variation des Capitaux propres au 31/12/2010 (en K€)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
Solde au 31/12/2008	24 625 010	2 708	33 348	9	-24 024	-798	11 243
Affectation résultat 2008	0	0	0	0	-798	798	0
Résultat net 2009	0	0	0	0	0	-991	-991
Augmentation de capital 2009	760 168	84	-84	0	0	0	0
Solde au 31/12/2009	25 385 178	2 792	33 264	9	-24 822	-991	10 252
Affectation résultat 2009	0	0	0	0	-991	991	0
Résultat net 2010	0	0	0	0	0	1 348	1 348
Augmentation de capital 2010	453 377	50	-50	0	0	0	0
Regroupement d'actions	2 583 856	0	0	0	0	0	0
Solde au 31/12/2010	2 583 856	2 842	33 214	9	-25 813	1 348	11 600

La société, dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, détient, au 31/12/2010, 200 843 actions propres valorisées à 1 177 834€. Au cours de l'exercice 2010 elle a procédé au rachat de 115 471 actions propres pour un montant de 782 524€.

5 – Intégration fiscale

La société Umanis SA est la société tête d'un groupe d'intégration fiscale constitué des sociétés : Umanis sa, Umanis France, Umanis Managed Services, Umanis Consulting, UMS Courtage, Umanis Institut. Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. Cette charge est calculée sur leur résultat fiscal propre après imputation de tous leurs déficits antérieurs. Les économies réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Au titre de l'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera alors une charge d'impôt. Les économies réalisées par le groupe non liées aux déficits sont également conservées chez la société mère et sont également constatées en produits ou en charges.

Pour l'exercice 2010, l'intégration fiscale fait ressortir un bénéfice pour le groupe d'intégration fiscale de 3 443 360 EUR imputable sur les déficits reportables du groupe.

Les déficits reportables du groupe sont les suivants :

Date de clôture	Déficits imputables en €	Déficit imputés en €	Déficit reportables en €
31/12/2000	8 079 263	404 979	7 674 284
31/12/2001	11 160 171		11 160 171
31/12/2002	111 929		111 929
31/12/2003	6 010 628		6 010 628
31/12/2004			0
31/12/2005	516 526		516 526
31/12/2006	3 116 807		3 116 807
31/12/2007		307 576	-307 576
31/12/2008	1 976 656	738 276	1 238 380
31/12/2009	388 578	3 394 388	-3 005 810
31/12/2009 Après rectification des Liasses Fiscales	6 757 758	570 546	6 187 212
31/12/2010	16 933	14 866 906	-14 849 973
	37 746 671	16 888 283	20 858 388

6 - Notes du BILAN

6.1 – IMMOBILISATIONS EN VALEUR BRUTE

En €	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Immobilisations Financières	Total
Valeur brute au début de l'exercice 2010	123 704	123 053	19 741 451	19 988 207
Acquisitions, créations, apports reçus et prêts accordés	3 169 770	122 267	814 047	4 106 084
Diminution par virement de poste a poste	0	0	0	0
Cessions, mises hors service, apports effectués et remboursements sur prêts	0	0	-3 133 312	-3 133 312
Valeur brute à la fin de l'exercice 2010	3 293 474	245 320	17 422 185	20 960 979

Umanis Sa Annexe Comptes sociaux 31 décembre 2010

- A)** Le solde des immobilisations incorporelles s'élève à **3 293 474 €** Il est principalement constitué par :
- le dépôt de la marque Umanis pour 121 K€
 - les frais de création et de développement du site Web pour 3 K€
 - le mali technique suite aux TUP de 3 158 k€

B) Les immobilisations corporelles s'élèvent à **245 320 €** et sont comptabilisées à leur prix d'achat d'origine ou valeur d'apport.

C) Les immobilisations financières s'élèvent à **17 422 185 €** et sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont essentiellement composées de titres de participation.

6.2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Immobilisations incorporelles	Brut 2010	Amortissements Provisions 2010	Net 2010	Net 2009
Logiciel	129 477	121 804	7 673	10 491
Malis de fusion	3 158 369		3 158 369	0
Frais de constitution	5 628	5 628	0	0
Total à la fin de l'exercice 2010	3 293 474	127 432	3 166 042	10 491

6.3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Immobilisations corporelles	Brut 2010	Amortissements Provisions 2010	Net 2010	Net 2009
Installations générales, agencements, aménagements divers	28 825	23 272	5 553	0
Matériel de bureau et matériel informatique	168 368	159 696	8 673	6 391
Mobilier	48 127	46 646	1 481	2 231
Total à la fin de l'exercice 2010	245 320	229 613	15 706	8 622

6.4 – IMMOBILISATION FINANCIERES ET PROVISIONS

Immobilisations financières	Brut 2010	Amortissements Provisions 2010	Net 2010	Net 2009
Titres de participation	16 168 633	2 778 677	13 389 956	16 477 156
Caution	1 253 552	0	1 253 552	453 305
Total à la fin de l'exercice 2010	17 422 185	2 778 677	14 643 508	16 930 461

DETAIL DES PARTICIPATIONS (EN K€)

	Brut 31/12/2009	Brut 31/12/2010	Provisions	Net 31/12/2010
-				
TITRES-Umanis France	10 939	10 939	0	10 939
TITRES-UMS Courtage	30	30	0	30
TITRES-UMANIS Suisse	173	173	173	0
TITRES-Call One	215	215	0	215
TITRES-Umanis Investissement	0	8	0	8
TITRES-Umanis Institut	0	0	0	0
TITRES-Harrington Technologies	7	7	0	7
TITRES-Umanis Consulting	4 761	4 761	2 600	2 161
TITRES-UMS Technology	38	0	0	0
TITRES-Génius Informatique	1 128	0	0	0
TITRES-Yliance SAS	637	0	0	0
TITRES-Euratid	370	0	0	0
TITRES-Umanis Nord	960	0	0	0
TITRES-Umanis Luxembourg	31	31	0	31
TOTAL	19 288	16 163	2 773	13 390

Les titres de participations sont comptabilisés au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité s'apprécie en tenant compte d'une valeur de réalisation mais aussi de perspectives d'activité et de rentabilité de la participation ainsi que des intentions et de l'utilité pour son détenteur dans le cadre de la stratégie relative à chaque participation.

La société privilégie, dans son approche de la valeur d'utilité, la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Umanis procède à un découpage de ses activités en « groupe d'actifs » (effectué pour les besoins de la consolidation) pour lesquels les flux de trésorerie sont analysés. Pour chacun de ces groupes d'actifs, les flux de trésorerie sont déterminés sur la base d'hypothèses raisonnables et vérifiables, représentant la meilleure estimation de la direction de la société quant aux conditions d'exploitation futures. Les principales hypothèses retenues lors de la revue des valeurs d'utilité au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

- Des flux de trésorerie prévisionnels issus des plans d'affaires les plus récents approuvés par la direction de la société couvrant un horizon de projections de 5 ans
- Au-delà de cet horizon, les flux de trésorerie sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle prudent de 0%
- Un WACC de 10,20 % (Taux déterminé par le Groupe) ;

A la suite de ces analyses, une provision pour dépréciation des titres Umanis Consulting d'un montant de 2,6 millions d'euros est comptabilisée depuis le 31 décembre 2005 et les titres des filiales Ums technologie et Suisse sont provisionnés à 100 % depuis le 31/12/06.

Il n'y a pas eu de provision complémentaire à comptabiliser sur 2010.

6.5 – CREANCES ET COMPTES RATTACHES ET AUTRES CREANCES

	31/12/2010			31/12/2009
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Créances clients	38 383 537	1 655 335	36 728 202	20 758 998
Factures à établir	38 121	0	38 121	38 121
Créances et comptes rattachés	38 421 658	1 655 335	36 766 323	20 797 119
Avances et acomptes versés	8 084	0	8 084	0
Créances fiscales et sociales	1 532 175	0	1 532 175	541 362
Débiteurs divers	886 940	30 490	856 450	7 701 335
Charges constatés d'avance/à répartir	262 630	0	262 630	22 622
Autres créances et charges constatées d'avance	2 689 830	30 490	2 659 340	8 265 319
TOTAL	41 111 488	1 685 825	39 425 663	29 062 438

Aucune des créances autres que les créances groupe indiquées ci-dessus ne sont à plus de 1 an au 31 décembre 2010, ce qui était également le cas au 31 décembre 2009. Les charges constatées d'avance concernent des charges liées à l'exploitation.

Les dépréciations sont en grande majorité relatives à des comptes intragroupes. Les autres créances sont essentiellement constituées des comptes courants et autres comptes débiteurs avec les autres sociétés du groupe.

6.6 – TRESORERIE

	Exercice 2010	Exercice 2009
Disponibilités	258 477	131 535
VMP	53 669	9 132
Total	322 146	140 667

6.7 – COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la société Umanis se compose à la date du 31 décembre 2010 de 2 583 855 actions d'une valeur nominale de 1.10 €

6.8 – AVANCES CONDITIONNEES ET DETTES FINANCIERES

	31/12/2010				
	Valeur brute	A moins d'un an	A plus d'un an	Dont charges à payer	Dont entreprises liées
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 350	6 350	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers	34 107 653	34 107 653	0	0	0
Dettes Financières	34 114 004	34 114 004	0	0	0

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédits sont constitués uniquement de concours bancaires courants.

6.9 – PROVISIONS

	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres Tup	dont Utilisées	Valeur à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	0	0	0		0	0
Provisions pour risques	20 000	20 000	20 000		0	20 000
Provisions pour charges	955 242	4 848	800 000	-155 242	0	4 848
Provision pour impôts	26 783	58 455	125 930	52 436		11 744
TOTAL	1 002 025	83 303	945 930	-102 806	0	36 593

6.10 – DETTES NON FINANCIERES

	31/12/2010				
	Valeur brute	A moins d'un an	A plus d'un an	Dont charges à payer	Dont entreprises liées
Fournisseurs et comptes rattachés	4 894 902	4 894 902	0	240 317	4 256 120
Personnel et comptes rattachés	178 992	178 992	0	52 700	0
Sécurité soc & org socx	141 102	141 102	0	20 561	0
Dettes fiscales	6 437 671	6 437 671	0	41 304	5 918 456
Produits constatés d'avance	0	0	0	0	0
Autres Dettes	159 704	159 704	0	0	0
Autres créances et charges constatées d'avance	11 812 371	11 812 371	0	354 882	10 174 576
TOTAL	11 812 371	11 812 371	0	354 882	10 174 576

7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

7.1 – CHIFFRE D’AFFAIRES

Le chiffre d'affaires s'entend hors taxes et tous rabais, remises, et ristournes déduites.

La société a réalisé en France un chiffre d'affaires de 5 419 053 € essentiellement composé de refacturations intra groupe.

7.2 – RESULTAT EXCEPTIONNEL (EN K€)

Résultat exceptionnel (En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2010
Cession de titres	27	
Cession immobilisations	-2	
Autres produits et charges exceptionnels (Transactions et risques prudhommaux)	30	-52
Pénalités et amendes	-27	-35
	28	-87

8 - NOTES SUR LES PARTICIPATIONS

8.1 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<i>Exercice clos le 31 /12/2010</i>									
Filiales et participations	Capital	Capitaux propres	Quote-part de capital détenue en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la société et non remboursés	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations									
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)									
Umanis France	53 472	7 590 661	99.81 %	10 939 235	10 939 235	0	45 958 828	3 867 533	
Umanis Institut	1	-25 477	90%	1	1	0	141 796	44 413	
Umanis Investissement	8 000	10 776	100%	8 000	8 000	0	1 754 105	2 776	
Umanis Consulting	38 400	1 212 115	99%	4 760 597	2 160 597	0	0	184 656	
Ums Courtage	30 000	27 010	100%	30 000	30 000	0	5 880	-2 990	
UMS (ex : Call one)	186 249	140 716	100%	214 605	214 605	0	5 705 042	6 831	
Umanis Luxembourg	31 000	40 610	100%	31 000	31 000	0	1 090 459	2 027	
Participations (10 à 50 % du capital détenu)									
Umanis Suisse	50 000 (Chf)	- 373 640 (Chf)	34.00 %	172 877 eur	0 eur	0	0	0 (Chf)	
Harrington Technologies	34 300		19.00 %	6 517	6 517	0			

9 – CAPITAUX PROPRES

9.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE

L'ensemble des bons de suscription de parts de créateurs d'entreprise a été attribué aux deux personnes citées ci-dessous en leur qualité de dirigeant.

Les chiffres présentés dans ce tableaux tiennent compte du regroupement des actions détaillé note 1.

		Piepszownik		Pouigny		Nombre Total	Exercice
		Nombre	Prix	Nombre	Prix		
Autorisation AGE du 28/06/2005 pour 10 % du capital social	BCE10-05 attribués par le CA du 06/10/05	25 000	14,225	0	0	25 000	90 % à compter du 07/10/2005 10 % à compter du 07/10/2006 Exerçables sans limitation de durée
Autorisation AGM du 29/06/2007 pour 10 % du capital social	BCE 10-07 attribués par le CA du 31/10/07	75 000	10,65			75 000	90 % à compter du 31/10/2007 10 % à compter du 31/10/2008 Exerçables jusqu'au 31/10/2017
	BCE 05-08 attribués par le CA du 16/05/08	55 242	7,15			55 242	90 % à compter du 16/05/2008 10 % à compter du 16/05/2009 Exerçables jusqu'au 16/05/2018
Total BCE attribués		155 242		0		155 242	
Total BCE exercés		0		0		0	
Solde BCE		155 242		0		155 242	

La valeur nominale des actions souscrites est dans tous les cas de 1.10 €.

9.2 INFORMATIONS RELATIVES AUX BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Les chiffres présentés dans ce tableaux tiennent compte du regroupement des actions détaillé note 1.

		Laurent Piepszownik		Olivier Pouigny		Nombre Total	Exercice
		Nombre	Prix	Nombre	Prix		
Autorisation AGE du 26/06/2010 240.000 Bons Max	BSA 08-10 attribués par le CA du 30/08/2010	14 100	7,1	0	0	14 100	100% à compter du 30/08/2010 Exerçables jusqu'au 29/08/2015
Total BSA attribués		14 100		0		14 100	
Total des BSA exercés		0		0		0	
Solde BSA		14 100		0		14 100	

La valeur nominale des actions souscrites est dans tous les cas de 1.10 €.

9.3 INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONS GRATUITES

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 28 juin 2005, a délégué au conseil d'administration les pouvoirs, de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées, s'agissant des actions existantes, ne pourra donner lieu à la détention à tout moment par la société d'un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social, et, s'agissant des actions émises, ne pourra porter sur un nombre d'actions à souscrire supérieur à 6 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le conseil d'administration prend sa décision, étant précisé que le nombre total des actions attribuées gratuitement, ne pourra excéder 10 % du capital social, ce plafond étant déterminé au regard du capital de la société existant le jour où le conseil d'administration prend sa décision ;

Le conseil d'administration du 6 octobre 2005 a décidé l'émission et l'attribution de 950.000 actions gratuites dans les conditions exposées ci-après, à des personnes ayant la qualité de salarié ou de dirigeant mandataire social de la société Umanis Sa ou de la société Umanis France Sa, filiale à 100% de la Société :

- chaque bénéficiaire sera titulaire de la totalité des actions ainsi attribuées à l'issue d'un délai d'acquisition de deux ans à compter de ce jour, expirant le 6 octobre 2007 (à 24 heures) (ci-après dénommé également le jour d'acquisition effective), étant toutefois précisé qu'au jour de l'attribution effective des actions, le 7 octobre 2007, chacun des bénéficiaires devra être salarié ou dirigeant de la société Umanis ou de l'une de ses filiales. A défaut, le conseil constatera la caducité immédiate et de plein droit de la décision d'attribution au jour de la cessation des fonctions du bénéficiaire concerné ;
- les actions créées porteront jouissance à compter de la survenance du terme de la période d'acquisition tel que visé ci-dessus ; elles seront, dès leur création, entièrement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires ; leurs titulaires auront dès ce jour droit de vote ;
- toutefois, les actions ainsi attribuées ne pourront être cédées par le bénéficiaire pendant un délai de conservation de deux (2) ans à compter de la date d'acquisition effective par le bénéficiaire. A l'issue de cette période d'indisponibilité de deux ans, s'achevant le 7 octobre 2009, les actions seront librement cessibles dans les formes prévues par la loi et les statuts de la Société.

Le 07 octobre 2007 la période d'acquisition étant arrivée à terme, le conseil d'administration du 31 octobre 2007 a décidé de procéder à l'attribution de 551 250 actions par augmentation de capital.

Le 21 mai 2007, sur délégation de l'AGM du 28 juin 2005, le conseil d'administration a procédé à l'attribution de 830 168 actions gratuites au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la société Umanis SA ou de la société Umanis France SA, filiale 100% de la société. Les conditions d'attribution de ces actions gratuites sont les mêmes que celles exposées ci-dessus. Ces attributions d'actions gratuites ont été retraitées en norme IFRS 2, générant pour la période une minoration du résultat de 196 K€ (en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres du même montant).

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 29 juin 2007, a délégué au conseil d'administration les pouvoirs, de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées, s'agissant des actions existantes, ne pourra donner lieu à la détention à tout moment par la société d'un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social, et, s'agissant des actions émises, ne pourra porter sur un nombre d'actions à souscrire supérieur à 10 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le conseil d'administration prend sa décision, étant précisé que le nombre total des actions attribuées gratuitement, ne pourra excéder 10 % du capital social, ce plafond étant déterminé au regard du capital de la société existant le jour où le conseil d'administration prend sa décision ;

Le 19 mars 2008, le conseil d'administration a procédé à l'attribution de 485 077 actions gratuites au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la société Umanis SA ou de la société Umanis France SA, filiale 100% de la société. Les conditions d'attribution de ces actions gratuites sont les mêmes que celles exposées ci-dessus. Ces attributions d'actions gratuites ont été retraitées en norme IFRS 2, générant pour la période une minoration du résultat de 18 K€ (en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres du même montant).

10 – REMUNERATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Prénom, Nom	Rémunération brute/an			Société de rattachement
	Fixe	Avantages en nature	Variable	
Laurent PIEPSZOWNIK (PDG)	188 119 €	0 €	23 416 €	Umanis Investissement
Olivier POULIGNY (DG)	188 119 €	5 735 €	23 416 €	Umanis Investissement
Laurent LEMOIGNE (Administrateur)	0 €	0 €	0 €	

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée aux mandataires sociaux par la Société ou par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Options de souscription d'actions et bons de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

Au terme de la dix septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale mixte du 25 juin 2010, le conseil d'administration a été autorisé à émettre, en une ou plusieurs fois, des bons de souscription d'actions, avec une limite en terme de nombre maximal d'actions nouvelles émises par exercice des bons fixée à 2.400.000 actions avant regroupement.

Usant de la délégation qui lui a été consentie, le conseil d'administration, aux termes de ses délibérations prises le 30 août 2010, a procédé à l'émission de 141.000 bons de souscription d'action (BSA) (montant avant regroupement des actions) attribués gratuitement, donnant droit à leur titulaire de souscrire, au moyen de chaque bon, à une (1) action de la Société au prix unitaire de 0,71 € (prix unitaire avant regroupement), à libérer en totalité lors de la souscription, au profit du dirigeant, mandataire social, Monsieur Laurent Piepszownik.

Indemnité de départ à la retraite provisionnée dans les comptes consolidés du groupe :

- M. L. PIEPSZOWNIK : 50 344€
- M. O. POULIGNY : 35 250€

11 – DROIT A LA FORMATION

Depuis le 7 mai 2004, les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée bénéficient du DIF à hauteur de 20 heures par an pour un temps plein. Pour les salariés en temps partiel, en CDD, ou embauchés en cours d'année, leur DIF est calculé, au prorata temporis.

L'ancienneté des salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée s'apprécie au 1er janvier de chaque année. Les heures, qui ne sont pas utilisées, en tout ou partie, au cours de l'année, par les salariés sont capitalisées, le nombre d'heures de DIF étant plafonné à cinquante six heures.

Fin 2010, les titulaires d'un CDI au 07/05/04 totaliseront 56 heures.

Le nombre total des heures de DIF acquises au 31/12/2010 par les salariés de Umanis SA représente 1 240 heures

Aucune action de formation n'a été engagée dans le cadre du droit individuel à la formation.

12 – Effectif moyen

L'effectif moyen 2010 se compose de 23 salariés dont 16 cadres et 7 non cadres contre 23 salariés en 2009.

13 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Société	31/12/2010	31/12/2009
	Avals, cautions et garanties données	Avals, cautions et garanties données
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements bancaires et financiers de la société Call One pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements bancaires et financiers de la société Call One pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société Europstat Business Intelligence Services (Espagne) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements de la société Europstat Business Intelligence Services (Espagne) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société Umanis France (suite à la fusion-absorption d'Aquarel) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements de la société Umanis France (suite à la fusion-absorption d'Aquarel) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.
	Autres engagements donnés	Autres engagements donnés

14 – INFORMATIONS SUR LE MONTANT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes comptabilisés au compte de résultat pour l'exercice 2010 est mentionné sur l'annexe des comptes consolidés du Groupe Umanis, Umanis SA faisant partie du périmètre de consolidation du Groupe Umanis.

15 – VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

	Avant impôts	Impôts	Résultats après impôts
Résultat courant	1 434 651	(478 217)	956 434
Résultat exceptionnel	(86 907)		(86 907)
Total	1 347 744		(869 527)

16 – SITUATION FISCALE DIFFEREE LATENTE

	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010	IS DIF N-1	IS DIF N	ECART	IMPACT RESERVES	IMPACT RESULTAT
IMPOT DIFFERE ACTIF									
Organic	- 1 055	6 035	- 4 980	0	-352	0	352	0	352
Activation déficit reportable	26 516 048	16 933	-5 674 594	20 858 387	8 837 799	6 951 971	-1 885 828	0	-1 885 827
Prov pour risques	6 601	0	0	6 601	2 200	2 200	0	0	0
Annulation d'actifs incorporels	10 491	0	0	10 491	3 497	3 497	0	0	0
Provision IDR	77 963	0	-48 710	29 253	25 985	9 750	-16 235	0	-16 234
Limitation des ID	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total IDA	26 610 048	22 968	-5 728 284	20 904 732	8 869 129	6 967 418	-1 901 711	0	-1 901 709

	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010	IS DIF N-1	IS DIF N	ECART	IMPACT RESERVES	IMPACT RESULTAT
IMPOT DIFFERE PASSIF									
Elimination provision IG IDP	1 695 827	0	-156 090	1 539 737	565 219	513 194	-52 025	0	-52 025
Elimination provision IG IDP	0	0	0	0		0	0	0	0
Frais acquisition des immobilisations IDP	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actu earning out	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Elimination provision C/C IDP	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total IDP	1 695 827	0	-156 090	1 539 737	565 219	513 194	-52 025	0	-52 025
NET	24 914 221	22 968	-5 572 194	19 364 995	8 303 910	6 454 224	-1 849 686	0	-1 849 684

UMANIS

Société Anonyme

7-9, rue Paul Vaillant Couturier
92300 Levallois Perret

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Exelmans Audit & Conseil
21, rue de Téhéran
75008 Paris

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

UMANIS

Société Anonyme

7-9, rue Paul Vaillant Couturier
92300 Levallois Perret

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société UMANIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Le paragraphe « Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement » de la note 3 de l'annexe aux états financiers expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le bien fondé de ces méthodes comptables et apprécié le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2011

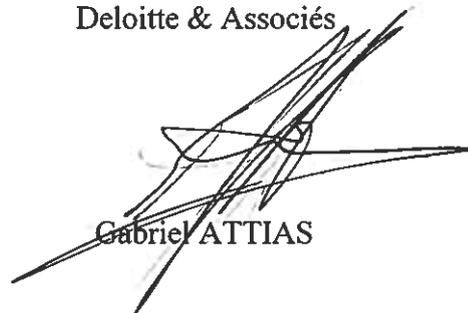
Les Commissaires aux Comptes

Exelmans Audit & Conseil



Eric GUEDJ

Deloitte & Associés



Gabriel ATTIAS



Comptes consolidés du groupe Umanis

Informations financières au 31/12/2010

Comptes arrêtés par le Conseil d'Administration
du 29 avril 2011

Note préalable : L'ensemble des données mentionnées dans les documents de synthèse consolidés est exprimé en K€.

Table des matières

I.	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE.....	5
II.	ETAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL – PARTIE I.....	6
III.	ETAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL – PARTIE II.....	7
IV.	TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	8
V.	TABLEAU DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	9
VI.	NOTES ANNEXES	10
NOTE 1	MÉTHODES COMPTABLES	10
1.1.	Référentiel comptable.....	10
1.2.	Présentation des états financiers	10
1.3.	Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et jugements	10
1.4.	Principes de consolidation	13
1.5.	Regroupement d'entreprises.....	13
1.6.	Information sectorielle.....	13
1.7.	Méthodes de conversion.....	14
1.8.	Nouvelles normes et amendements	14
1.9.	Immobilisations incorporelles	15
1.10.	Goodwill	16
1.11.	Immobilisations corporelles.....	16
1.12.	Dépréciation des actifs.....	17
1.13.	Contrats de location.....	18
1.14.	Clients et autres débiteurs	18
1.15.	Cessions de créances et emprunts garantis	18
1.16.	Stocks	18
1.17.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	18
1.18.	Autres actifs financiers.....	19
1.19.	Capital potentiel.....	19
1.20.	Emprunts portant intérêt	19
1.21.	Avantages du personnel	19
1.22.	Provisions.....	21
1.23.	Fournisseurs et autres créiteurs.....	21
1.24.	Impôts différés.....	21
1.25.	Chiffre d'affaires	22
1.26.	Résultat opérationnel.....	22
1.27.	Instruments financiers dérivés.....	22
1.28.	Résultat par action.....	22
NOTE 2	FAITS MAJEURS DE LA PERIODE.....	23
2.1.	Restructuration du Groupe UMANIS	23
2.2.	Contrôles fiscaux	23
2.3.	Augmentation de Capital du 23 mars 2010.....	24
2.4.	Regroupement des actions Umanis	24
2.5.	Création d'une nouvelle filiale : UMS Investissement.....	24
2.6.	Modification des Baux Commerciaux	24
2.7.	Contrôle Urssaf Société Yliance.....	24

2.8.	<i>Moratoire fiscal</i>	24
NOTE 3	EVENEMENTS POST CLOTURE	25
3.1.	<i>Acquisition de la société B2B</i>	25
3.2.	<i>Acquisition du Groupe Aura</i>	25
3.3.	<i>Contrôle Urssaf</i>	28
NOTE 4	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	29
NOTE 5	INFORMATIONS PAR SEGMENT D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	30
5.1.	<i>Informations par activité au 31 décembre 2010</i>	30
5.2.	<i>Informations par activité au 31 décembre 2009</i>	30
5.3.	<i>Informations par zone géographique au 31 décembre 2010</i>	30
5.4.	<i>Informations par zone géographique au 31 décembre 2009</i>	30
NOTE 6	GOODWILLS ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31
6.1.	<i>Détail des goodwill en 2010:</i>	31
6.2.	<i>Détail des tests effectués</i>	32
NOTE 7	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32
NOTE 8	TITRES DISPONIBLES A LA VENTE	33
NOTE 9	AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	33
NOTE 10	STOCKS	33
NOTE 11	CLIENTS	34
NOTE 12	CREANCES DIVERSES COURANTES	34
NOTE 13	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	35
NOTE 14	CAPITAUX PROPRES	35
14.1.	<i>Capital social</i>	35
14.2.	<i>Écarts de conversion</i>	35
14.3.	<i>Informations relatives aux bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise</i>	36
14.4.	<i>Plan d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions</i>	37
14.5.	<i>Actions gratuites</i>	38
NOTE 15	RÉSULTAT PAR ACTION	39
NOTE 16	PASSIFS FINANCIERS COURANTS	39
NOTE 17	PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	40
NOTE 18	PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES	40
NOTE 19	AUTRES PROVISIONS	41
NOTE 20	PASSIFS EVENTUELS	41
NOTE 21	DETTES FOURNISSEURS, IMPOTS ET AUTRES PASSIFS COURANTS	41
NOTE 22	INSTRUMENTS FINANCIERS	42
NOTE 23	FACTEURS DE RISQUES FINANCIERS	43

23.1.	<i>Risque de crédit.....</i>	43
23.2.	<i>Risque de liquidité</i>	44
23.3.	<i>Risque de marché.....</i>	44
NOTE 24	CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF	44
24.1.	<i>Détail des charges de personnel.....</i>	44
24.2.	<i>Décomposition des charges de personnel par zone géographique</i>	44
24.3.	<i>Effectifs à fin 2010</i>	45
NOTE 25	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS.....	45
NOTE 26	RÉSULTAT FINANCIER NET	46
NOTE 27	IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	46
27.1.	<i>Charge d'impôts.....</i>	46
27.2.	<i>Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt.....</i>	47
27.3.	<i>Impôts différés.....</i>	48
27.4.	<i>Détail des impôts différés actifs et passifs, par nature</i>	48
NOTE 28	REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE	49
NOTE 29	INFORMATIONS SUR LE MONTANT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 50	
NOTE 30	ENGAGEMENTS DONNÉS OU REÇUS.....	50

I. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF (K€)	Note n°	31/12/2010	31/12/2009
Goodwills	6	14 323	14 323
Immobilisations incorporelles	7	16	35
Immobilisations corporelles		311	416
Autres participations	8	159	160
Créances et autres actifs financiers à long terme	9	949	773
Impôts différés actifs		5 629	7 315
Actifs non courants		21 388	23 022
Stocks			2
Clients et comptes rattachés	11	17 756	15 377
Autres actifs courants	12	5 113	6 114
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	1 564	2 900
Actifs courants		24 433	24 393
TOTAL ACTIF		45 821	47 415

PASSIF (K€)	Note n°	31/12/2010	31/12/2009
Capital social	14	2 842	2 792
Primes d'émission		33 214	33 264
Autres Réserves		-25 153	-26 861
Ecart de conversion		499	670
Résultats de la période		2 657	2 478
Capitaux propres part du groupe		14 059	12 343
Intérêts minoritaires		38	29
Total des Capitaux propres		14 097	12 372
Provisions pour retraites et engagements assimilés	18	857	582
Autres provisions non courantes			
Impôts différés passifs			
Dettes diverses non courantes			
Passifs non courants		857	582
Autres provisions courantes	19	2 056	3 051
Passifs financiers courant	16	7 591	12 623
Fournisseurs et comptes rattachés	21	4 138	3 129
Impôt courant exigible			
Autres dettes courantes	21	17 082	15 658
Passifs courants		30 868	34 462
TOTAL PASSIF		45 821	47 415

II. ETAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL – PARTIE I

<i>En K€</i>	Note n°	31/12/10	31/12/09
Chiffre d'affaires	5	54 653	55 407
Autres produits de l'activité		35	20
Produits des activités ordinaires		54 687	55 426
Achats consommés		-5 613	-3 482
Charges externes		-6 897	-7 466
Charges de personnel	24	-37 548	-37 643
Impôts & taxes		-1 282	-1 388
Amortissements et dépréciations		-713	3 865
Autres produits et charges d'exploitation		1 175	-4 865
Résultat opérationnel courant		3 810	4 448
Autres produits opérationnels	25	1 234	8 283
Autres charges opérationnelles	25	-1 342	-10 358
RESULTAT OPERATIONNEL		3 702	2 372
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie			
Coût de l'endettement financier brut		-20	-12
Coût de l'endettement financier net		-20	-12
Autres produits et charges financiers	26	188	-740
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence			548
RESULTAT AVANT IMPÔTS		3 869	2 168
Impôts différés	27	-1 686	-773
Impôts courants	27	-528	-7
Crédit d'Impôt Recherche	27	1 010	1 099
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		2 665	2 487
Intérêts minoritaires		9	10
RESULTAT ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE MERE		2 656	2 477
Résultat par action - en euros			
avant dilution	15	1,10	0,10
après dilution	15	1,10	0,10

III. ETAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL – PARTIE II

<i>En K€</i>	Note n°	31/12/10	31/12/09
RESULTAT DE LA PERIODE		2 656	2 477
Autres Eléments du résultat global			
Ecarts de conversion des activités à l'étranger			
Actifs financiers disponible à la vente			
Partie efficace des produits ou pertes sur instrument de couverture			
Réévaluation d'immobilisations corporelles			
Impôt sur le résultat des autres éléments du Résultat Global			
Ecarts actuariels sur obligations des régimes à prestations définies			
Quote-part des autres éléments du résultat Global dans les participations en équivalence			
RESULTAT GLOBAL TOTAL		2 656	2 477

IV. TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

<i>En K€</i>	31/12/10	31/12/09
Résultat net Groupe et Minoritaires	2 665	2 487
Dotations nettes aux amortissements et provisions	-514	2 293
Plus et moins-values de cession		544
Coût de l'endettement financier net	20	12
Charge d'impôt	1 686	773
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	3 858	6 110
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel courant	-4 260	-3 559
Variation du besoin en fonds de roulement sur créances apportées en garantie	5 160	4 391
Trésorerie provenant des activités opérationnelles	4 758	6 942
Impôt exigible		-7
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	4 758	6 935
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-82	-81
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		3
Acquisitions d'immobilisations financières	-969	-457
Cessions d'immobilisations financières	10	
Acquisition de filiales sous déduction de la trésorerie acquise	-8	-66
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	-1 049	-601
Apports en fonds propres	8	
Créances incorporées en fonds propres		
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		
Remboursements d'emprunts		-19
Intérêts financiers nets versés	-20	-12
Flux liés aux opérations de financement garantis	-5 159	-4 391
Autres flux liés aux opérations de financement		
Flux net de trésorerie provenant des activités de financement	-5 171	-4 423
Variation nette de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie	-1 463	1 912
Différence de change nette	1	0
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	2 790	877
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	1 327	2 790

V. TABLEAU DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

31/12/2010	Capital	Primes	Réserves consolidées	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.08	2 709	33 348	-27 628	-71	2 223	10 581	20	10 600
Affectation du résultat 2008			2 223		-2 223			
Résultat de la période 2009					2 477	2 477	10	2 487
Variations du capital de l'entreprise consolidante	84		-84					
Variation des actions propres				-324		-324		-324
Distribution de dividendes								
Variation des écarts de conversion			-166			-166		-166
Incidences IFRS 2			175			175		175
Actualisation de l'effort construction (correction d'erreur)			-402			-402		-402
Souscription au capital des entités consolidées								
Variation de périmètre								
Capitaux propres au 31.12.09	2 792	33 348	-25 882	-395	2 477	12 342	30	12 371
Affectation du résultat 2009			2 477		-2 477			
Résultat de la période 2010					2 656	2 656	9	2 665
Variations du capital de l'entreprise consolidante	50		-50					
Variation des actions propres				-783		-783		-783
Distribution de dividendes								
Variation des écarts de conversion			-171			-171		-171
Incidences IFRS 2			17			17		17
Autres			-3			-3		-3
Souscription au capital des entités consolidées								
Variation de périmètre								
Capitaux propres au 31.12.10	2 842	33 348	-23 611	-1 178	2 656	14 058	39	14 097

VI. NOTES ANNEXES

NOTE 1 MÉTHODES COMPTABLES

1.1. Référentiel comptable

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2010 sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations, qui ont été adoptées dans l'Union Européenne.

Les états financiers de l'exercice 2010 sont les sixièmes états financiers complets établis par le Groupe conformément au référentiel IFRS. Ils comprennent, à titre de comparatif, le compte de résultat de l'exercice 2009, ainsi que le bilan au 31 décembre 2009.

Certaines normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) ainsi que par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 n'ont pas donné lieu à une application anticipée. Cela concerne essentiellement l'Amendement de la norme IAS 1 « présentation des états financiers » portant sur les informations à fournir.

Le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2005 les normes IAS 32 « Instruments financiers : information à fournir et présentation » et IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » ainsi que la révision de la norme IAS 19 « Avantages au personnel » concernant la comptabilisation des écarts actuariels.

1.2. Présentation des états financiers

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

1.3. Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et jugements

Dans le cadre de l'établissement de ses états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales IFRS, Umanis est amenée à procéder à un certain nombre d'estimations et à retenir certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables, qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. La direction revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les résultats réels futurs pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du Groupe portent notamment sur les dépréciations des créances clients, l'évaluation des immobilisations incorporelles, les provisions et les impôts différés :

- **Dépréciations des créances clients**

Une dépréciation des créances clients est comptabilisée si la valeur actualisée des encaissements futurs est inférieure à la valeur nominale. Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrabilité plus faible que celui estimé ou la défaillance de certains clients peuvent avoir un impact négatif sur nos résultats futurs.

Le montant des dépréciations de créances clients représente 1 843 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (à comparer à 1 610 milliers d'euros au 31 décembre 2009).

▪ **Frais de développement capitalisés, goodwill et autres immobilisations incorporelles**

Les conditions de capitalisation des frais de développement sont énoncées en note 1-9. Une fois capitalisés, ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des produits concernés.

Le Groupe doit en conséquence évaluer la faisabilité commerciale et technique de ces projets et estimer les durées de vie des produits en résultant. S'il s'avérait qu'un produit n'était pas en mesure de satisfaire aux attentes initiales, le Groupe pourrait être dans l'obligation de déprécier dans le futur tout ou partie des frais capitalisés ou de modifier le plan d'amortissement initial de manière prospective.

Le Groupe a par ailleurs à son actif des immobilisations incorporelles acquises en espèces ou par le biais d'opérations de regroupement d'entreprises ainsi que les goodwill en résultant.

Comme indiqué en note 1-10, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux goodwill, il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indice de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés. Une évolution des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment, étant entendu que les pertes de valeurs relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

Le montant net des goodwill est de 14 323 milliers d'euros au 31 décembre 2010

Les autres actifs incorporels représentent un montant net de 16 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (35 milliers d'euros au 31 décembre 2009).

▪ **Reconnaissance du revenu et provisions pour pertes à terminaison**

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de prestations de services négociés au forfait, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus. La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des coûts ainsi que sur l'expérience acquise. Des ajustements des estimations initiales peuvent cependant intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

Par ailleurs, des provisions sont comptabilisées notamment au titre des pertes à terminaison encourues en cas de non respect des engagements contractuels au titre des contrats de prestations de services. Ces provisions sont calculées sur notre meilleure estimation fondée sur l'expérience acquise. Ces provisions et leur variation sont comptabilisées en coût des ventes dans le cadre de la comptabilisation des résultats à l'avancement.

Le montant des coûts qui seront réellement supportés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.

Au titre de l'exercice 2010 aucune perte à terminaison n'a été comptabilisée.

▪ **Provisions pour risques prud'hommaux**

Les litiges avec les salariés ayant quitté la société et ayant entamé une procédure à son encontre, font l'objet de provisions pour risques. Ces provisions sont calculées sur la base de notre meilleure estimation du risque encouru établie par nos avocats et/ou juristes du groupe et fondée sur l'expérience acquise.

Le montant des coûts qui seront réellement supportés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.

Le montant des provisions pour risques relatives aux litiges salariés représente 320 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (à comparer à 526 milliers d'euros au 31 décembre 2009).

- **Crédit Impôt Recherche**

La société UMANIS France a déposé, en début d'année 2010, auprès de l'Administration Fiscale, un dossier en vue de l'obtention d'un Crédit Impôt Recherche au titre de l'exercice 2009 pour un montant global de 1 010 k€. UMANIS France a choisi de comptabiliser le CIR en impôt.

- **Impôts différés**

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est plus probable qu'improbable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Au 31 décembre 2010, le montant des impôts différés activés est de 5 629 milliers d'euros (à comparer à 7 315 milliers d'euros au 31 décembre 2009). L'évaluation de la capacité du Groupe à utiliser ces pertes fiscales reportables repose sur une part de jugement importante. Le Groupe fait une analyse des éléments positifs et négatifs lui permettant de conclure ou non sur la probabilité d'utilisation dans le futur des déficits fiscaux reportables. Cette analyse est effectuée régulièrement au sein de chaque juridiction fiscale où des impôts différés actifs significatifs sont comptabilisés.

S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur le bilan et le résultat.

1.4. Principes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la société mère exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires (co-entreprises) sont consolidées par intégration proportionnelle.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20%, sans en assurer la gestion.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 comprennent les comptes d'Umanis SA et ceux des filiales qui sont toutes contrôlées, directement ou indirectement, de manière exclusive par Umanis. Elles sont donc intégrées globalement.

La liste complète des filiales intégrées au périmètre de consolidation et les méthodes y afférentes sont fournies en note 4.

La société détient une participation qui n'est pas prise en compte dans le périmètre de consolidation. La société « le Repérage Français SARL », détenue à 58 % par Umanis France n'est pas consolidée au 31 décembre 2010. Cette société en sommeil est en cours de dissolution à l'amiable. Cette participation est non significative et totalement provisionnée.

Les soldes et les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes sont éliminés.

1.5. Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés, conformément à IFRS 3 révisée, maintenant applicable, selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs acquis et les passifs repris ainsi que les passifs éventuels assumés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

▪ Actifs et Passifs

Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs et passifs identifiables et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des normes IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis.

▪ Goodwill

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en Goodwill.

Si cette différence est positive, elle est comptabilisée à l'actif, en Goodwill. (voir également notes immobilisation incorporelles et Dépréciation des actifs »). Dans le cas contraire, elle est comptabilisée immédiatement en produits.

1.6. Information sectorielle

Le groupe UMANIS caractérise un secteur d'activité comme une composante distincte, engagée dans la fourniture de produits ou de services, qui est exposée à des risques et à une rentabilité différents des autres secteurs.

Un secteur géographique est une composante distincte, engagée dans la fourniture de produits ou services dans un environnement économique particulier et exposée à des risques et à une rentabilité différents des autres environnements économiques.

Le premier et le deuxième niveau de l'information sectorielle du groupe UMANIS sont respectivement le « secteur d'activité » et le « secteur géographique ».

Umanis a donc défini quatre secteurs d'activité distincts (cf note 5) qui sont :

- Business Intelligence (comprenant les entités juridique Umanis SA, une quote-part d'Umanis France, et les filiales étrangères)
- Consulting (comprenant une quote-part de l'entité Umanis France et la totalité d'Umanis consulting)
- Clinical Research Organisation (CRO) (Comprenant une quote-part d'umanis france)

- Centre d'appels (Comprenant l'entité Umanis Managed Services et une quote-part d'umanis France)

Les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles sont caractérisés d'actifs sectoriels. Il s'agit principalement de goodwill.

Les passifs résultant des activités d'un secteur, directement attribuables à celui-ci ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés sont qualifiés de passifs sectoriels.

Les actifs et les passifs identifiés sur les lignes « non affectés » comprennent notamment les impôts différés, les actifs financiers non courants et les dettes financières, mais regroupent également les actifs et passifs qui ne peuvent pas être raisonnablement affectés à un secteur d'activité.

Les secteurs géographiques retenus sont la France et l'Europe. Pour le secteur de la France, les différentes régions dans lesquelles le groupe est implanté répondent à la définition d'un seul et unique secteur compte tenu de leur exposition identique en matière de risque et rentabilité.

Le groupe a appliqué les prérogatives de la norme IFRS8 à compter du 01 janvier 2009. Umanis n'a pas opté pour l'application anticipée de cette norme. Celle-ci n'a pas d'incidence significative sur l'information financière communiquée par le groupe.

1.7. Méthodes de conversion

▪ Transactions libellées en monnaies étrangères

En application de la norme IAS 21, les opérations libellées en monnaies étrangères sont initialement converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change à cette même date. Toutes les différences de change dégagées à cette occasion sont comptabilisées au compte de résultat en « autres produits et charges financiers ».

▪ États financiers libellés en monnaies étrangères

Les comptes des sociétés exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros de la manière suivante :

- Les postes du bilan sont convertis en euros au taux de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux historique.
- Les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice.
- L'écart résultant de l'utilisation de ces différents taux est inclus dans les capitaux propres consolidés au poste « Ecarts de conversion » et n'affecte pas le résultat.

1.8. Nouvelles normes et amendements

Normes, interprétations et amendements publiés au 31 décembre 2010 pour lesquels le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée. Certains de ces textes sont d'ailleurs en cours d'adoption au niveau de l'Union européenne, et sont présentés ci-dessous :

- IAS 24 révisée « Parties liées – Informations à fournir sur les transactions avec les parties liées » (non adoptée par l'Union européenne)
- Amendement IAS 32 « Instruments financiers : Informations à fournir : classification des droits de souscription en devises »
- IFRS 9 « Instruments financiers – Classement et évaluation » (non endossée par l'Union européenne)
- Amélioration annuelle des normes IFRS 2010 (non adoptée par l'Union européenne)
- IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres » (non adoptée par l'Union européenne).
- IFRS 3 revised est applicable à compter du 1er janvier 2010

1.9. Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les actifs incorporels dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les actifs incorporels comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des frais de développement et notamment des logiciels.

▪ Frais de développement

Conformément à la norme IAS 38, les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement inscrits en immobilisations lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- intention et capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au Groupe ;
- coût de cet actif évaluable avec fiabilité.

Dans le cas spécifique des logiciels, les frais de développement de logiciels sont ceux encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phases de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

Ces frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. Pour les logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée de vie probable d'utilisation,
- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, de location ou de toute autre forme de commercialisation.

▪ Immobilisations acquises

Les actifs incorporels acquis par le groupe UMANIS sont également comptabilisés à leur coût historique d'acquisition minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

▪ Dépenses ultérieures à la première inscription

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et que ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable.

▪ Amortissements

- Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

En règle générale l'amortissement des logiciels informatiques est pratiqué sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire à l'exception d'un logiciel spécifique dont la durée d'utilisation est de 4 ans.

- Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur (Voir note « Dépréciation des actifs »).

1.10. Goodwill

Les goodwills représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Ils sont inscrits à l'actif du bilan.

Les goodwills ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Les dépréciations relatives aux goodwills ne sont pas réversibles.

La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des divisions opérationnelles du groupe (cf note 5), aux actifs nets correspondant (y compris goodwills). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir des projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale. Les hypothèses retenues en terme de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données du marché disponibles pour chacune des divisions opérationnelles ainsi qu'à leurs budgets validés en conseil d'administration.

▪ Niveau des UGT

Afin de correctement apprécier les différentes pertes de valeur Umanis a déterminé 4 Unités Génératrices de trésorerie correspondant à chacune de ses branches d'activité. Les quatre secteurs ainsi déterminés sont : Conseil, Business Intelligence, Centre d'appel, et Recherche clinique. Les goodwills du groupe sont concentrés sur seulement deux de ces branches (BI et Conseil). Seulement ces dernières font l'objet de tests. La détermination de la juste valeur de l'unité se fait selon la méthode des Discounted Cash Flow actualisés : Business Intelligence et Conseil.

1.11. Immobilisations corporelles

▪ Principes d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût historique d'acquisition minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément.

Les coûts d'entretiens et de réparations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

▪ Dépenses ultérieures à la première inscription

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé.

Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

▪ Contrats de location-financement

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de crédit bail ou de location-financement sont traitées conformément à IAS 17 selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat (Voir note 1.13 Contrats de location).

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux cités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

- **Amortissements**

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire appliqué, sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

Types d'immobilisations	Durées
Installations techniques et outillages	10 ans
Agencements, aménagements divers	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans / 5 ans
Mobilier	8 ans / 10 ans

1.12. Dépréciation des actifs

Les Goodwills et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 *Dépréciation des actifs*, au moins une fois par an à la clôture des exercices ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les tests annuels sont effectués au cours du quatrième trimestre.

Les autres actifs immobilisés autres que les stocks, les actifs d'impôts différés, les actifs relatifs aux avantages du personnel et les actifs financiers compris dans le champ d'IAS 32 et 39 sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

- **Valeur recouvrable**

La valeur recouvrable d'un actif isolé, c'est-à-dire qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs), et de sa sortie in fine. Le taux d'actualisation est le taux avant impôt reflétant l'appréciation actuelle du marché, de la valeur temps, et les risques spécifiques à l'actif. C'est le taux de rendement que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement dont le montant, l'échéance et les risques seraient équivalents à ceux de l'actif considéré.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

- **Pertes de valeur**

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées.

Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées, à l'exception de celles comptabilisées pour un goodwill qui sont considérées comme définitives.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

- **Taux D'actualisation**

Les cash flows futurs déterminés à horizon 5 ans et la valeur terminale calculée par la méthode Gordon Shapiro font l'objet d'une réactualisation au taux de 10.2 % correspondant au WACC déterminé par le groupe.

1.13. Contrats de location

▪ Location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie,
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé,
- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location,
- l'existence d'une option d'achat favorable,
- la nature spécifique de l'actif loué.

Les biens faisant l'objet de la location sont alors comptabilisés en immobilisations et une dette financière d'un montant équivalent est constatée. Chaque échéance de versement est ventilée entre une charge d'intérêts et le remboursement de la dette financière.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

▪ Location simple

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

Umanis n'a souscrit aucun contrat de location significatif.

1.14. Clients et autres débiteurs

Les créances commerciales et autres créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, en fonction des risques d'irrecouvrabilité évalués au cas par cas.

1.15. Cessions de créances et emprunts garantis

Les créances cédées à des tiers par le biais d'affacturage ou de Dailly sont sorties de l'actif du Groupe lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés sont également transférés à ces tiers. Dans le cadre du contrat d'affacturage, les garanties accordées ne permettent pas de considérer en général qu'il y ait un transfert de risques réel aux cessionnaires. C'est pourquoi, les créances sont alors conservées à l'actif et un emprunt garanti est inscrit au passif pour le montant du financement octroyé par l'entité (Cf. notes 11 et 16).

1.16. Stocks

Les matières premières et fournitures sont évaluées au plus faible du coût d'achat (selon la méthode du coût moyen pondéré) et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation des matières premières et des autres éléments stockés tient compte des dépréciations liées à l'obsolescence des stocks à rotation lente.

1.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent les SICAV et dépôts à terme, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

1.18. Autres actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les titres de participation des sociétés non contrôlées ou bien contrôlées mais non consolidées en raison de leur caractère non significatif, les prêts et les autres dépôts et cautionnement.

Ces actifs sont présentés en actifs non courants, exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en actifs courants ou en équivalent de trésorerie selon les cas.

- Les titres de participation de sociétés non cotées, qui représentent les intérêts du groupe dans le capital de sociétés contrôlées mais non consolidées, sont évalués à la juste valeur correspondant à une référence à des transactions récentes ou à une évaluation technique reposant sur des indications fiables et objectives avec les estimations utilisées par les autres intervenants sur le marché. Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est conservé au coût historique. Ces actifs font alors l'objet de tests de dépréciation afin d'en apprécier le caractère recouvrable.
- Les prêts et les autres dépôts et cautionnement, ayant une échéance fixée supérieure à un an, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à échéance, sont classés en tant qu'actifs non courants. Ils sont évalués au coût amorti, diminué des éventuelles pertes de valeur comptabilisées en résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif.
- Les autres actifs financiers sont classés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains ou pertes résultant de cette évaluation sont directement inscrits en capitaux propres, jusqu'à ce que l'actif financier soit réalisé.

1.19. Capital potentiel

Paievements fondés sur des actions.

Le groupe UMANIS dispose de plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions.

Les options de souscription et/ou d'achat d'actions ont été émises à des cours avantageux à la date de leur attribution. Ces plans ayant tous été octroyés avant le 07 novembre 2002, les coûts liés à ces avantages ne sont pas comptabilisés au compte de résultat. Ce traitement est conforme aux dispositions transitoires de la norme IFRS 2. Le détail des plans d'attribution d'option est présenté en note 14.

Concernant les décisions d'attribution de Bon de souscription de parts et de créateurs d'entreprise (BSPCE), bons de souscriptions d'actions (BSA) il convient de se reporter au tableau récapitulatif figurant à la Note 14.3 Actions gratuites (CF Note 14.4).

1.20. Emprunts portant intérêt

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur valeur nominale d'origine, diminuée des coûts de transaction y afférent. Ces emprunts restent, pour leur évaluation ultérieure, comptabilisés au coût amorti en fonction de leur taux d'intérêt effectif sur la durée de ces emprunts.

1.21. Avantages du personnel

- Retraites

Le groupe n'est engagé que sur les régimes de base et des régimes à cotisations définies, il comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

▪ **Indemnités de Fin de Carrière**

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière sont provisionnés au bilan.

Les régimes à prestations définies concernent les avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires pour lesquelles le Groupe Umanis est engagé. Ces engagements font l'objet d'un calcul de provision, effectué en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus.

Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies correspondent aux indemnités de départ en retraite.

L'évaluation des engagements d'indemnités de départ en retraite est conforme à la norme IAS 19.

Le groupe n'a pas contracté d'engagement en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités ou d'allocations en raison de départs à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de son personnel, autres que les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière prévus par la convention collective Syntec.

Le calcul de l'engagement est effectué annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements sont réajustées chaque année en fonction des conditions économiques de l'exercice. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Les principales hypothèses retenues pour l'établissement de ces calculs sont les suivantes :

	Non cadres	Cadres
Conventions collectives	Bureaux d'études techniques - Départ à 65 ans. Prestataire de Service (UMS) - Départ à 65 ans	Bureaux d'études techniques - Départ à 65 ans. Prestataire de Service (UMS) - Départ à 65 ans
Progression de salaire	2,50%	2,50%
Rotation du personnel	Turn over moyen des 3 derniers exercices	Turn over moyen des 3 derniers exercices
Age de départ en retraite	65 ans	65 ans
Taux de charges sociales	45%	45%

Compte tenu des incertitudes sur le taux de départ volontaire entre 65 et 70 ans des salariés, les modifications imposées d'une part par l'accord interprofessionnel du 11 janvier 2008 et d'autre part par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 ne sont pas appliquées.

On note par ailleurs qu'aucune provision d'indemnité de fin de carrière n'a été constatée pour les filiales espagnole (33 salariés) et luxembourgeoise (11 salariés) du fait du manque de connaissance de la convention applicable localement.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture est cohérent avec le taux de rendement des emprunts obligataires d'état. Celle-ci consiste à se baser sur les indemnités qui seront versées aux salariés au moment probable de leur départ en retraite en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et de la table de mortalité. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion et actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les indemnités seront effectivement versées.

Enfin, l'ANI du 11 janvier 2008 n'a eu aucun impact sur le calcul de l'indemnité de départ à la retraite.

▪ Autres avantages du personnel

Dans le cas où une société accorde des avantages certains à ses salariés, ces avantages doivent être évalués et provisionnés dans les comptes de la société par le biais d'une provision pour risques et charges. UMANIS n'accorde pas, à ce jour, d'autres avantages du personnel au sens de la norme IAS19.

1.22. Provisions

Des provisions pour risques et charges sont constituées, conformément à la norme IAS 37, lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les provisions donnent lieu à actualisation lorsque l'effet temps est significatif.

1.23. Fournisseurs et autres créditeurs

L'ensemble des dettes est enregistré au coût d'achat historique.

Après leur comptabilisation initiale, le groupe Umanis évalue au coût amorti tous les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transactions.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la dette correspond à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour régler l'obligation. La dette est donc actualisée et sa valeur comptable augmente à chaque exercice pour refléter l'écoulement du temps. Cette augmentation est comptabilisée en charges financières.

1.24. Impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale et valeur comptable des actifs et passifs, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable et en fonction d'un échéancier fiable de reversement.

Les différences sont temporaires lorsqu'elles doivent s'inverser dans un avenir prévisible.

La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés. Conformément à la méthode du report variable, les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures.

Conformément à la norme IAS 12 Impôts, les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ses actifs, il est notamment tenu compte des prévisions des résultats fiscaux futurs.

Les impôts différés, actifs ou passifs, sont compensés entre eux au niveau de chaque entité fiscale et sont portés pour leur montant net, au passif ou à l'actif. A ce titre, un périmètre d'intégration fiscale est en vigueur dans le groupe composé des sociétés : Umanis Sa (tête d'intégration fiscale), Umanis France, Umanis Managed Services, Umanis Consulting, Umanis Institut et Ums Courtage. Ces sociétés sont intégrées fiscalement dans le cadre de l'article 223 A du Code Général des Impôts. Elles constituent, de ce fait, une entité fiscale unique.

1.25. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits des activités courantes des sociétés intégrées.

- **Prestations de services et Contrats à long terme (54 653 K€)**

Les produits afférents aux prestations de services dans le cadre de contrats à long terme sont enregistrés en fonction de l'avancement de la transaction. L'avancement est évalué sur la base des travaux exécutés à la date de clôture. Les revenus ne sont pas comptabilisés lorsqu'il subsiste une incertitude significative quant au recouvrement du prix de la transaction.

- **Autres prestations**

Les autres prestations de services sont comptabilisées lors de la réalisation.

1.26. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts de restructuration.

En particulier les éléments inhabituels définis comme des produits ou charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant, font partie du résultat opérationnel.

1.27. Instruments financiers dérivés

Ni la société ni ses filiales n'ont eu recours à de nouveaux instruments financiers. La société et ses filiales facturent et achètent dans la devise de chaque pays et ne prennent donc pas de risque de change. Les prestations intra groupe sont facturées en Euros. Il n'y a pas de couverture de change sur ces factures.

1.28. Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par le Groupe de ses propres actions.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par une de ses filiales.

La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existant à la date de clôture. Par ailleurs, le résultat net est ajusté afin d'éliminer les effets financiers nets d'impôt correspondant aux instruments dilutifs.

NOTE 2 FAITS MAJEURS DE LA PERIODE

2.1. Restructuration du Groupe UMANIS

Afin de faciliter le comparatif et la compréhension des comptes clos au 31 décembre 2010, nous vous rappelons les opérations de simplification de l'organigramme juridique du groupe et de rationalisation des coûts de gestion administrative opérées sur le 2^{ème} semestre 2009 et les premiers jours de 2010:

- Dissolution sans liquidation en date du 30 novembre 2009 des sociétés CIRCE INFORMATIQUE et XERIUS CONSULTING, filiale à 100 % de la société GENIUS INFORMATIQUE, elle-même filiale à 100% d'UMANIS SA, avec effet au 1^{er} janvier 2010. Cette opération juridique a été réalisée au moyen d'une transmission universelle du patrimoine des sociétés dissoutes au profit de GENIUS INFORMATIQUE, entraînant leur dissolution sans liquidation. Cette opération a généré un boni de fusion de 87 654 € sans impact sur les comptes consolidés.
- Dissolution sans liquidation en date du 2 décembre 2009 des sociétés UMANIS Ouest et DAS KAPITAL, filiale à 100 % de la société UMANIS France, elle-même filiale à 100% d'UMANIS SA, avec effet au 1^{er} janvier 2010. Cette opération juridique a été réalisée au moyen d'une transmission universelle du patrimoine des sociétés dissoutes au profit d'UMANIS France, entraînant leur dissolution sans liquidation. Cette opération a généré un boni de fusion de 1 027 572€ sans impact sur les comptes consolidés.
- Dissolution sans liquidation en date du 1er décembre 2009 des sociétés UMS TECHNOLOGY – GENIUS INFORMATIQUE – OPENBIZZ – UMANIS NORD et YLIANCE, filiales à 100 % d'UMANIS SA, avec effet au 1^{er} janvier 2010. Cette opération juridique a été réalisée au moyen d'une transmission universelle du patrimoine des sociétés dissoutes au profit d'UMANIS SA, entraînant leur dissolution sans liquidation. Ces opérations ont généré des malis techniques pour un montant global cumulé de 3 246 023€ sans impact sur les comptes consolidés.

2.2. Contrôles fiscaux

Les sociétés UMANIS SA, UMANIS France, Yliance, UMANIS Nord et UMANIS Consulting et Openbizz (ex Euratid) UMANIS MANAGED SERVICES, UMANIS OUEST, ont fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les années 2006 et 2007. A réception de la notification de redressement les sociétés concernées ont apporté des explications à l'Administration Fiscale qui y a partiellement répondu. Des points sont toujours en discussion avec l'Administration Fiscale. Des provisions totalisant 936 milliers d'euros (contre 1 133 milliers d'euros au 31 décembre 2009) correspondant aux redressements que ces sociétés acceptent et jugent incontestables ont été comptabilisées dans les comptes clos au 31 décembre 2010.

2.3. Augmentation de Capital du 23 mars 2010

La période d'acquisition des actions gratuites étant arrivée à terme, le conseil d'administration du 23 mars 2010 a décidé de procéder à l'attribution de 453 377 actions par augmentation de capital d'un montant de 49.871,47 euros, émises sans prime d'émission et entièrement libérées, par prélèvement sur le compte de prime d'émission à concurrence de 49.871,47 euros.

Le capital est ainsi porté à la somme de 2.842.241,05€.

2.4. Regroupement des actions Umanis

Par décision du conseil d'administration du 30 août 2010, la Société a décidé :

- de procéder au regroupement des actions composant le capital social de la Société, de telle sorte que 10 actions de 0,11 € de valeur nominale chacune seront échangées contre une action nouvelle de 1,10 € de valeur nominale,
- de fixer le début des opérations de regroupement au 21 octobre 2010,
- de fixer la période d'échange des actions à 2 ans à compter de la date de début des opérations de regroupement.

En conséquence, dès le 21 octobre 2010, le nombre d'actions composant le capital social de la Société est passé de 25.838.555 actions de 0,11 € à 2.583.855 actions de 1,10 €.

2.5. Création d'une nouvelle filiale : Umanis Investissement

La société Umanis Investissement, SAS au capital de 8.000€, a été créée le 25 juin 2010 par Umanis SA dont elle détient 100% des parts composant le capital social.

Son objet social la destine à des interventions en management de stratégie, organisation, auprès de sociétés du groupe ou de sociétés tierces.

2.6. Modification des Baux Commerciaux

Suite à l'acquisition, le 30 juin 2010, par la SCI 7/9 Paul Vaillant Couturier de l'immeuble situé au 7/9 rue Paul Vaillant Couturier auprès de la Caisse de Retraite des Notaires, des avenants aux baux en cours ont été régularisés, concomitamment, entre Umanis SA (locataire) et la SCI, nouveau propriétaire, pour une durée de 12 ans. Il est précisé que ces avenants n'ont pas conduit à une augmentation de loyers pour l'année en cours.

La SCI étant détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, les avenants aux baux précités sont des conventions réglementées qui ont fait l'objet d'une autorisation préalable par le Conseil d'Administration du 30 avril 2010.

2.7. Contrôle Urssaf Société Yliance

La société Yliance (absorbée par la société Umanis SA) a fait l'objet au cours du mois de novembre 2010 d'une vérification de l'application des législations de Sécurité Sociale, de l'assurance chômage et de la garantie des salaires par l'Administration sur la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009.

Cette vérification a entraîné un redressement peu significatif qui sera comptabilisé dans les comptes clos au 31 décembre 2011.

2.8. Moratoire fiscal

Le montant des intérêts de retard à verser à l'Administration Fiscale (le moratoire étant arrivé à terme le 10 septembre 2008) a été porté à la connaissance de la société Umanis Sa en début d'année 2010 de façon officielle. Sans que ce montant ait un caractère définitif, une provision de 800 k€ avait été comptabilisée dans les comptes de l'exercice clos au 31/12/2009. Cette provision a été maintenue dans les comptes clos au 31/12/2010.

NOTE 3 EVENEMENTS POST CLOTURE

3.1. Acquisition de la société B2B

Acquisition de la majorité du capital de la société B2B

Dans le cadre du développement de l'activité d'UMANIS France, depuis près d'un an au Kazakhstan avec notamment la société « North Caspian Operating Company » (NCOC) spécialisée dans l'industrie pétrolière dont la mission principale est de permettre l'exploitation des champs pétrolifères situés en mer noire, et notamment d'être en mesure de répondre à l'appel d'offres lancé courant novembre 2010 par NCOC pour assurer le support technique de l'ensemble des utilisateurs de NCOC et administrer leurs infrastructures techniques (serveurs, réseaux, bases de données...), le conseil d'administration a autorisé au terme de ses délibérations prise le 30 août 2010 la Société a acquérir 51 % du capital social de la société de droit Kazakhstan, B2B Solutions Kazakhstan LLC (B2B). Cette société agissait jusqu'alors en sous-traitance d'UMANIS France pour la mise à disposition de ressources nécessaires la réalisation de nos prestations de services informatiques pour NCOC pour notre contrat en cours.

La réalisation de cette acquisition, d'une valeur de 20 000 USD, s'est matérialisée par l'enregistrement d'un acte de cession de parts au registre du commerce du Kazakhstan le 14 janvier 2011.

3.2. Acquisition du Groupe Aura

La société UMANIS France, filiale opérationnelle d'UMANIS SA a acquis le 28 janvier 2011, la société AURA PARTICIPATION société mère des filiales dont elle détient ainsi 100 % du capital et des droits de vote de la société AURA GROUP, qui détient elle-même les participations suivantes :

100% du capital et des droits de vote de la société AURA COMPUTER,
100% du capital et des droits de vote de la société AURA INGENIERIE,
100% du capital et des droits de vote de la société AURA INFRASTRUCTURES,

L'activité principale du Groupe AURA est la réalisation de prestations de services informatiques, en systèmes et réseaux, en infrastructure ainsi que l'externalisation de la fonction achat de matériels informatiques.

L'objectif poursuivi par cette acquisition est de permettre au Groupe UMANIS d'assurer son développement et d'atteindre une taille critique sur le marché des prestations de services informatiques.

L'Acquisition a été réalisée pour majeure partie par la souscription d'un Prêt bancaire d'une durée de six ans auprès d'un pool de trois établissements de crédit.

Des covenants, associés à cette dette, exigent le respect des ratios financiers suivants :

R1 : ratio de couverture des frais financiers
R2 : ratio de levier
R3 : ratio de cash cover ;

Seul le ratio R2 est applicable au 31/12/2010. Ce ratio était respecté par la société à fin décembre 2010. Aucune attestation des commissaires aux comptes n'est requise par les banques pour cette date.

Une attestation sur les trois ratios devra être établie par les Commissaires aux Comptes à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Ce Prêt a été complété par :

- un financement sur sept ans accordé par l'organisme OSEO
- un crédit vendeur accordé par les cédants à UMANIS France
- la cession d'actions auto détenues par la société UMANIS SA aux cédants.

L'Acquisition est assortie d'une Convention de garantie d'actifs et de passifs consentie par les Cédants.

Il est précisé qu'AURA PARTICIPATION détenait un prêt senior conclu en date du 26 juillet 2007, qui a fait l'objet d'un refinancement dans le cadre de l'acquisition.

La société UMANIS FRANCE a procédé ainsi au bénéfice d'AURA PARTICIPATION à une avance en compte courant permettant à AURA PARTICIPATION de rembourser par anticipation l'endettement existant refinancé et le capital restant du au 28/01/2011.

Il est précisé en outre que Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY ont consenti à UMANIS France une avance en compte courant d'associé, aux conditions suivantes :

- Les intérêts capitalisés et calculés au taux d'intérêt fiscalement déductible au sens de l'article 39 du Code Général des Impôts
- Le remboursement du compte courant d'associé serait subordonné au Prêt bancaire.

En garantie des obligations souscrites au titre du Contrat de Prêt, UMANIS France a consenti les sûretés et/ ou garanties suivantes :

- Une Convention de Subordination aux termes de laquelle l'ensemble des droits et prérogatives des cédants au titre du crédit-vendeur accordé par les cédants à UMANIS France et de Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY au titre du compte courant d'associés à l'encontre d'UMANIS France sont subordonnés à ceux et celles des banques prêteuses ;
- Une Convention de cession de créance professionnelle à titre de garantie (Cession Dailly) portant sur la créance qu'UMANIS FRANCE détient sur AURA PARTICIPATION au titre du Prêt Intragroupe ;
- Un nantissement de Fonds de Commerce de la société UMANIS France ;
- Une Convention de Délégation de Créances portant sur Monsieur Philippe Cohen, cédant majoritaire, lequel s'est engagé à indemniser UMANIS France dans certaines hypothèses de démission de ses fonctions de directeur général de la société AURA PARTICIPATION dans les deux premières années à compter de l'acquisition;
- Une Convention de nantissement de compte d'instruments financiers portant sur le compte spécial ouvert au nom de la société UMANIS FRANCE dans les livres de la société AURA PARTICIPATION ainsi que la déclaration de nantissement de compte de titres correspondante ;

La souscription de Contrats d'Assurances Hommes Clés pour Messieurs Olivier Pouligny et Philippe Cohen.

En garantie du paiement et du remboursement de toutes sommes dues par UMANIS France aux Banques en principal, intérêts, commissions, pénalités, frais et accessoires au titre du Prêt et pendant toute la durée du contrat de Prêt, UMANIS SA s'est constituée caution personnelle et solidaire d'UMANIS France envers les Banques, pour le montant total en principal dû au titre du Prêt.

En garantie de ses engagements de caution visés ci-dessus UMANIS SA a consenti un nantissement des actions de la société UMANIS France qu'elle détient au profit des Banques et le nantissement de compte d'instruments financiers portant sur le compte spécial ouvert au nom de la société UMANIS SA dans les livres de la société UMANIS France au crédit duquel sera porté la totalité des actions qui seront détenues par la caution, la société UMANIS SA, soit 3.337 actions représentant 99,85% (quatre vingt dix neuf virgule quatre vingt cinq) du capital et des droits de vote de la société UMANIS France ainsi qu'une déclaration de nantissement de compte de titres correspondante.

En garantie du paiement et du remboursement de toutes sommes dues par la caution, la société UMANIS SA, en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires, au titre du Prêt, le nantissement au profit des Banques, par Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK, en sa qualité de dirigeant et actionnaire de référence de la Société, de 141.563 actions qu'il détient dans le capital social de la Société dont le prix a été calculé sur la base de la moyenne des 20 derniers cours cotés des actions de la Société précédant le jeudi 27 février 2011.

3.3. Contrôle Urssaf

La société UMANIS France a fait l'objet au cours du mois de mars 2011 d'une vérification de l'application des législations de sécurité sociale, de l'assurance chômage et de la garantie des salaires AGS par l'administration sur les années 2008 , 2009 et 2010.

La proposition de redressement n'a pas encore été notifiée à la société. Toutefois, il ressort des échanges avec la responsable du contrôle que les conséquences seront peu significatives.

NOTE 4 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du groupe Umanis comprend 18 sociétés consolidées. La liste complète et les méthodes de consolidation y afférentes, sont données ci-après.

Nom	Siège	Registre du commerce	Méthode de consolidation	% contrôle	% intérêt
Umanis SA	Levallois - France	RCS 403 259 534	Société mère		Société mère
Etudes, conseils, formations					
Umanis France	Levallois - France	RCS 379 499 445	Intégration globale	99.81%	99.81%
Umanis (Italie) SRL	Milan - Italie	RI 332 085	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Belgique) SPRL	Bruxelles - Belgique	RCB 584 448	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (UK) Ltd	Londres - UK	RC 3601068	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Pologne) Sp Z.o.o.	Varsovie - Pologne	RHB 53551	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Espagne) SL	Madrid - Espagne		Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Allemagne) GmbH	Francfort - Allemagne	HRB 48024	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Suisse) Sarl	Nyon - Suisse		Intégration globale	100.00%	99.88%
Umanis (Finlande) Oy	Helsinki - Finlande		Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Danemark) ApS	Copenhague - Danemark		Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Maroc)	Casablanca - Maroc		Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis Consulting SAS	Levallois - France	RCS 434 016 853	Intégration globale	98.53%	98.53%
Umanis Luxembourg			Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis Investissement	Levallois - France	RCS 523 432 680	Intégration globale	100,00%	100,00%
Umanis Institut	Levallois - France	RCS 501 080 501	Intégration globale	100.00%	100.00%
Centre d'appel					
Umanis Services Managed	Levallois - France	RCS 412 719 986	Intégration globale	100.00%	99.91%
Courtage en assurance et en réassurance					
Ums Courtage	Levallois - France	RCS 423 601 657	Intégration globale	100.00%	100.00%

NOTE 5 INFORMATIONS PAR SEGMENT D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

5.1. Informations par activité au 31 décembre 2010

2010	<i>Business Intelligence</i>	<i>Consulting</i>	<i>Centres d'Appel</i>	<i>CRO</i>	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	37 074	6 356	5 658	5 564	54 653
Résultat Opérationnel	2 779	440	188	295	3 702

5.2. Informations par activité au 31 décembre 2009

2009	<i>Business Intelligence</i>	<i>Consulting</i>	<i>Centres d'Appel</i>	<i>CRO</i>	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	35 906	6 725	6 746	6 030	55 407
Résultat Opérationnel	752	457	185	978	2 372

5.3. Informations par zone géographique au 31 décembre 2010

2010	<i>France</i>	<i>Europe</i>	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	51 630	3 023	54 653
Résultat Opérationnel	3 663	39	3 702

5.4. Informations par zone géographique au 31 décembre 2009

2009	<i>France</i>	<i>Europe</i>	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	52 891	2 516	55 407
Résultat Opérationnel	2 324	48	2 372

NOTE 6 GOODWILLS ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>En K€</i>	31/12/2009	Acquisitions Dotation	Cessions Reprises	Autres variations	31/12/2010
Valeurs brutes					
Goodwills	16 848				16 848
Frais de développement					
Brevets et licences	950				950
Autres	415				415
Total	18 213				18 213
Amortissements / Dépréciations					
Goodwills	(2 524)				(2 524)
Frais de développement					
Brevets et licences	(943)	(3)			(946)
Autres	(388)	(16)			(404)
Total	(3 854)	(19)			(3 874)
Valeurs nettes comptables					
Goodwills	14 323				14 323
Frais de développement					
Brevets et licences	7	(3)			4
Autres	28	(16)			12
Total	14 358	(19)			14 339

Tous les goodwill ont été testés en fonction des unités génératrices de trésorerie auxquelles ils sont alloués. Aucune perte de valeur n'a été constatée sur l'exercice.

6.1. Détail des goodwill en 2010:

<i>En K€</i>	Valeur nette 31/12/2009	Variation	Valeur nette 31/12/2010
Umanis SA		2 645	2 645
Umanis France	9 066	401	9 467
Umanis Suisse	81		81
Umanis Consulting	2 130		2 130
Umanis Nord	924	(924)	
Yliance	598	(598)	
Euratid	273	(273)	
Genius	851	(851)	
Heradis	401	(401)	
Total	14 323		14 323

Suite aux opérations de restructuration réalisées au 1^{er} janvier 2010, les Goodwill des sociétés Umanis Nord, Yliance, Euratid et Génius sont remontés sur Umanis SA et le Goodwill d'Héradis sur Umanis France.

6.2. Détail des tests effectués

	Valeur comptable de l'unité en milliers d'Euros	Taux d'actualisation	Période d'actualisation des flux de trésorerie	Taux de croissance	Valeur à déprécier
UGT BI	17 938	10,2%	5 ans	5,5%	0
UGT Conseil	2 938	10,2%	5 ans	4,4%	0

On note que l'UGT conseil correspond au regroupement des activités de conseil réalisées sur Umanis France et Umanis Consulting et l'UGT BI au regroupement des activités informatique d'Umanis France et des entités internationales.

La sensibilité des tests de dépréciation à l'évolution à la hausse d'un point du taux d'actualisation et à la baisse d'un point du taux de croissance perpétuelle n'entraîne pas de dépréciation des actifs testés.

NOTE 7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En K€	31/12/2009	Augmentation Dotation	Diminution Reprise	Autres Flux	31/12/2010
Valeurs brutes					
Terrains et constructions					
Installations techniques et machines	697	30			727
Acomptes et immobilisations corporelles en cours					
Autres	1 909	53		10	1 972
Total	2 606	82		10	2 698
Amortissements & Dépréciations					
Terrains et constructions					
Installations techniques et machines	(517)	(59)			(576)
Acomptes et immobilisations corporelles en cours					
Autres	(1 673)	(128)		(10)	(1 811)
Total	(2 190)	(187)		(10)	(2 387)
Valeurs nettes comptables					
Terrains et constructions					
Installations techniques et machines	180	(30)			151
Acomptes et immobilisations corporelles en cours					
Autres	236	(76)			160
Total	416	(105)			311

NOTE 8 TITRES DISPONIBLES A LA VENTE

<i>En K€</i>	31/12/2010	31/12/2009
Titres Civipol	152	152
Titres EADS	2	2
Titres Harrington Technologie	7	7
TOTAL	160	160

Valeur brute des titres Civipol = 152 K€ détenu à hauteur de 5,88 %

NOTE 9 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>En K€</i>	31/12/2010	31/12/2009
Prêts	653	473
Dépôts et cautionnements	296	299
TOTAL	949	773

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan des actifs financiers non courants correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

NOTE 10 STOCKS

<i>En K€</i>	31/12/2010	31/12/2009
Matières premières et marchandises	0	2
TOTAL	0	2

NOTE 11 CLIENTS

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Créances clients et comptes rattachés	12 258	4 486
Provisions sur créances clients et comptes rattachés	-1 843	-1 610
Créances mobilisées ⁽¹⁾	7 341	12 501
TOTAL	17 756	15 377

Les variations importantes des postes « créances clients et comptes rattachés » et « Créances mobilisées » entre le 31/12/2009 et le 31/12/2010 sont dues à la décision de la société de ne remettre à la société d'affacturage, qu'en janvier 2011, les factures clients émises en décembre 2010 pour un montant global de 7 762k€. Ces factures datées de décembre 2010 sont positionnées en « Créances clients » au 31/12/2010 alors qu'au 31/12/2009, elles étaient positionnées en « Créances mobilisées ».

(1) Dans le cadre du contrat d'affacturage, les garanties accordées ne permettent pas de considérer en général qu'il y ait un transfert de risques réel aux cessionnaires. C'est pourquoi les créances sont conservées à l'actif et qu'un emprunt garanti est inscrit au passif pour le montant du financement octroyé par l'entité.

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan des créances clients correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

NOTE 12 CREANCES DIVERSES COURANTES

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Créances sur personnel et organismes sociaux	71	114
Créances sur l'état	1 757	2 591
TOTAL	1 828	2 705

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Avances et acomptes reçus sur commandes	29	2
Comptes courants	32	23
Autres créances	2 747	2 984
Charges constatées d'avance	477	401
TOTAL	3 285	3 409

Les autres créances comprennent principalement les fonds de garantie et de fonds de réserves constitués dans le cadre de notre contrat d'affacturage.

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan des diverses créances correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

NOTE 13 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>En K€</i>	31/12/2010	31/12/2009
Valeurs mobilières de placement	54	12
Disponibilités	1 511	2 888
TOTAL	1 564	2 900
Découverts bancaires	-237	-110
TOTAL	1 327	2 790

Au 31/12/2010, le groupe Umanis dispose également, auprès de la société d'affacturage, de fonds à sa disposition d'un montant global de 1 349k€. Ces disponibilités, positionnées en « Autres Créances » correspondent aux créances clients cédées en 2010 à la société d'affacturage pour lesquelles le groupe Umanis n'a pas eu besoin de disposer des fonds.

NOTE 14 CAPITAUX PROPRES

<i>En K€</i>	31/12/2010	31/12/2009
Capital	2 842	2 792
Primes d'émission	33 214	33 264
Autres réserves	-25 153	-26 861
Écarts de conversion	499	670
Résultats de la période	2 657	2 478
TOTAL	14 059	12 343

14.1. Capital social

Le capital social est constitué de 2 583 855 actions d'un nominal de 1,10 euro.

14.2. Écarts de conversion

L'impact des écarts de conversion de 499 K€ correspond principalement aux effets de change du Franc Suisse et de la Livre Sterling.

14.3. Informations relatives aux bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

14.3.1 Informations relatives aux bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

L'ensemble des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise a été attribué aux deux personnes citées ci-dessous en leur qualité de dirigeant.

		Piepszownik		Pouligny		Nombre Total	Exercice
		Nombre	Prix	Nombre	Prix		
Autorisation AGE du 28/06/2005 pour 10 % du capital social	BCE10-05 attribués par le CA du 06/10/05	25 000	14,225	0	0	25 000	90 % à compter du 07/10/2005 10 % à compter du 07/10/2006 Exerçables sans limitation de durée
Autorisation AGM du 29/06/2007 pour 10 % du capital social	BCE 10-07 attribués par le CA du 31/10/07	75 000	10,65	0	0	75 000	90 % à compter du 31/10/2007 10 % à compter du 31/10/2008 Exerçables jusqu'au 31/10/2017
	BCE 05-08 attribués par le CA du 16/05/08	55 242	7,15	0	0	55 242	90 % à compter du 16/05/2008 10 % à compter du 16/05/2009 Exerçables jusqu'au 16/05/2018
Total BCE attribués		155 242		0		155 242	
Total BCE exercés		0		0		0	
Solde BCE		155 242		0		155 242	

La valeur nominale des actions souscrites est dans tous les cas de 1,10 €.

14.3.2 Informations relatives aux Bons de souscription d'actions

		Laurent Piepszownik		Olivier Pouligny		Nombre Total	Exercice
		Nombre	Prix	Nombre	Prix		
Autorisation AGE du 26/06/2010 240.000 Bons Max	BSA 08-10 attribués par le CA du 30/08/2010	14 100	7,1	0	0	14 100	100% à compter du 30/08/2010 Exerçables jusqu'au 29/08/2015
Total BSA attribués		14 100		0		14 100	
Total des BSA exercés		0		0		0	
Solde BSA		14 100		0		14 100	

La valeur nominale des actions souscrites est dans tous les cas de 1.10 €.

14.4. Plan d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions

Au 31 décembre 2010, un plan d'attribution gratuite d'actions est en cours de validité, il correspond à l'utilisation par le conseil d'administration, lors de sa séance du 19 mars 2008, de la délégation consentie par l'Assemblée Générale mixte du 28 juin 2005, et qui a décidé l'émission et l'attribution de 485.077 actions gratuites, au profit de salarié ou de dirigeant mandataire social de la Société ou de la société Umanis France, filiale à 100% de la Société.

Ce plan prendra fin à l'issue de la période de conservation de deux ans, soit le 19 mars 2012.

14.5. Actions gratuites

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 28 juin 2005, a délégué au conseil d'administration les pouvoirs, de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées, s'agissant des actions existantes, ne pourra donner lieu à la détention à tout moment par la société d'un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social, et, s'agissant des actions émises, ne pourra porter sur un nombre d'actions à souscrire supérieur à 6 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le conseil d'administration prend sa décision, étant précisé que le nombre total des actions attribuées gratuitement, ne pourra excéder 10 % du capital social, ce plafond étant déterminé au regard du capital de la société existant le jour où le conseil d'administration prend sa décision.

Le conseil d'administration du 6 octobre 2005 a décidé l'émission et l'attribution de 950.000 actions gratuites dans les conditions exposées ci-après, à des personnes ayant la qualité de salarié ou de dirigeant mandataire social de la société Umanis Sa ou de la société Umanis France Sa, filiale à 100% de la Société :

- chaque bénéficiaire sera titulaire de la totalité des actions ainsi attribuées à l'issue d'un délai d'acquisition de deux ans à compter de ce jour, expirant le 6 octobre 2007 (à 24 heures) (ci-après dénommé également le jour d'acquisition effective), étant toutefois précisé qu'au jour de l'attribution effective des actions, le 7 octobre 2007, chacun des bénéficiaires devra être salarié ou dirigeant de la société Umanis ou de l'une de ses filiales. A défaut, le conseil constatera la caducité immédiate et de plein droit de la décision d'attribution au jour de la cessation des fonctions du bénéficiaire concerné ;
- les actions créées porteront jouissance à compter de la survenance du terme de la période d'acquisition tel que visé ci-dessus ; elles seront, dès leur création, entièrement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires ; leurs titulaires auront dès ce jour droit de vote ;
- toutefois, les actions ainsi attribuées ne pourront être cédées par le bénéficiaire pendant un délai de conservation de deux (2) ans à compter de la date d'acquisition effective par le bénéficiaire. A l'issue de cette période d'indisponibilité de deux ans, s'achevant le 7 octobre 2009, les actions seront librement cessibles dans les formes prévues par la loi et les statuts de la Société.

Le 07 octobre 2007 la période d'acquisition étant arrivée à terme, le conseil d'administration du 31 octobre 2007 a décidé de procéder à l'attribution de 551 250 actions par augmentation de capital.

Le 21 mai 2007, sur délégation de l'AGM du 28 juin 2005, le conseil d'administration a procédé à l'attribution de 830 168 actions gratuites au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la société Umanis SA ou de la société Umanis France SA, filiale 100% de la société. Les conditions d'attribution de ces actions gratuites sont les mêmes que celles exposées ci-dessus. Ces attributions d'actions gratuites ont été retraitées en norme IFRS 2, générant pour la période une minoration du résultat de 370 K€ (en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres du même montant).

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 29 juin 2007, a délégué au conseil d'administration les pouvoirs, de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées, s'agissant des actions existantes, ne pourra donner lieu à la détention à tout moment par la société d'un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social, et, s'agissant des actions émises, ne pourra porter sur un nombre d'actions à souscrire supérieur à 10 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le conseil d'administration prend sa décision, étant précisé que le nombre total des actions attribuées gratuitement, ne pourra excéder 10 % du capital social, ce plafond étant déterminé au regard du capital de la société existant le jour où le conseil d'administration prend sa décision ;

Le 19 mars 2008, le conseil d'administration a procédé à l'attribution de 485 077 actions gratuites au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la société Umanis SA ou de la société Umanis France SA, filiale à 100% de la société. Les conditions d'attribution de ces actions gratuites sont les mêmes que celles exposées ci-dessus. Ces attributions d'actions gratuites ont été retraitées en norme IFRS 2, générant pour la période une minoration du résultat de 52 K€ (en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres du même montant).

NOTE 15 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est le suivant :

<i>En K€</i>	31/12/2010	31/12/2009 proforma 2010	31/12/2009
Résultat net Part du Groupe	2 656	2 477	2 477
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	2 419 230	2 452 918	24 529 184
Résultat en euros par action	1,10	1,01	0,10

Pour mémoire, la Société a procédé, au cours de l'exercice 2010 à un regroupement d'actions de telle sorte que 10 actions de 0.10€ de valeur nominale chacune ont été échangées contre une action nouvelle de 1.10€ de valeur nominale.

Le résultat dilué par action est le suivant :

<i>En K€</i>	31/12/2010	31/12/2009 proforma 2010	31/12/2009
Résultat net utilisé par la détermination du résultat dilué par action	2 656	2 477	2 477
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation retenu pour la détermination du résultat dilué par action	2 419 230	2 499 235	24 992 347
Résultat dilué en euros par action	1,10	0,99	0,10

NOTE 16 PASSIFS FINANCIERS COURANTS

<i>En K€</i>	31/12/2010	31/12/2009
Partie court terme des emprunts divers portant intérêts		
Emprunt garantis sur créances clients (1)	7 354	12 514
Total	7 354	12 514
Découverts bancaires	237	110
Total	7 591	12 623

(1) Dans le cadre du contrat d'affacturage, les garanties accordées ne permettent pas de considérer en général qu'il y ait un transfert de risques réel aux cessionnaires. C'est pourquoi, les créances sont alors conservées à l'actif (voir Note 11) et un emprunt garanti est inscrit au passif pour le montant du financement octroyé par l'entité.

NOTE 17 PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

Néant

NOTE 18 PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

La plupart des sociétés comprises dans le périmètre du groupe Umanis correspond à des entités européennes.

Selon les réglementations et usages en vigueur dans chacun des pays concernés, des avantages complémentaires peuvent être accordés au personnel. Lorsque ces avantages sont susceptibles de donner lieu à prestation future pour le Groupe, une provision est calculée selon une méthode d'évaluation actuarielle.

<i>En K€</i>	31/12/2010	31/12/2009
Indemnités de départ en retraite	857	582
TOTAL	857	582

La charge de l'exercice relative à ces avantages complémentaires (y compris la charge d'intérêt liée à l'actualisation des engagements) est incluse en « charges de personnel » du compte de profits et pertes.

Variation des indemnités de départ en retraite :

<i>En K€</i>	31/12/20010	31/12/2009
VARIATION DE L'EXERCICE	275	66
Variation des provisions au bilan		
Provisions au début de l'exercice	582	516
Variations de périmètre		
Variations de change		
Reclassements (plans sociaux transformés en plan de pré retraite au cours de l'exercice)		
Décassements		
Charge de l'exercice	275	66
PROVISIONS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	857	582
Hypothèses actuarielles principales (en %)		
Taux d'actualisation	4,3%	4,3%
Taux d'augmentation des salaires (moyenne)	2,5%	2,5%

Les hypothèses de calcul sont rappelées en note 1.21.

NOTE 19 AUTRES PROVISIONS

<i>En K€</i>	31/12/2009	Dotations	Reprises ayant une contre-partie en charge	Variation de périmètre	31/12/2010	Courant au 31/12/10	Non courant au 31/12/10
Provisions pour litiges	1 015	70	(765)		320	320	
Autres provisions pour risques	903	800	(903)		800	800	
Autres provisions pour charges	1 133	83	(280)		936	936	
TOTAL	3 051	953	(1 948)		2 056	2 056	

La provision pour litige de 320ke est constituée de l'ensemble des litiges en cours avec les anciens collaborateurs du Groupe . Cette provision est déterminée en accord avec nos avocats et selon le niveau de risque associé à chacune des procédures engagées auprès des conseils des prud'hommes. Le solde ainsi que les autres provisions pour risques concernent des provisions constituées relatives à des litiges d'ordre commercial ou fiscal. Les autres provisions pour charges concernent le traitement du contrôle fiscal qui a eu lieu en 2009.

NOTE 20 PASSIFS EVENTUELS

Néant

NOTE 21 DETTES FOURNISSEURS, IMPOTS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

<i>En K€</i>	31/12/2010	31/12/2009
Fournisseurs	4 138	3 129
Dettes fiscales et sociales (hors impôt courant)	13 796	12 779
Autres dettes	1 263	748
Produits constatés d'avance	2 024	2 131
TOTAL	21 221	18 787

Les autres dettes comprennent principalement les comptes courants constitués dans le cadre du fonctionnement de notre contrat d'affacturage.

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan de ces différents passifs financiers courants correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

NOTE 22 INSTRUMENTS FINANCIERS
Catégorisation et juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers se ventilent selon les catégories suivantes :

<i>En K€</i>	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments dérivés	Dettes	Valeur Au bilan	Juste valeur
Titres des sociétés non consolidées		159				159	159
Dépôts et cautionnements, Prêts			929			929	929
Clients			17 756			17 756	17 756
Autres actifs courants			1 643			1 643	1 643
Banques	1 511					1 511	1 511
Valeur mobilière de placement	54					54	54
TOTAL ACTIF FINANCIER	1 564	159	20 328	0	0	22 051	22 051

<i>En K€</i>	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments dérivés	Dettes	Valeur Au bilan	Juste valeur
Emprunts portant intérêts							
Emprunts garantis sur créances clients					7 354	7 354	7 354
Fournisseurs					4 138	4 138	4 138
Autres dettes courantes					17 082	17 082	17 082
Découverts bancaires	237					237	237
TOTAL PASSIF FINANCIER	237	0	0	0	28 574	28 811	28 811

Les principales méthodes d'évaluation et composantes de chacune des catégories d'instruments financiers sont les suivantes :

- Les éléments comptabilisés à leur juste valeur par compte de résultat, c'est à dire les composantes de la trésorerie, sont évalués par référence à un cours coté sur un marché actif.
- Les actifs financiers disponibles à la vente, constitués des titres des sociétés non consolidées, sont comptabilisés à leur juste valeur.
- Les Prêts et créances, constitués essentiellement du poste client et des retenues de garantie concédées au factor dans le cadre des cessions de créances sont comptabilisés à leur juste valeur.
- Les Emprunts portants intérêts sont comptabilisés au coût amorti déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les découverts bancaires sont comptabilisés à leur juste valeur.
- Les autres passifs sont comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan.

NOTE 23 FACTEURS DE RISQUES FINANCIERS

23.1. Risque de crédit

	Valeur Nette	dont Provision HT	Dont ni dépréciées, ni échues à la date de clôture, ni facturé mais en cours de production	Dont non dépréciées à la date de clôture, mais échues selon les périodes suivantes					
	Comptable			plus de 360 jours *	entre 181 et 360 jours	entre 91 et 180 jours	entre 61 et 90 jours	entre 30 et 60 jours	moins de 30 jours
	Créances clients 2009 (Y compris Créances douteuses)	15 377	1 610	16 623	44	80	20	80	120
Créances clients 2010 (Y compris Créances douteuses)	17 756	1 843	19 385	0	0	0	174	20	20

23.2. Risque de liquidité

Selon la définition donnée par l'autorité des marchés financiers, le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le groupe estime ne pas être exposé à ce risque compte tenu de sa structure financière générale, du niveau et de la structure de son actif circulant et de son endettement, et de sa capacité à mobiliser, le cas échéant, de nouveaux financements.

23.3. Risque de marché

L'endettement financier du groupe, hors opération de factoring étant peu significatif, Umanis considère ne pas être en situation de risque de taux.

Le risque de change concerne essentiellement la conversion des états financiers des sociétés anglaise et polonaise. Le risque sur les opérations commerciales est nul, car ces deux entités sont en sommeil et il n'y a plus d'activité dans ces structures.

NOTE 24 CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF

24.1. Détail des charges de personnel

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Salaires et traitements	25 663	26 040
Charges sociales	11 479	11 511
Autres charges de personnel	131	25
Indemnités pour départ à la retraite	275	66
TOTAL	37 548	37 643

24.2. Décomposition des charges de personnel par zone géographique

En K€	31/12/2010	31/12/2009
France	35 277	35 805
Reste de l'Europe y compris Maroc	2 271	1 838
TOTAL	37 548	37 643

24.3. Effectifs à fin 2010

<i>En nombre</i>	31/12/2010	31/12/2009
Cadres	478	548
Agents de maîtrise et techniciens	2	2
Employés	205	184
Ouvriers		
TOTAL	685	734

NOTE 25 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

<i>En K€</i>	31/12/2010	31/12/2009
Charges de restructuration	-629	-1 161
Charges sur Litige Commercial	0	-633
Produits sur Litige commercial	600	139
Pénalité et Amendes	-48	-1 228
Produits et charges sur exercices antérieurs	-31	790
Cession de titres et apurements créances	0	566
TOTAL	-108	-1 527

Les autres produits et charges opérationnels sont des éléments inhabituels et significatifs mais non récurrents.

Les charges de restructuration correspondent à des mesures d'assainissement des charges fixes essentiellement en termes de coût de personnel.

NOTE 26 RÉSULTAT FINANCIER NET

<i>En K€</i>	31/12/2010	31/12/2009
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		
Charges d'intérêts d'emprunts et de découverts	-20	-12
Coût de l'endettement financier net	-20	-12
Gains de change	204	170
Pertes de change		-4
Provision pour pénalités éventuelles		-800
Autres	-16	-106
Autres produits et charges financiers	188	-740
TOTAL RESULTAT FINANCIER NET	168	-752

NOTE 27 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

27.1. Charge d'impôts

Compte tenu des perspectives de résultat des différentes filiales du groupe et du montant des impôts différés actifs au 31 décembre 2010, 1.686 k€ d'impôt différé supplémentaire a été comptabilisé sur 2010.

<i>En K€</i>	31/12/2010	01/01/2009
Impôts courants	-528	
Impôts différés	-1 686	-773
CIR	1 010	
TOTAL	-1 204	-773

En 2010, le Groupe a décidé l'application de la norme IAS 12 consécutive à la réforme de la Taxe professionnelle introduite en France par la loi de finance 2010 publiée le 31 décembre 2009 créant la Contribution Economique Territoriale (CET).

Umanis considère que la composante Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), dont la base de calcul est assise sur une différence entre les revenus et certaines charges opérationnelles constitue, compte tenu de son activité, un impôt sur le résultat au regard de la norme IAS 12.

En conséquence, à compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE sera comptabilisé sur la ligne « Impôt sur le bénéfice ». Au 31 décembre 2010, le montant de la charge courante s'élève à 526 milliers d'euros.

Le Crédit Impôt Recherche comptabilisé au 31 décembre 2010 correspond à l'intégralité du CIR au titre de l'exercice 2009.

27.2. Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net avant impôt	3 869	2 113
Taux d'impôt théorique	33,33%	33,33%
Impôt théorique	-1 290	-704
Rapprochement :		
Différences permanentes	-922	-69
Déficit reportable filiale espagnole		
CVAE	526	
Déficits non activés		
Imputation des déficits non activés		
Impôts sociétés non intégrées		
Activation des impôts différés actifs		
Différence de taux d'impôt		
Impôt effectivement comptabilisé	-1 686	-773

27.3. Impôts différés

<i>En K€</i>	31/12/2010	31/12/2009
Situation à l'ouverture	7 322	8 087
Produits (charges) de l'exercice		
Charge d'impôt de la période		7
Activation des impôts différés	-1 686	-773
dont impôts différés sur retraitements de la période		
dont impôts différés sur activation de déficits		
Situation à la clôture	5 637	7 322

27.4. Détail des impôts différés actifs et passifs, par nature

<i>En K€</i>	Actifs		Passifs		Net	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
Immobilisations incorporelles	3	3			3	3
Frais d'acquisition						
Actualisation des dettes						
Autres retraitements de consolidation			-1 631	-1 748	-1 631	-1 748
Autres actifs						
Provisions :						
<i>dont pensions</i>	285	194			285	194
<i>dont autres provisions</i>	4	3			4	3
Autres différences temporaires	24	32			24	32
Reports fiscaux déficitaires	6 952	8 838			6 952	8 838
* dont impot différé actif non reconnu						
Actifs (passifs) d'impôts différés nets	7 268	9 070	-1 631	-1 748	5 637	7 322
impôts différés au bilan	5 637	7 322				

NOTE 28 REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Prénom, Nom	Rémunération brute/an				Société de rattachement
	Fixe	Avantages en nature	Variable	Jetons de présence	
Laurent PIEPSZOWNIK (PDG)	188 119 €	0 €	23 416 €	29 000 €	Umanis Investissement
Olivier POULIGNY (DG)	188 119 €	5 735 €	23 416 €	29 000 €	Umanis Investissement
Laurent LEMOIGNE (Administrateur)	0 €	0 €	0 €	10 667 €	
Franck MOUCHEL (Administrateur)	0 €	0 €	0 €	22 333 €	
Ludovic MARTY (Administrateur)	0 €	0 €	0 €	9 000 €	

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée aux mandataires sociaux par la Société ou par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Options de souscription d'actions et bons de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 : Au terme de la dix septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale mixte du 25 juin 2010, le conseil d'administration a été autorisé à émettre, en une ou plusieurs fois, des bons de souscription d'actions, avec une limite en terme de nombre maximal d'actions nouvelles émises par exercice des bons fixée à 2.400.000 actions avant regroupement.

Usant de la délégation qui lui a été consentie, le conseil d'administration, aux termes de ses délibérations prises le 30 août 2010, a procédé à l'émission de 141.000 bons de souscription d'action (BSA) (montant avant regroupement des actions) attribués gratuitement, donnant droit à leur titulaire de souscrire, au moyen de chaque bon, à une (1) action de la Société au prix unitaire de 0,71 € (prix unitaire avant regroupement), à libérer en totalité lors de la souscription, au profit du dirigeant, mandataire social, Monsieur Laurent Piepszownik.

Indemnité de départ à la retraite provisionnée dans les comptes consolidés du groupe :

- M. L. PIEPSZOWNIK: 50 344€
- M. O. POULIGNY : 35 250€

NOTE 29 INFORMATIONS SUR LE MONTANT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat pour l'exercice 2010 s'élèvent à 195 166€. L'intégralité de ces honoraires a été facturée au titre de la mission de commissariat aux comptes.

NOTE 30 ENGAGEMENTS DONNÉS OU REÇUS

Société	31/12/2010	31/12/2009
	Avals, cautions et garanties données	
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements bancaires et financiers de la société Call One pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements bancaires et financiers de la société Call One pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société Europstat Business Intelligence Services (Espagne) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements de la société Europstat Business Intelligence Services (Espagne) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société Umanis France (suite à la fusion-absorption d'Aquarel) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements de la société Umanis France (suite à la fusion-absorption d'Aquarel) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire en garantie de paiement de l'ensemble des engagements de la société Umanis France à l'égard de Fortis Banque pour un montant global maximum de 300 K€	Cautionnement solidaire en garantie de paiement de l'ensemble des engagements de la société Umanis France à l'égard de Fortis Banque pour un montant global maximum de 300 K€
Umanis France	Garantie bancaire émise en faveur de la RAM (Royal Air Maroc) pour un montant de 10,7 KE.	Garantie bancaire émise en faveur de la RAM (Royal Air Maroc) pour un montant de 10,7 KE.
Umanis France	Garantie bancaire émise en faveur de la BEAC (Banque Centrale des Etats de l'Afrique Centrale) pour un montant de 75 KE.	
	Autres engagements donnés	
	NEANT	NEANT



Comptes consolidés du groupe Umanis

Informations financières au 31/12/2010

Comptes arrêtés par le Conseil d'Administration
du 29 avril 2011

Note préalable : L'ensemble des données mentionnées dans les documents de synthèse consolidés est exprimé en K€.

Table des matières

I.	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE.....	5
II.	ETAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL – PARTIE I.....	6
III.	ETAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL – PARTIE II.....	7
IV.	TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	8
V.	TABLEAU DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	9
VI.	NOTES ANNEXES	10
NOTE 1	MÉTHODES COMPTABLES	10
1.1.	Référentiel comptable.....	10
1.2.	Présentation des états financiers	10
1.3.	Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et jugements	10
1.4.	Principes de consolidation	13
1.5.	Regroupement d'entreprises.....	13
1.6.	Information sectorielle.....	13
1.7.	Méthodes de conversion.....	14
1.8.	Nouvelles normes et amendements	14
1.9.	Immobilisations incorporelles	15
1.10.	Goodwill	16
1.11.	Immobilisations corporelles.....	16
1.12.	Dépréciation des actifs.....	17
1.13.	Contrats de location.....	18
1.14.	Clients et autres débiteurs	18
1.15.	Cessions de créances et emprunts garantis	18
1.16.	Stocks	18
1.17.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	18
1.18.	Autres actifs financiers.....	19
1.19.	Capital potentiel.....	19
1.20.	Emprunts portant intérêt	19
1.21.	Avantages du personnel	19
1.22.	Provisions.....	21
1.23.	Fournisseurs et autres créiteurs.....	21
1.24.	Impôts différés.....	21
1.25.	Chiffre d'affaires	22
1.26.	Résultat opérationnel.....	22
1.27.	Instruments financiers dérivés.....	22
1.28.	Résultat par action.....	22
NOTE 2	FAITS MAJEURS DE LA PERIODE.....	23
2.1.	Restructuration du Groupe UMANIS	23
2.2.	Contrôles fiscaux	23
2.3.	Augmentation de Capital du 23 mars 2010.....	24
2.4.	Regroupement des actions Umanis	24
2.5.	Création d'une nouvelle filiale : UMS Investissement.....	24
2.6.	Modification des Baux Commerciaux	24
2.7.	Contrôle Urssaf Société Yliance.....	24

2.8.	<i>Moratoire fiscal</i>	24
NOTE 3	EVENEMENTS POST CLOTURE	25
3.1.	<i>Acquisition de la société B2B</i>	25
3.2.	<i>Acquisition du Groupe Aura</i>	25
3.3.	<i>Contrôle Urssaf</i>	28
NOTE 4	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	29
NOTE 5	INFORMATIONS PAR SEGMENT D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	30
5.1.	<i>Informations par activité au 31 décembre 2010</i>	30
5.2.	<i>Informations par activité au 31 décembre 2009</i>	30
5.3.	<i>Informations par zone géographique au 31 décembre 2010</i>	30
5.4.	<i>Informations par zone géographique au 31 décembre 2009</i>	30
NOTE 6	GOODWILLS ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31
6.1.	<i>Détail des goodwill en 2010:</i>	31
6.2.	<i>Détail des tests effectués</i>	32
NOTE 7	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32
NOTE 8	TITRES DISPONIBLES A LA VENTE	33
NOTE 9	AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	33
NOTE 10	STOCKS	33
NOTE 11	CLIENTS	34
NOTE 12	CREANCES DIVERSES COURANTES	34
NOTE 13	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	35
NOTE 14	CAPITAUX PROPRES	35
14.1.	<i>Capital social</i>	35
14.2.	<i>Écarts de conversion</i>	35
14.3.	<i>Informations relatives aux bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise</i>	36
14.4.	<i>Plan d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions</i>	37
14.5.	<i>Actions gratuites</i>	38
NOTE 15	RÉSULTAT PAR ACTION	39
NOTE 16	PASSIFS FINANCIERS COURANTS	39
NOTE 17	PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	40
NOTE 18	PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES	40
NOTE 19	AUTRES PROVISIONS	41
NOTE 20	PASSIFS EVENTUELS	41
NOTE 21	DETTES FOURNISSEURS, IMPOTS ET AUTRES PASSIFS COURANTS	41
NOTE 22	INSTRUMENTS FINANCIERS	42
NOTE 23	FACTEURS DE RISQUES FINANCIERS	43

23.1.	<i>Risque de crédit</i>	43
23.2.	<i>Risque de liquidité</i>	44
23.3.	<i>Risque de marché</i>	44
NOTE 24	CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF	44
24.1.	<i>Détail des charges de personnel</i>	44
24.2.	<i>Décomposition des charges de personnel par zone géographique</i>	44
24.3.	<i>Effectifs à fin 2010</i>	45
NOTE 25	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS.....	45
NOTE 26	RÉSULTAT FINANCIER NET	46
NOTE 27	IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	46
27.1.	<i>Charge d'impôts</i>	46
27.2.	<i>Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt</i>	47
27.3.	<i>Impôts différés</i>	48
27.4.	<i>Détail des impôts différés actifs et passifs, par nature</i>	48
NOTE 28	REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE	49
NOTE 29	INFORMATIONS SUR LE MONTANT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 50	
NOTE 30	ENGAGEMENTS DONNÉS OU REÇUS.....	50

I. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF (K€)	Note n°	31/12/2010	31/12/2009
Goodwills	6	14 323	14 323
Immobilisations incorporelles	7	16	35
Immobilisations corporelles		311	416
Autres participations	8	159	160
Créances et autres actifs financiers à long terme	9	949	773
Impôts différés actifs		5 629	7 315
Actifs non courants		21 388	23 022
Stocks			2
Clients et comptes rattachés	11	17 756	15 377
Autres actifs courants	12	5 113	6 114
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	1 564	2 900
Actifs courants		24 433	24 393
TOTAL ACTIF		45 821	47 415

PASSIF (K€)	Note n°	31/12/2010	31/12/2009
Capital social	14	2 842	2 792
Primes d'émission		33 214	33 264
Autres Réserves		-25 153	-26 861
Ecart de conversion		499	670
Résultats de la période		2 657	2 478
Capitaux propres part du groupe		14 059	12 343
Intérêts minoritaires		38	29
Total des Capitaux propres		14 097	12 372
Provisions pour retraites et engagements assimilés	18	857	582
Autres provisions non courantes			
Impôts différés passifs			
Dettes diverses non courantes			
Passifs non courants		857	582
Autres provisions courantes	19	2 056	3 051
Passifs financiers courant	16	7 591	12 623
Fournisseurs et comptes rattachés	21	4 138	3 129
Impôt courant exigible			
Autres dettes courantes	21	17 082	15 658
Passifs courants		30 868	34 462
TOTAL PASSIF		45 821	47 415

II. ETAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL – PARTIE I

<i>En K€</i>	Note n°	31/12/10	31/12/09
Chiffre d'affaires	5	54 653	55 407
Autres produits de l'activité		35	20
Produits des activités ordinaires		54 687	55 426
Achats consommés		-5 613	-3 482
Charges externes		-6 897	-7 466
Charges de personnel	24	-37 548	-37 643
Impôts & taxes		-1 282	-1 388
Amortissements et dépréciations		-713	3 865
Autres produits et charges d'exploitation		1 175	-4 865
Résultat opérationnel courant		3 810	4 448
Autres produits opérationnels	25	1 234	8 283
Autres charges opérationnelles	25	-1 342	-10 358
RESULTAT OPERATIONNEL		3 702	2 372
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie			
Coût de l'endettement financier brut		-20	-12
Coût de l'endettement financier net		-20	-12
Autres produits et charges financiers	26	188	-740
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence			548
RESULTAT AVANT IMPÔTS		3 869	2 168
Impôts différés	27	-1 686	-773
Impôts courants	27	-528	-7
Crédit d'Impôt Recherche	27	1 010	1 099
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		2 665	2 487
Intérêts minoritaires		9	10
RESULTAT ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE MERE		2 656	2 477
Résultat par action - en euros			
avant dilution	15	1,10	0,10
après dilution	15	1,10	0,10

III. ETAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL – PARTIE II

<i>En K€</i>	Note n°	31/12/10	31/12/09
RESULTAT DE LA PERIODE		2 656	2 477
Autres Eléments du résultat global			
Ecarts de conversion des activités à l'étranger			
Actifs financiers disponible à la vente			
Partie efficace des produits ou pertes sur instrument de couverture			
Réévaluation d'immobilisations corporelles			
Impôt sur le résultat des autres éléments du Résultat Global			
Ecarts actuariels sur obligations des régimes à prestations définies			
Quote-part des autres éléments du résultat Global dans les participations en équivalence			
RESULTAT GLOBAL TOTAL		2 656	2 477

IV. TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

<i>En K€</i>	31/12/10	31/12/09
Résultat net Groupe et Minoritaires	2 665	2 487
Dotations nettes aux amortissements et provisions	-514	2 293
Plus et moins-values de cession		544
Coût de l'endettement financier net	20	12
Charge d'impôt	1 686	773
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	3 858	6 110
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel courant	-4 260	-3 559
Variation du besoin en fonds de roulement sur créances apportées en garantie	5 160	4 391
Trésorerie provenant des activités opérationnelles	4 758	6 942
Impôt exigible		-7
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	4 758	6 935
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-82	-81
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		3
Acquisitions d'immobilisations financières	-969	-457
Cessions d'immobilisations financières	10	
Acquisition de filiales sous déduction de la trésorerie acquise	-8	-66
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	-1 049	-601
Apports en fonds propres	8	
Créances incorporées en fonds propres		
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		
Remboursements d'emprunts		-19
Intérêts financiers nets versés	-20	-12
Flux liés aux opérations de financement garantis	-5 159	-4 391
Autres flux liés aux opérations de financement		
Flux net de trésorerie provenant des activités de financement	-5 171	-4 423
Variation nette de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie	-1 463	1 912
Différence de change nette	1	0
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	2 790	877
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	1 327	2 790

V. TABLEAU DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

31/12/2010	Capital	Primes	Réserves consolidées	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.08	2 709	33 348	-27 628	-71	2 223	10 581	20	10 600
Affectation du résultat 2008			2 223		-2 223			
Résultat de la période 2009					2 477	2 477	10	2 487
Variations du capital de l'entreprise consolidante	84		-84					
Variation des actions propres				-324		-324		-324
Distribution de dividendes								
Variation des écarts de conversion			-166			-166		-166
Incidences IFRS 2			175			175		175
Actualisation de l'effort construction (correction d'erreur)			-402			-402		-402
Souscription au capital des entités consolidées								
Variation de périmètre								
Capitaux propres au 31.12.09	2 792	33 348	-25 882	-395	2 477	12 342	30	12 371
Affectation du résultat 2009			2 477		-2 477			
Résultat de la période 2010					2 656	2 656	9	2 665
Variations du capital de l'entreprise consolidante	50		-50					
Variation des actions propres				-783		-783		-783
Distribution de dividendes								
Variation des écarts de conversion			-171			-171		-171
Incidences IFRS 2			17			17		17
Autres			-3			-3		-3
Souscription au capital des entités consolidées								
Variation de périmètre								
Capitaux propres au 31.12.10	2 842	33 348	-23 611	-1 178	2 656	14 058	39	14 097

VI. NOTES ANNEXES

NOTE 1 MÉTHODES COMPTABLES

1.1. Référentiel comptable

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2010 sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations, qui ont été adoptées dans l'Union Européenne.

Les états financiers de l'exercice 2010 sont les sixièmes états financiers complets établis par le Groupe conformément au référentiel IFRS. Ils comprennent, à titre de comparatif, le compte de résultat de l'exercice 2009, ainsi que le bilan au 31 décembre 2009.

Certaines normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) ainsi que par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 n'ont pas donné lieu à une application anticipée. Cela concerne essentiellement l'Amendement de la norme IAS 1 « présentation des états financiers » portant sur les informations à fournir.

Le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2005 les normes IAS 32 « Instruments financiers : information à fournir et présentation » et IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » ainsi que la révision de la norme IAS 19 « Avantages au personnel » concernant la comptabilisation des écarts actuariels.

1.2. Présentation des états financiers

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

1.3. Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et jugements

Dans le cadre de l'établissement de ses états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales IFRS, Umanis est amenée à procéder à un certain nombre d'estimations et à retenir certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables, qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. La direction revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les résultats réels futurs pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du Groupe portent notamment sur les dépréciations des créances clients, l'évaluation des immobilisations incorporelles, les provisions et les impôts différés :

- **Dépréciations des créances clients**

Une dépréciation des créances clients est comptabilisée si la valeur actualisée des encaissements futurs est inférieure à la valeur nominale. Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrabilité plus faible que celui estimé ou la défaillance de certains clients peuvent avoir un impact négatif sur nos résultats futurs.

Le montant des dépréciations de créances clients représente 1 843 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (à comparer à 1 610 milliers d'euros au 31 décembre 2009).

▪ **Frais de développement capitalisés, goodwill et autres immobilisations incorporelles**

Les conditions de capitalisation des frais de développement sont énoncées en note 1-9. Une fois capitalisés, ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des produits concernés.

Le Groupe doit en conséquence évaluer la faisabilité commerciale et technique de ces projets et estimer les durées de vie des produits en résultant. S'il s'avérait qu'un produit n'était pas en mesure de satisfaire aux attentes initiales, le Groupe pourrait être dans l'obligation de déprécier dans le futur tout ou partie des frais capitalisés ou de modifier le plan d'amortissement initial de manière prospective.

Le Groupe a par ailleurs à son actif des immobilisations incorporelles acquises en espèces ou par le biais d'opérations de regroupement d'entreprises ainsi que les goodwill en résultant.

Comme indiqué en note 1-10, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux goodwill, il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indice de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés. Une évolution des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment, étant entendu que les pertes de valeurs relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

Le montant net des goodwill est de 14 323 milliers d'euros au 31 décembre 2010

Les autres actifs incorporels représentent un montant net de 16 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (35 milliers d'euros au 31 décembre 2009).

▪ **Reconnaissance du revenu et provisions pour pertes à terminaison**

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de prestations de services négociés au forfait, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus. La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des coûts ainsi que sur l'expérience acquise. Des ajustements des estimations initiales peuvent cependant intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

Par ailleurs, des provisions sont comptabilisées notamment au titre des pertes à terminaison encourues en cas de non respect des engagements contractuels au titre des contrats de prestations de services. Ces provisions sont calculées sur notre meilleure estimation fondée sur l'expérience acquise. Ces provisions et leur variation sont comptabilisées en coût des ventes dans le cadre de la comptabilisation des résultats à l'avancement.

Le montant des coûts qui seront réellement supportés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.

Au titre de l'exercice 2010 aucune perte à terminaison n'a été comptabilisée.

▪ **Provisions pour risques prud'hommaux**

Les litiges avec les salariés ayant quitté la société et ayant entamé une procédure à son encontre, font l'objet de provisions pour risques. Ces provisions sont calculées sur la base de notre meilleure estimation du risque encouru établie par nos avocats et/ou juristes du groupe et fondée sur l'expérience acquise.

Le montant des coûts qui seront réellement supportés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.

Le montant des provisions pour risques relatives aux litiges salariés représente 320 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (à comparer à 526 milliers d'euros au 31 décembre 2009).

- **Crédit Impôt Recherche**

La société UMANIS France a déposé, en début d'année 2010, auprès de l'Administration Fiscale, un dossier en vue de l'obtention d'un Crédit Impôt Recherche au titre de l'exercice 2009 pour un montant global de 1 010 k€. UMANIS France a choisi de comptabiliser le CIR en impôt.

- **Impôts différés**

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est plus probable qu'improbable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Au 31 décembre 2010, le montant des impôts différés activés est de 5 629 milliers d'euros (à comparer à 7 315 milliers d'euros au 31 décembre 2009). L'évaluation de la capacité du Groupe à utiliser ces pertes fiscales reportables repose sur une part de jugement importante. Le Groupe fait une analyse des éléments positifs et négatifs lui permettant de conclure ou non sur la probabilité d'utilisation dans le futur des déficits fiscaux reportables. Cette analyse est effectuée régulièrement au sein de chaque juridiction fiscale où des impôts différés actifs significatifs sont comptabilisés.

S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur le bilan et le résultat.

1.4. Principes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la société mère exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires (co-entreprises) sont consolidées par intégration proportionnelle.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20%, sans en assurer la gestion.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 comprennent les comptes d'Umanis SA et ceux des filiales qui sont toutes contrôlées, directement ou indirectement, de manière exclusive par Umanis. Elles sont donc intégrées globalement.

La liste complète des filiales intégrées au périmètre de consolidation et les méthodes y afférentes sont fournies en note 4.

La société détient une participation qui n'est pas prise en compte dans le périmètre de consolidation. La société « le Repérage Français SARL », détenue à 58 % par Umanis France n'est pas consolidée au 31 décembre 2010. Cette société en sommeil est en cours de dissolution à l'amiable. Cette participation est non significative et totalement provisionnée.

Les soldes et les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes sont éliminés.

1.5. Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés, conformément à IFRS 3 révisée, maintenant applicable, selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs acquis et les passifs repris ainsi que les passifs éventuels assumés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

▪ Actifs et Passifs

Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs et passifs identifiables et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des normes IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis.

▪ Goodwill

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en Goodwill.

Si cette différence est positive, elle est comptabilisée à l'actif, en Goodwill. (voir également notes immobilisation incorporelles et Dépréciation des actifs »). Dans le cas contraire, elle est comptabilisée immédiatement en produits.

1.6. Information sectorielle

Le groupe UMANIS caractérise un secteur d'activité comme une composante distincte, engagée dans la fourniture de produits ou de services, qui est exposée à des risques et à une rentabilité différents des autres secteurs.

Un secteur géographique est une composante distincte, engagée dans la fourniture de produits ou services dans un environnement économique particulier et exposée à des risques et à une rentabilité différents des autres environnements économiques.

Le premier et le deuxième niveau de l'information sectorielle du groupe UMANIS sont respectivement le « secteur d'activité » et le « secteur géographique ».

Umanis a donc défini quatre secteurs d'activité distincts (cf note 5) qui sont :

- Business Intelligence (comprenant les entités juridique Umanis SA, une quote-part d'Umanis France, et les filiales étrangères)
- Consulting (comprenant une quote-part de l'entité Umanis France et la totalité d'Umanis consulting)
- Clinical Research Organisation (CRO) (Comprenant une quote-part d'umanis france)

- Centre d'appels (Comprenant l'entité Umanis Managed Services et une quote-part d'umanis France)

Les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles sont caractérisés d'actifs sectoriels. Il s'agit principalement de goodwill.

Les passifs résultant des activités d'un secteur, directement attribuables à celui-ci ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés sont qualifiés de passifs sectoriels.

Les actifs et les passifs identifiés sur les lignes « non affectés » comprennent notamment les impôts différés, les actifs financiers non courants et les dettes financières, mais regroupent également les actifs et passifs qui ne peuvent pas être raisonnablement affectés à un secteur d'activité.

Les secteurs géographiques retenus sont la France et l'Europe. Pour le secteur de la France, les différentes régions dans lesquelles le groupe est implanté répondent à la définition d'un seul et unique secteur compte tenu de leur exposition identique en matière de risque et rentabilité.

Le groupe a appliqué les prérogatives de la norme IFRS8 à compter du 01 janvier 2009. Umanis n'a pas opté pour l'application anticipée de cette norme. Celle-ci n'a pas d'incidence significative sur l'information financière communiquée par le groupe.

1.7. Méthodes de conversion

▪ Transactions libellées en monnaies étrangères

En application de la norme IAS 21, les opérations libellées en monnaies étrangères sont initialement converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change à cette même date. Toutes les différences de change dégagées à cette occasion sont comptabilisées au compte de résultat en « autres produits et charges financiers ».

▪ États financiers libellés en monnaies étrangères

Les comptes des sociétés exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros de la manière suivante :

- Les postes du bilan sont convertis en euros au taux de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux historique.
- Les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice.
- L'écart résultant de l'utilisation de ces différents taux est inclus dans les capitaux propres consolidés au poste « Ecart de conversion » et n'affecte pas le résultat.

1.8. Nouvelles normes et amendements

Normes, interprétations et amendements publiés au 31 décembre 2010 pour lesquels le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée. Certains de ces textes sont d'ailleurs en cours d'adoption au niveau de l'Union européenne, et sont présentés ci-dessous :

- IAS 24 révisée « Parties liées – Informations à fournir sur les transactions avec les parties liées » (non adoptée par l'Union européenne)
- Amendement IAS 32 « Instruments financiers : Informations à fournir : classification des droits de souscription en devises »
- IFRS 9 « Instruments financiers – Classement et évaluation » (non endossée par l'Union européenne)
- Amélioration annuelle des normes IFRS 2010 (non adoptée par l'Union européenne)
- IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres » (non adoptée par l'Union européenne).
- IFRS 3 revised est applicable à compter du 1er janvier 2010

1.9. Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les actifs incorporels dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les actifs incorporels comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des frais de développement et notamment des logiciels.

▪ Frais de développement

Conformément à la norme IAS 38, les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement inscrits en immobilisations lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- intention et capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au Groupe ;
- coût de cet actif évaluable avec fiabilité.

Dans le cas spécifique des logiciels, les frais de développement de logiciels sont ceux encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phases de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

Ces frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. Pour les logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée de vie probable d'utilisation,
- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, de location ou de toute autre forme de commercialisation.

▪ Immobilisations acquises

Les actifs incorporels acquis par le groupe UMANIS sont également comptabilisés à leur coût historique d'acquisition minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

▪ Dépenses ultérieures à la première inscription

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et que ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable.

▪ Amortissements

- Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

En règle générale l'amortissement des logiciels informatiques est pratiqué sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire à l'exception d'un logiciel spécifique dont la durée d'utilisation est de 4 ans.

- Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur (Voir note « Dépréciation des actifs »).

1.10. Goodwill

Les goodwills représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Ils sont inscrits à l'actif du bilan.

Les goodwills ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Les dépréciations relatives aux goodwills ne sont pas réversibles.

La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des divisions opérationnelles du groupe (cf note 5), aux actifs nets correspondant (y compris goodwills). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir des projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale. Les hypothèses retenues en terme de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données du marché disponibles pour chacune des divisions opérationnelles ainsi qu'à leurs budgets validés en conseil d'administration.

- **Niveau des UGT**

Afin de correctement apprécier les différentes pertes de valeur Umanis a déterminé 4 Unités Génératrices de trésorerie correspondant à chacune de ses branches d'activité. Les quatre secteurs ainsi déterminés sont : Conseil, Business Intelligence, Centre d'appel, et Recherche clinique. Les goodwills du groupe sont concentrés sur seulement deux de ces branches (BI et Conseil). Seulement ces dernières font l'objet de tests. La détermination de la juste valeur de l'unité se fait selon la méthode des Discounted Cash Flow actualisés : Business Intelligence et Conseil.

1.11. Immobilisations corporelles

- **Principes d'évaluation**

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût historique d'acquisition minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément.

Les coûts d'entretiens et de réparations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

- **Dépenses ultérieures à la première inscription**

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé.

Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

- **Contrats de location-financement**

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de crédit bail ou de location-financement sont traitées conformément à IAS 17 selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat (Voir note 1.13 Contrats de location).

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux cités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

- **Amortissements**

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire appliqué, sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

Types d'immobilisations	Durées
Installations techniques et outillages	10 ans
Agencements, aménagements divers	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans / 5 ans
Mobilier	8 ans / 10 ans

1.12. Dépréciation des actifs

Les Goodwills et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 *Dépréciation des actifs*, au moins une fois par an à la clôture des exercices ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les tests annuels sont effectués au cours du quatrième trimestre.

Les autres actifs immobilisés autres que les stocks, les actifs d'impôts différés, les actifs relatifs aux avantages du personnel et les actifs financiers compris dans le champ d'IAS 32 et 39 sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

- **Valeur recouvrable**

La valeur recouvrable d'un actif isolé, c'est-à-dire qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs), et de sa sortie in fine. Le taux d'actualisation est le taux avant impôt reflétant l'appréciation actuelle du marché, de la valeur temps, et les risques spécifiques à l'actif. C'est le taux de rendement que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement dont le montant, l'échéance et les risques seraient équivalents à ceux de l'actif considéré.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

- **Pertes de valeur**

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées.

Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées, à l'exception de celles comptabilisées pour un goodwill qui sont considérées comme définitives.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

- **Taux D'actualisation**

Les cash flows futurs déterminés à horizon 5 ans et la valeur terminale calculée par la méthode Gordon Shapiro font l'objet d'une réactualisation au taux de 10.2 % correspondant au WACC déterminé par le groupe.

1.13. Contrats de location

▪ Location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie,
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé,
- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location,
- l'existence d'une option d'achat favorable,
- la nature spécifique de l'actif loué.

Les biens faisant l'objet de la location sont alors comptabilisés en immobilisations et une dette financière d'un montant équivalent est constatée. Chaque échéance de versement est ventilée entre une charge d'intérêts et le remboursement de la dette financière.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

▪ Location simple

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

Umanis n'a souscrit aucun contrat de location significatif.

1.14. Clients et autres débiteurs

Les créances commerciales et autres créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, en fonction des risques d'irrecouvrabilité évalués au cas par cas.

1.15. Cessions de créances et emprunts garantis

Les créances cédées à des tiers par le biais d'affacturage ou de Dailly sont sorties de l'actif du Groupe lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés sont également transférés à ces tiers. Dans le cadre du contrat d'affacturage, les garanties accordées ne permettent pas de considérer en général qu'il y ait un transfert de risques réel aux cessionnaires. C'est pourquoi, les créances sont alors conservées à l'actif et un emprunt garanti est inscrit au passif pour le montant du financement octroyé par l'entité (Cf. notes 11 et 16).

1.16. Stocks

Les matières premières et fournitures sont évaluées au plus faible du coût d'achat (selon la méthode du coût moyen pondéré) et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation des matières premières et des autres éléments stockés tient compte des dépréciations liées à l'obsolescence des stocks à rotation lente.

1.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent les SICAV et dépôts à terme, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

1.18. Autres actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les titres de participation des sociétés non contrôlées ou bien contrôlées mais non consolidées en raison de leur caractère non significatif, les prêts et les autres dépôts et cautionnement.

Ces actifs sont présentés en actifs non courants, exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en actifs courants ou en équivalent de trésorerie selon les cas.

- Les titres de participation de sociétés non cotées, qui représentent les intérêts du groupe dans le capital de sociétés contrôlées mais non consolidées, sont évalués à la juste valeur correspondant à une référence à des transactions récentes ou à une évaluation technique reposant sur des indications fiables et objectives avec les estimations utilisées par les autres intervenants sur le marché. Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est conservé au coût historique. Ces actifs font alors l'objet de tests de dépréciation afin d'en apprécier le caractère recouvrable.
- Les prêts et les autres dépôts et cautionnement, ayant une échéance fixée supérieure à un an, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à échéance, sont classés en tant qu'actifs non courants. Ils sont évalués au coût amorti, diminué des éventuelles pertes de valeur comptabilisées en résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif.
- Les autres actifs financiers sont classés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains ou pertes résultant de cette évaluation sont directement inscrits en capitaux propres, jusqu'à ce que l'actif financier soit réalisé.

1.19. Capital potentiel

Paievements fondés sur des actions.

Le groupe UMANIS dispose de plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions.

Les options de souscription et/ou d'achat d'actions ont été émises à des cours avantageux à la date de leur attribution. Ces plans ayant tous été octroyés avant le 07 novembre 2002, les coûts liés à ces avantages ne sont pas comptabilisés au compte de résultat. Ce traitement est conforme aux dispositions transitoires de la norme IFRS 2. Le détail des plans d'attribution d'option est présenté en note 14.

Concernant les décisions d'attribution de Bon de souscription de parts et de créateurs d'entreprise (BSPCE), bons de souscriptions d'actions (BSA) il convient de se reporter au tableau récapitulatif figurant à la Note 14.3 Actions gratuites (CF Note 14.4).

1.20. Emprunts portant intérêt

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur valeur nominale d'origine, diminuée des coûts de transaction y afférent. Ces emprunts restent, pour leur évaluation ultérieure, comptabilisés au coût amorti en fonction de leur taux d'intérêt effectif sur la durée de ces emprunts.

1.21. Avantages du personnel

- Retraites

Le groupe n'est engagé que sur les régimes de base et des régimes à cotisations définies, il comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

▪ **Indemnités de Fin de Carrière**

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière sont provisionnés au bilan.

Les régimes à prestations définies concernent les avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires pour lesquelles le Groupe Umanis est engagé. Ces engagements font l'objet d'un calcul de provision, effectué en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus.

Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies correspondent aux indemnités de départ en retraite.

L'évaluation des engagements d'indemnités de départ en retraite est conforme à la norme IAS 19.

Le groupe n'a pas contracté d'engagement en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités ou d'allocations en raison de départs à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de son personnel, autres que les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière prévus par la convention collective Syntec.

Le calcul de l'engagement est effectué annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements sont réajustées chaque année en fonction des conditions économiques de l'exercice. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Les principales hypothèses retenues pour l'établissement de ces calculs sont les suivantes :

	Non cadres	Cadres
Conventions collectives	Bureaux d'études techniques - Départ à 65 ans. Prestataire de Service (UMS) - Départ à 65 ans	Bureaux d'études techniques - Départ à 65 ans. Prestataire de Service (UMS) - Départ à 65 ans
Progression de salaire	2,50%	2,50%
Rotation du personnel	Turn over moyen des 3 derniers exercices	Turn over moyen des 3 derniers exercices
Age de départ en retraite	65 ans	65 ans
Taux de charges sociales	45%	45%

Compte tenu des incertitudes sur le taux de départ volontaire entre 65 et 70 ans des salariés, les modifications imposées d'une part par l'accord interprofessionnel du 11 janvier 2008 et d'autre part par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 ne sont pas appliquées.

On note par ailleurs qu'aucune provision d'indemnité de fin de carrière n'a été constatée pour les filiales espagnole (33 salariés) et luxembourgeoise (11 salariés) du fait du manque de connaissance de la convention applicable localement.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture est cohérent avec le taux de rendement des emprunts obligataires d'état. Celle-ci consiste à se baser sur les indemnités qui seront versées aux salariés au moment probable de leur départ en retraite en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et de la table de mortalité. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion et actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les indemnités seront effectivement versées.

Enfin, l'ANI du 11 janvier 2008 n'a eu aucun impact sur le calcul de l'indemnité de départ à la retraite.

▪ Autres avantages du personnel

Dans le cas où une société accorde des avantages certains à ses salariés, ces avantages doivent être évalués et provisionnés dans les comptes de la société par le biais d'une provision pour risques et charges. UMANIS n'accorde pas, à ce jour, d'autres avantages du personnel au sens de la norme IAS19.

1.22. Provisions

Des provisions pour risques et charges sont constituées, conformément à la norme IAS 37, lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les provisions donnent lieu à actualisation lorsque l'effet temps est significatif.

1.23. Fournisseurs et autres créditeurs

L'ensemble des dettes est enregistré au coût d'achat historique.

Après leur comptabilisation initiale, le groupe Umanis évalue au coût amorti tous les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transactions.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la dette correspond à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour régler l'obligation. La dette est donc actualisée et sa valeur comptable augmente à chaque exercice pour refléter l'écoulement du temps. Cette augmentation est comptabilisée en charges financières.

1.24. Impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale et valeur comptable des actifs et passifs, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable et en fonction d'un échéancier fiable de reversement.

Les différences sont temporaires lorsqu'elles doivent s'inverser dans un avenir prévisible.

La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés. Conformément à la méthode du report variable, les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures.

Conformément à la norme IAS 12 Impôts, les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ses actifs, il est notamment tenu compte des prévisions des résultats fiscaux futurs.

Les impôts différés, actifs ou passifs, sont compensés entre eux au niveau de chaque entité fiscale et sont portés pour leur montant net, au passif ou à l'actif. A ce titre, un périmètre d'intégration fiscale est en vigueur dans le groupe composé des sociétés : Umanis Sa (tête d'intégration fiscale), Umanis France, Umanis Managed Services, Umanis Consulting, Umanis Institut et Ums Courtage. Ces sociétés sont intégrées fiscalement dans le cadre de l'article 223 A du Code Général des Impôts. Elles constituent, de ce fait, une entité fiscale unique.

1.25. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits des activités courantes des sociétés intégrées.

- **Prestations de services et Contrats à long terme (54 653 K€)**

Les produits afférents aux prestations de services dans le cadre de contrats à long terme sont enregistrés en fonction de l'avancement de la transaction. L'avancement est évalué sur la base des travaux exécutés à la date de clôture. Les revenus ne sont pas comptabilisés lorsqu'il subsiste une incertitude significative quant au recouvrement du prix de la transaction.

- **Autres prestations**

Les autres prestations de services sont comptabilisées lors de la réalisation.

1.26. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts de restructuration.

En particulier les éléments inhabituels définis comme des produits ou charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant, font partie du résultat opérationnel.

1.27. Instruments financiers dérivés

Ni la société ni ses filiales n'ont eu recours à de nouveaux instruments financiers. La société et ses filiales facturent et achètent dans la devise de chaque pays et ne prennent donc pas de risque de change. Les prestations intra groupe sont facturées en Euros. Il n'y a pas de couverture de change sur ces factures.

1.28. Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par le Groupe de ses propres actions.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par une de ses filiales.

La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existant à la date de clôture. Par ailleurs, le résultat net est ajusté afin d'éliminer les effets financiers nets d'impôt correspondant aux instruments dilutifs.

NOTE 2 FAITS MAJEURS DE LA PERIODE

2.1. Restructuration du Groupe UMANIS

Afin de faciliter le comparatif et la compréhension des comptes clos au 31 décembre 2010, nous vous rappelons les opérations de simplification de l'organigramme juridique du groupe et de rationalisation des coûts de gestion administrative opérées sur le 2^{ème} semestre 2009 et les premiers jours de 2010:

- Dissolution sans liquidation en date du 30 novembre 2009 des sociétés CIRCE INFORMATIQUE et XERIUS CONSULTING, filiale à 100 % de la société GENIUS INFORMATIQUE, elle-même filiale à 100% d'UMANIS SA, avec effet au 1^{er} janvier 2010. Cette opération juridique a été réalisée au moyen d'une transmission universelle du patrimoine des sociétés dissoutes au profit de GENIUS INFORMATIQUE, entraînant leur dissolution sans liquidation. Cette opération a généré un boni de fusion de 87 654 € sans impact sur les comptes consolidés.
- Dissolution sans liquidation en date du 2 décembre 2009 des sociétés UMANIS Ouest et DAS KAPITAL, filiale à 100 % de la société UMANIS France, elle-même filiale à 100% d'UMANIS SA, avec effet au 1^{er} janvier 2010. Cette opération juridique a été réalisée au moyen d'une transmission universelle du patrimoine des sociétés dissoutes au profit d'UMANIS France, entraînant leur dissolution sans liquidation. Cette opération a généré un boni de fusion de 1 027 572€ sans impact sur les comptes consolidés.
- Dissolution sans liquidation en date du 1er décembre 2009 des sociétés UMS TECHNOLOGY – GENIUS INFORMATIQUE – OPENBIZZ – UMANIS NORD et YLIANCE, filiales à 100 % d'UMANIS SA, avec effet au 1^{er} janvier 2010. Cette opération juridique a été réalisée au moyen d'une transmission universelle du patrimoine des sociétés dissoutes au profit d'UMANIS SA, entraînant leur dissolution sans liquidation. Ces opérations ont généré des malis techniques pour un montant global cumulé de 3 246 023€ sans impact sur les comptes consolidés.

2.2. Contrôles fiscaux

Les sociétés UMANIS SA, UMANIS France, Yliance, UMANIS Nord et UMANIS Consulting et Openbizz (ex Euratid) UMANIS MANAGED SERVICES, UMANIS OUEST, ont fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les années 2006 et 2007. A réception de la notification de redressement les sociétés concernées ont apporté des explications à l'Administration Fiscale qui y a partiellement répondu. Des points sont toujours en discussion avec l'Administration Fiscale. Des provisions totalisant 936 milliers d'euros (contre 1 133 milliers d'euros au 31 décembre 2009) correspondant aux redressements que ces sociétés acceptent et jugent incontestables ont été comptabilisées dans les comptes clos au 31 décembre 2010.

2.3. Augmentation de Capital du 23 mars 2010

La période d'acquisition des actions gratuites étant arrivée à terme, le conseil d'administration du 23 mars 2010 a décidé de procéder à l'attribution de 453 377 actions par augmentation de capital d'un montant de 49.871,47 euros, émises sans prime d'émission et entièrement libérées, par prélèvement sur le compte de prime d'émission à concurrence de 49.871,47 euros.

Le capital est ainsi porté à la somme de 2.842.241,05€.

2.4. Regroupement des actions Umanis

Par décision du conseil d'administration du 30 août 2010, la Société a décidé :

- de procéder au regroupement des actions composant le capital social de la Société, de telle sorte que 10 actions de 0,11 € de valeur nominale chacune seront échangées contre une action nouvelle de 1,10 € de valeur nominale,
- de fixer le début des opérations de regroupement au 21 octobre 2010,
- de fixer la période d'échange des actions à 2 ans à compter de la date de début des opérations de regroupement.

En conséquence, dès le 21 octobre 2010, le nombre d'actions composant le capital social de la Société est passé de 25.838.555 actions de 0,11 € à 2.583.855 actions de 1,10 €.

2.5. Création d'une nouvelle filiale : Umanis Investissement

La société Umanis Investissement, SAS au capital de 8.000€, a été créée le 25 juin 2010 par Umanis SA dont elle détient 100% des parts composant le capital social.

Son objet social la destine à des interventions en management de stratégie, organisation, auprès de sociétés du groupe ou de sociétés tierces.

2.6. Modification des Baux Commerciaux

Suite à l'acquisition, le 30 juin 2010, par la SCI 7/9 Paul Vaillant Couturier de l'immeuble situé au 7/9 rue Paul Vaillant Couturier auprès de la Caisse de Retraite des Notaires, des avenants aux baux en cours ont été régularisés, concomitamment, entre Umanis SA (locataire) et la SCI, nouveau propriétaire, pour une durée de 12 ans. Il est précisé que ces avenants n'ont pas conduit à une augmentation de loyers pour l'année en cours.

La SCI étant détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, les avenants aux baux précités sont des conventions réglementées qui ont fait l'objet d'une autorisation préalable par le Conseil d'Administration du 30 avril 2010.

2.7. Contrôle Urssaf Société Yliance

La société Yliance (absorbée par la société Umanis SA) a fait l'objet au cours du mois de novembre 2010 d'une vérification de l'application des législations de Sécurité Sociale, de l'assurance chômage et de la garantie des salaires par l'Administration sur la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009.

Cette vérification a entraîné un redressement peu significatif qui sera comptabilisé dans les comptes clos au 31 décembre 2011.

2.8. Moratoire fiscal

Le montant des intérêts de retard à verser à l'Administration Fiscale (le moratoire étant arrivé à terme le 10 septembre 2008) a été porté à la connaissance de la société Umanis Sa en début d'année 2010 de façon officielle. Sans que ce montant ait un caractère définitif, une provision de 800 k€ avait été comptabilisée dans les comptes de l'exercice clos au 31/12/2009. Cette provision a été maintenue dans les comptes clos au 31/12/2010.

NOTE 3 EVENEMENTS POST CLOTURE

3.1. Acquisition de la société B2B

Acquisition de la majorité du capital de la société B2B

Dans le cadre du développement de l'activité d'UMANIS France, depuis près d'un an au Kazakhstan avec notamment la société « North Caspian Operating Company » (NCOC) spécialisée dans l'industrie pétrolière dont la mission principale est de permettre l'exploitation des champs pétrolifères situés en mer noire, et notamment d'être en mesure de répondre à l'appel d'offres lancé courant novembre 2010 par NCOC pour assurer le support technique de l'ensemble des utilisateurs de NCOC et administrer leurs infrastructures techniques (serveurs, réseaux, bases de données...), le conseil d'administration a autorisé au terme de ses délibérations prise le 30 août 2010 la Société a acquérir 51 % du capital social de la société de droit Kazakhstan, B2B Solutions Kazakhstan LLC (B2B). Cette société agissait jusqu'alors en sous-traitance d'UMANIS France pour la mise à disposition de ressources nécessaires la réalisation de nos prestations de services informatiques pour NCOC pour notre contrat en cours.

La réalisation de cette acquisition, d'une valeur de 20 000 USD, s'est matérialisée par l'enregistrement d'un acte de cession de parts au registre du commerce du Kazakhstan le 14 janvier 2011.

3.2. Acquisition du Groupe Aura

La société UMANIS France, filiale opérationnelle d'UMANIS SA a acquis le 28 janvier 2011, la société AURA PARTICIPATION société mère des filiales dont elle détient ainsi 100 % du capital et des droits de vote de la société AURA GROUP, qui détient elle-même les participations suivantes :

100% du capital et des droits de vote de la société AURA COMPUTER,
100% du capital et des droits de vote de la société AURA INGENIERIE,
100% du capital et des droits de vote de la société AURA INFRASTRUCTURES,

L'activité principale du Groupe AURA est la réalisation de prestations de services informatiques, en systèmes et réseaux, en infrastructure ainsi que l'externalisation de la fonction achat de matériels informatiques.

L'objectif poursuivi par cette acquisition est de permettre au Groupe UMANIS d'assurer son développement et d'atteindre une taille critique sur le marché des prestations de services informatiques.

L'Acquisition a été réalisée pour majeure partie par la souscription d'un Prêt bancaire d'une durée de six ans auprès d'un pool de trois établissements de crédit.

Des covenants, associés à cette dette, exigent le respect des ratios financiers suivants :

R1 : ratio de couverture des frais financiers
R2 : ratio de levier
R3 : ratio de cash cover ;

Seul le ratio R2 est applicable au 31/12/2010. Ce ratio était respecté par la société à fin décembre 2010. Aucune attestation des commissaires aux comptes n'est requise par les banques pour cette date.

Une attestation sur les trois ratios devra être établie par les Commissaires aux Comptes à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Ce Prêt a été complété par :

- un financement sur sept ans accordé par l'organisme OSEO
- un crédit vendeur accordé par les cédants à UMANIS France
- la cession d'actions auto détenues par la société UMANIS SA aux cédants.

L'Acquisition est assortie d'une Convention de garantie d'actifs et de passifs consentie par les Cédants.

Il est précisé qu'AURA PARTICIPATION détenait un prêt senior conclu en date du 26 juillet 2007, qui a fait l'objet d'un refinancement dans le cadre de l'acquisition.

La société UMANIS FRANCE a procédé ainsi au bénéfice d'AURA PARTICIPATION à une avance en compte courant permettant à AURA PARTICIPATION de rembourser par anticipation l'endettement existant refinancé et le capital restant du au 28/01/2011.

Il est précisé en outre que Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY ont consenti à UMANIS France une avance en compte courant d'associé, aux conditions suivantes :

- Les intérêts capitalisés et calculés au taux d'intérêt fiscalement déductible au sens de l'article 39 du Code Général des Impôts
- Le remboursement du compte courant d'associé serait subordonné au Prêt bancaire.

En garantie des obligations souscrites au titre du Contrat de Prêt, UMANIS France a consentit les sûretés et/ ou garanties suivantes :

- Une Convention de Subordination aux termes de laquelle l'ensemble des droits et prérogatives des cédants au titre du crédit-vendeur accordé par les cédants à UMANIS France et de Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY au titre du compte courant d'associés à l'encontre d'UMANIS France sont subordonnés à ceux et celles des banques prêteuses ;
- Une Convention de cession de créance professionnelle à titre de garantie (Cession Dailly) portant sur la créance qu'UMANIS FRANCE détient sur AURA PARTICIPATION au titre du Prêt Intragroupe ;
- Un nantissement de Fonds de Commerce de la société UMANIS France ;
- Une Convention de Délégation de Créances portant sur Monsieur Philippe Cohen, cédant majoritaire, lequel s'est engagé à indemniser UMANIS France dans certaines hypothèses de démission de ses fonctions de directeur général de la société AURA PARTICIPATION dans les deux premières années à compter de l'acquisition;
- Une Convention de nantissement de compte d'instruments financiers portant sur le compte spécial ouvert au nom de la société UMANIS FRANCE dans les livres de la société AURA PARTICIPATION ainsi que la déclaration de nantissement de compte de titres correspondante ;

La souscription de Contrats d'Assurances Hommes Clés pour Messieurs Olivier Pouligny et Philippe Cohen.

En garantie du paiement et du remboursement de toutes sommes dues par UMANIS France aux Banques en principal, intérêts, commissions, pénalités, frais et accessoires au titre du Prêt et pendant toute la durée du contrat de Prêt, UMANIS SA s'est constituée caution personnelle et solidaire d'UMANIS France envers les Banques, pour le montant total en principal dû au titre du Prêt.

En garantie de ses engagements de caution visés ci-dessus UMANIS SA a consenti un nantissement des actions de la société UMANIS France qu'elle détient au profit des Banques et le nantissement de compte d'instruments financiers portant sur le compte spécial ouvert au nom de la société UMANIS SA dans les livres de la société UMANIS France au crédit duquel sera porté la totalité des actions qui seront détenues par la caution, la société UMANIS SA, soit 3.337 actions représentant 99,85% (quatre vingt dix neuf virgule quatre vingt cinq) du capital et des droits de vote de la société UMANIS France ainsi qu'une déclaration de nantissement de compte de titres correspondante.

En garantie du paiement et du remboursement de toutes sommes dues par la caution, la société UMANIS SA, en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires, au titre du Prêt, le nantissement au profit des Banques, par Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK, en sa qualité de dirigeant et actionnaire de référence de la Société, de 141.563 actions qu'il détient dans le capital social de la Société dont le prix a été calculé sur la base de la moyenne des 20 derniers cours cotés des actions de la Société précédant le jeudi 27 février 2011.

3.3. Contrôle Urssaf

La société UMANIS France a fait l'objet au cours du mois de mars 2011 d'une vérification de l'application des législations de sécurité sociale, de l'assurance chômage et de la garantie des salaires AGS par l'administration sur les années 2008 , 2009 et 2010.

La proposition de redressement n'a pas encore été notifiée à la société. Toutefois, il ressort des échanges avec la responsable du contrôle que les conséquences seront peu significatives.

NOTE 4 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du groupe Umanis comprend 18 sociétés consolidées. La liste complète et les méthodes de consolidation y afférentes, sont données ci-après.

Nom	Siège	Registre du commerce	Méthode de consolidation	% contrôle	% intérêt
Umanis SA	Levallois - France	RCS 403 259 534	Société mère		Société mère
Etudes, conseils, formations					
Umanis France	Levallois - France	RCS 379 499 445	Intégration globale	99.81%	99.81%
Umanis (Italie) SRL	Milan - Italie	RI 332 085	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Belgique) SPRL	Bruxelles - Belgique	RCB 584 448	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (UK) Ltd	Londres - UK	RC 3601068	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Pologne) Sp Z.o.o.	Varsovie - Pologne	RHB 53551	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Espagne) SL	Madrid - Espagne		Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Allemagne) GmbH	Francfort - Allemagne	HRB 48024	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Suisse) Sarl	Nyon - Suisse		Intégration globale	100.00%	99.88%
Umanis (Finlande) Oy	Helsinki - Finlande		Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Danemark) ApS	Copenhague - Danemark		Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Maroc)	Casablanca - Maroc		Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis Consulting SAS	Levallois - France	RCS 434 016 853	Intégration globale	98.53%	98.53%
Umanis Luxembourg			Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis Investissement	Levallois - France	RCS 523 432 680	Intégration globale	100,00%	100,00%
Umanis Institut	Levallois - France	RCS 501 080 501	Intégration globale	100.00%	100.00%
Centre d'appel					
Umanis Services Managed	Levallois - France	RCS 412 719 986	Intégration globale	100.00%	99.91%
Courtage en assurance et en réassurance					
Ums Courtage	Levallois - France	RCS 423 601 657	Intégration globale	100.00%	100.00%

NOTE 5 INFORMATIONS PAR SEGMENT D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

5.1. Informations par activité au 31 décembre 2010

2010	<i>Business Intelligence</i>	<i>Consulting</i>	<i>Centres d'Appel</i>	<i>CRO</i>	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	37 074	6 356	5 658	5 564	54 653
Résultat Opérationnel	2 779	440	188	295	3 702

5.2. Informations par activité au 31 décembre 2009

2009	<i>Business Intelligence</i>	<i>Consulting</i>	<i>Centres d'Appel</i>	<i>CRO</i>	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	35 906	6 725	6 746	6 030	55 407
Résultat Opérationnel	752	457	185	978	2 372

5.3. Informations par zone géographique au 31 décembre 2010

2010	<i>France</i>	<i>Europe</i>	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	51 630	3 023	54 653
Résultat Opérationnel	3 663	39	3 702

5.4. Informations par zone géographique au 31 décembre 2009

2009	<i>France</i>	<i>Europe</i>	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	52 891	2 516	55 407
Résultat Opérationnel	2 324	48	2 372

NOTE 6 GOODWILLS ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>En K€</i>	31/12/2009	Acquisitions Dotation	Cessions Reprises	Autres variations	31/12/2010
Valeurs brutes					
Goodwills	16 848				16 848
Frais de développement					
Brevets et licences	950				950
Autres	415				415
Total	18 213				18 213
Amortissements / Dépréciations					
Goodwills	(2 524)				(2 524)
Frais de développement					
Brevets et licences	(943)	(3)			(946)
Autres	(388)	(16)			(404)
Total	(3 854)	(19)			(3 874)
Valeurs nettes comptables					
Goodwills	14 323				14 323
Frais de développement					
Brevets et licences	7	(3)			4
Autres	28	(16)			12
Total	14 358	(19)			14 339

Tous les goodwill ont été testés en fonction des unités génératrices de trésorerie auxquelles ils sont alloués. Aucune perte de valeur n'a été constatée sur l'exercice.

6.1. Détail des goodwill en 2010:

<i>En K€</i>	Valeur nette 31/12/2009	Variation	Valeur nette 31/12/2010
Umanis SA		2 645	2 645
Umanis France	9 066	401	9 467
Umanis Suisse	81		81
Umanis Consulting	2 130		2 130
Umanis Nord	924	(924)	
Yliance	598	(598)	
Euratid	273	(273)	
Genius	851	(851)	
Heradis	401	(401)	
Total	14 323		14 323

Suite aux opérations de restructuration réalisées au 1^{er} janvier 2010, les Goodwill des sociétés Umanis Nord, Yliance, Euratid et Génius sont remontés sur Umanis SA et le Goodwill d'Héradis sur Umanis France.

6.2. Détail des tests effectués

	Valeur comptable de l'unité en milliers d'Euros	Taux d'actualisation	Période d'actualisation des flux de trésorerie	Taux de croissance	Valeur à déprécier
UGT BI	17 938	10,2%	5 ans	5,5%	0
UGT Conseil	2 938	10,2%	5 ans	4,4%	0

On note que l'UGT conseil correspond au regroupement des activités de conseil réalisées sur Umanis France et Umanis Consulting et l'UGT BI au regroupement des activités informatique d'Umanis France et des entités internationales.

La sensibilité des tests de dépréciation à l'évolution à la hausse d'un point du taux d'actualisation et à la baisse d'un point du taux de croissance perpétuelle n'entraîne pas de dépréciation des actifs testés.

NOTE 7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En K€	31/12/2009	Augmentation Dotation	Diminution Reprise	Autres Flux	31/12/2010
Valeurs brutes					
Terrains et constructions					
Installations techniques et machines	697	30			727
Acomptes et immobilisations corporelles en cours					
Autres	1 909	53		10	1 972
Total	2 606	82		10	2 698
Amortissements & Dépréciations					
Terrains et constructions					
Installations techniques et machines	(517)	(59)			(576)
Acomptes et immobilisations corporelles en cours					
Autres	(1 673)	(128)		(10)	(1 811)
Total	(2 190)	(187)		(10)	(2 387)
Valeurs nettes comptables					
Terrains et constructions					
Installations techniques et machines	180	(30)			151
Acomptes et immobilisations corporelles en cours					
Autres	236	(76)			160
Total	416	(105)			311

NOTE 8 TITRES DISPONIBLES A LA VENTE

<i>En K€</i>	31/12/2010	31/12/2009
Titres Civipol	152	152
Titres EADS	2	2
Titres Harrington Technologie	7	7
TOTAL	160	160

Valeur brute des titres Civipol = 152 K€ détenu à hauteur de 5,88 %

NOTE 9 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>En K€</i>	31/12/2010	31/12/2009
Prêts	653	473
Dépôts et cautionnements	296	299
TOTAL	949	773

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan des actifs financiers non courants correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

NOTE 10 STOCKS

<i>En K€</i>	31/12/2010	31/12/2009
Matières premières et marchandises	0	2
TOTAL	0	2

NOTE 11 CLIENTS

<i>En K€</i>	31/12/2010	31/12/2009
Créances clients et comptes rattachés	12 258	4 486
Provisions sur créances clients et comptes rattachés	-1 843	-1 610
Créances mobilisées ⁽¹⁾	7 341	12 501
TOTAL	17 756	15 377

Les variations importantes des postes « créances clients et comptes rattachés » et « Créances mobilisées » entre le 31/12/2009 et le 31/12/2010 sont dues à la décision de la société de ne remettre à la société d'affacturage, qu'en janvier 2011, les factures clients émises en décembre 2010 pour un montant global de 7 762k€. Ces factures datées de décembre 2010 sont positionnées en « Créances clients » au 31/12/2010 alors qu'au 31/12/2009, elles étaient positionnées en « Créances mobilisées ».

(1) Dans le cadre du contrat d'affacturage, les garanties accordées ne permettent pas de considérer en général qu'il y ait un transfert de risques réel aux cessionnaires. C'est pourquoi les créances sont conservées à l'actif et qu'un emprunt garanti est inscrit au passif pour le montant du financement octroyé par l'entité.

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan des créances clients correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

NOTE 12 CREANCES DIVERSES COURANTES

<i>En K€</i>	31/12/2010	31/12/2009
Créances sur personnel et organismes sociaux	71	114
Créances sur l'état	1 757	2 591
TOTAL	1 828	2 705

<i>En K€</i>	31/12/2010	31/12/2009
Avances et acomptes reçus sur commandes	29	2
Comptes courants	32	23
Autres créances	2 747	2 984
Charges constatées d'avance	477	401
TOTAL	3 285	3 409

Les autres créances comprennent principalement les fonds de garantie et de fonds de réserves constitués dans le cadre de notre contrat d'affacturage.

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan des diverses créances correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

NOTE 13 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>En K€</i>	31/12/2010	31/12/2009
Valeurs mobilières de placement	54	12
Disponibilités	1 511	2 888
TOTAL	1 564	2 900
Découverts bancaires	-237	-110
TOTAL	1 327	2 790

Au 31/12/2010, le groupe Umanis dispose également, auprès de la société d'affacturage, de fonds à sa disposition d'un montant global de 1 349k€. Ces disponibilités, positionnées en « Autres Créances » correspondent aux créances clients cédées en 2010 à la société d'affacturage pour lesquelles le groupe Umanis n'a pas eu besoin de disposer des fonds.

NOTE 14 CAPITAUX PROPRES

<i>En K€</i>	31/12/2010	31/12/2009
Capital	2 842	2 792
Primes d'émission	33 214	33 264
Autres réserves	-25 153	-26 861
Ecart de conversion	499	670
Résultats de la période	2 657	2 478
TOTAL	14 059	12 343

14.1. Capital social

Le capital social est constitué de 2 583 855 actions d'un nominal de 1,10 euro.

14.2. Écarts de conversion

L'impact des écarts de conversion de 499 K€ correspond principalement aux effets de change du Franc Suisse et de la Livre Sterling.

14.3. Informations relatives aux bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

14.3.1 Informations relatives aux bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

L'ensemble des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise a été attribué aux deux personnes citées ci-dessous en leur qualité de dirigeant.

		Piepszownik		Pouligny		Nombre Total	Exercice
		Nombre	Prix	Nombre	Prix		
Autorisation AGE du 28/06/2005 pour 10 % du capital social	BCE10-05 attribués par le CA du 06/10/05	25 000	14,225	0	0	25 000	90 % à compter du 07/10/2005 10 % à compter du 07/10/2006 Exerçables sans limitation de durée
Autorisation AGM du 29/06/2007 pour 10 % du capital social	BCE 10-07 attribués par le CA du 31/10/07	75 000	10,65	0	0	75 000	90 % à compter du 31/10/2007 10 % à compter du 31/10/2008 Exerçables jusqu'au 31/10/2017
	BCE 05-08 attribués par le CA du 16/05/08	55 242	7,15	0	0	55 242	90 % à compter du 16/05/2008 10 % à compter du 16/05/2009 Exerçables jusqu'au 16/05/2018
Total BCE attribués		155 242		0		155 242	
Total BCE exercés		0		0		0	
Solde BCE		155 242		0		155 242	

La valeur nominale des actions souscrites est dans tous les cas de 1,10 €.

14.3.2 Informations relatives aux Bons de souscription d'actions

		Laurent Piepszownik		Olivier Pouligny		Nombre Total	Exercice
		Nombre	Prix	Nombre	Prix		
Autorisation AGE du 26/06/2010 240.000 Bons Max	BSA 08-10 attribués par le CA du 30/08/2010	14 100	7,1	0	0	14 100	100% à compter du 30/08/2010 Exerçables jusqu'au 29/08/2015
Total BSA attribués		14 100		0		14 100	
Total des BSA exercés		0		0		0	
Solde BSA		14 100		0		14 100	

La valeur nominale des actions souscrites est dans tous les cas de 1.10 €.

14.4. Plan d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions

Au 31 décembre 2010, un plan d'attribution gratuite d'actions est en cours de validité, il correspond à l'utilisation par le conseil d'administration, lors de sa séance du 19 mars 2008, de la délégation consentie par l'Assemblée Générale mixte du 28 juin 2005, et qui a décidé l'émission et l'attribution de 485.077 actions gratuites, au profit de salarié ou de dirigeant mandataire social de la Société ou de la société Umanis France, filiale à 100% de la Société.

Ce plan prendra fin à l'issue de la période de conservation de deux ans, soit le 19 mars 2012.

14.5. Actions gratuites

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 28 juin 2005, a délégué au conseil d'administration les pouvoirs, de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées, s'agissant des actions existantes, ne pourra donner lieu à la détention à tout moment par la société d'un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social, et, s'agissant des actions émises, ne pourra porter sur un nombre d'actions à souscrire supérieur à 6 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le conseil d'administration prend sa décision, étant précisé que le nombre total des actions attribuées gratuitement, ne pourra excéder 10 % du capital social, ce plafond étant déterminé au regard du capital de la société existant le jour où le conseil d'administration prend sa décision.

Le conseil d'administration du 6 octobre 2005 a décidé l'émission et l'attribution de 950.000 actions gratuites dans les conditions exposées ci-après, à des personnes ayant la qualité de salarié ou de dirigeant mandataire social de la société Umanis Sa ou de la société Umanis France Sa, filiale à 100% de la Société :

- chaque bénéficiaire sera titulaire de la totalité des actions ainsi attribuées à l'issue d'un délai d'acquisition de deux ans à compter de ce jour, expirant le 6 octobre 2007 (à 24 heures) (ci-après dénommé également le jour d'acquisition effective), étant toutefois précisé qu'au jour de l'attribution effective des actions, le 7 octobre 2007, chacun des bénéficiaires devra être salarié ou dirigeant de la société Umanis ou de l'une de ses filiales. A défaut, le conseil constatera la caducité immédiate et de plein droit de la décision d'attribution au jour de la cessation des fonctions du bénéficiaire concerné ;
- les actions créées porteront jouissance à compter de la survenance du terme de la période d'acquisition tel que visé ci-dessus ; elles seront, dès leur création, entièrement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires ; leurs titulaires auront dès ce jour droit de vote ;
- toutefois, les actions ainsi attribuées ne pourront être cédées par le bénéficiaire pendant un délai de conservation de deux (2) ans à compter de la date d'acquisition effective par le bénéficiaire. A l'issue de cette période d'indisponibilité de deux ans, s'achevant le 7 octobre 2009, les actions seront librement cessibles dans les formes prévues par la loi et les statuts de la Société.

Le 07 octobre 2007 la période d'acquisition étant arrivée à terme, le conseil d'administration du 31 octobre 2007 a décidé de procéder à l'attribution de 551 250 actions par augmentation de capital.

Le 21 mai 2007, sur délégation de l'AGM du 28 juin 2005, le conseil d'administration a procédé à l'attribution de 830 168 actions gratuites au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la société Umanis SA ou de la société Umanis France SA, filiale 100% de la société. Les conditions d'attribution de ces actions gratuites sont les mêmes que celles exposées ci-dessus. Ces attributions d'actions gratuites ont été retraitées en norme IFRS 2, générant pour la période une minoration du résultat de 370 K€ (en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres du même montant).

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 29 juin 2007, a délégué au conseil d'administration les pouvoirs, de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées, s'agissant des actions existantes, ne pourra donner lieu à la détention à tout moment par la société d'un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social, et, s'agissant des actions émises, ne pourra porter sur un nombre d'actions à souscrire supérieur à 10 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le conseil d'administration prend sa décision, étant précisé que le nombre total des actions attribuées gratuitement, ne pourra excéder 10 % du capital social, ce plafond étant déterminé au regard du capital de la société existant le jour où le conseil d'administration prend sa décision ;

Le 19 mars 2008, le conseil d'administration a procédé à l'attribution de 485 077 actions gratuites au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la société Umanis SA ou de la société Umanis France SA, filiale à 100% de la société. Les conditions d'attribution de ces actions gratuites sont les mêmes que celles exposées ci-dessus. Ces attributions d'actions gratuites ont été retraitées en norme IFRS 2, générant pour la période une minoration du résultat de 52 K€ (en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres du même montant).

NOTE 15 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est le suivant :

<i>En K€</i>	31/12/2010	31/12/2009 proforma 2010	31/12/2009
Résultat net Part du Groupe	2 656	2 477	2 477
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	2 419 230	2 452 918	24 529 184
Résultat en euros par action	1,10	1,01	0,10

Pour mémoire, la Société a procédé, au cours de l'exercice 2010 à un regroupement d'actions de telle sorte que 10 actions de 0.10€ de valeur nominale chacune ont été échangées contre une action nouvelle de 1.10€ de valeur nominale.

Le résultat dilué par action est le suivant :

<i>En K€</i>	31/12/2010	31/12/2009 proforma 2010	31/12/2009
Résultat net utilisé par la détermination du résultat dilué par action	2 656	2 477	2 477
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation retenu pour la détermination du résultat dilué par action	2 419 230	2 499 235	24 992 347
Résultat dilué en euros par action	1,10	0,99	0,10

NOTE 16 PASSIFS FINANCIERS COURANTS

<i>En K€</i>	31/12/2010	31/12/2009
Partie court terme des emprunts divers portant intérêts		
Emprunt garantis sur créances clients (1)	7 354	12 514
Total	7 354	12 514
Découverts bancaires	237	110
Total	7 591	12 623

(1) Dans le cadre du contrat d'affacturage, les garanties accordées ne permettent pas de considérer en général qu'il y ait un transfert de risques réel aux cessionnaires. C'est pourquoi, les créances sont alors conservées à l'actif (voir Note 11) et un emprunt garanti est inscrit au passif pour le montant du financement octroyé par l'entité.

NOTE 17 PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

Néant

NOTE 18 PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

La plupart des sociétés comprises dans le périmètre du groupe Umanis correspond à des entités européennes.

Selon les réglementations et usages en vigueur dans chacun des pays concernés, des avantages complémentaires peuvent être accordés au personnel. Lorsque ces avantages sont susceptibles de donner lieu à prestation future pour le Groupe, une provision est calculée selon une méthode d'évaluation actuarielle.

<i>En K€</i>	31/12/2010	31/12/2009
Indemnités de départ en retraite	857	582
TOTAL	857	582

La charge de l'exercice relative à ces avantages complémentaires (y compris la charge d'intérêt liée à l'actualisation des engagements) est incluse en « charges de personnel » du compte de profits et pertes.

Variation des indemnités de départ en retraite :

<i>En K€</i>	31/12/20010	31/12/2009
VARIATION DE L'EXERCICE	275	66
Variation des provisions au bilan		
Provisions au début de l'exercice	582	516
Variations de périmètre		
Variations de change		
Reclassements (plans sociaux transformés en plan de pré retraite au cours de l'exercice)		
Décassements		
Charge de l'exercice	275	66
PROVISIONS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	857	582
Hypothèses actuarielles principales (en %)		
Taux d'actualisation	4,3%	4,3%
Taux d'augmentation des salaires (moyenne)	2,5%	2,5%

Les hypothèses de calcul sont rappelées en note 1.21.

NOTE 19 AUTRES PROVISIONS

<i>En K€</i>	31/12/2009	Dotations	Reprises ayant une contre-partie en charge	Variation de périmètre	31/12/2010	Courant au 31/12/10	Non courant au 31/12/10
Provisions pour litiges	1 015	70	(765)		320	320	
Autres provisions pour risques	903	800	(903)		800	800	
Autres provisions pour charges	1 133	83	(280)		936	936	
TOTAL	3 051	953	(1 948)		2 056	2 056	

La provision pour litige de 320ke est constituée de l'ensemble des litiges en cours avec les anciens collaborateurs du Groupe . Cette provision est déterminée en accord avec nos avocats et selon le niveau de risque associé à chacune des procédures engagées auprès des conseils des prud'hommes. Le solde ainsi que les autres provisions pour risques concernent des provisions constituées relatives à des litiges d'ordre commercial ou fiscal. Les autres provisions pour charges concernent le traitement du contrôle fiscal qui a eu lieu en 2009.

NOTE 20 PASSIFS EVENTUELS

Néant

NOTE 21 DETTES FOURNISSEURS, IMPOTS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

<i>En K€</i>	31/12/2010	31/12/2009
Fournisseurs	4 138	3 129
Dettes fiscales et sociales (hors impôt courant)	13 796	12 779
Autres dettes	1 263	748
Produits constatés d'avance	2 024	2 131
TOTAL	21 221	18 787

Les autres dettes comprennent principalement les comptes courants constitués dans le cadre du fonctionnement de notre contrat d'affacturage.

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan de ces différents passifs financiers courants correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

NOTE 22 INSTRUMENTS FINANCIERS
Catégorisation et juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers se ventilent selon les catégories suivantes :

<i>En K€</i>	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments dérivés	Dettes	Valeur Au bilan	Juste valeur
Titres des sociétés non consolidées		159				159	159
Dépôts et cautionnements, Prêts			929			929	929
Clients			17 756			17 756	17 756
Autres actifs courants			1 643			1 643	1 643
Banques	1 511					1 511	1 511
Valeur mobilière de placement	54					54	54
TOTAL ACTIF FINANCIER	1 564	159	20 328	0	0	22 051	22 051

<i>En K€</i>	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments dérivés	Dettes	Valeur Au bilan	Juste valeur
Emprunts portant intérêts							
Emprunts garantis sur créances clients					7 354	7 354	7 354
Fournisseurs					4 138	4 138	4 138
Autres dettes courantes					17 082	17 082	17 082
Découverts bancaires	237					237	237
TOTAL PASSIF FINANCIER	237	0	0	0	28 574	28 811	28 811

Les principales méthodes d'évaluation et composantes de chacune des catégories d'instruments financiers sont les suivantes :

- Les éléments comptabilisés à leur juste valeur par compte de résultat, c'est à dire les composantes de la trésorerie, sont évalués par référence à un cours coté sur un marché actif.
- Les actifs financiers disponibles à la vente, constitués des titres des sociétés non consolidées, sont comptabilisés à leur juste valeur.
- Les Prêts et créances, constitués essentiellement du poste client et des retenues de garantie concédées au factor dans le cadre des cessions de créances sont comptabilisés à leur juste valeur.
- Les Emprunts portants intérêts sont comptabilisés au coût amorti déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les découverts bancaires sont comptabilisés à leur juste valeur.
- Les autres passifs sont comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan.

NOTE 23 FACTEURS DE RISQUES FINANCIERS

23.1. Risque de crédit

	Valeur Nette	dont Provision HT	Dont ni dépréciées, ni échues à la date de clôture, ni facturé mais en cours de production	Dont non dépréciées à la date de clôture, mais échues selon les périodes suivantes					
	Comptable			plus de 360 jours *	entre 181 et 360 jours	entre 91 et 180 jours	entre 61 et 90 jours	entre 30 et 60 jours	moins de 30 jours
	Créances clients 2009 (Y compris Créances douteuses)	15 377	1 610	16 623	44	80	20	80	120
Créances clients 2010 (Y compris Créances douteuses)	17 756	1 843	19 385	0	0	0	174	20	20

23.2. Risque de liquidité

Selon la définition donnée par l'autorité des marchés financiers, le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le groupe estime ne pas être exposé à ce risque compte tenu de sa structure financière générale, du niveau et de la structure de son actif circulant et de son endettement, et de sa capacité à mobiliser, le cas échéant, de nouveaux financements.

23.3. Risque de marché

L'endettement financier du groupe, hors opération de factoring étant peu significatif, Umanis considère ne pas être en situation de risque de taux.

Le risque de change concerne essentiellement la conversion des états financiers des sociétés anglaise et polonaise. Le risque sur les opérations commerciales est nul, car ces deux entités sont en sommeil et il n'y a plus d'activité dans ces structures.

NOTE 24 CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF

24.1. Détail des charges de personnel

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Salaires et traitements	25 663	26 040
Charges sociales	11 479	11 511
Autres charges de personnel	131	25
Indemnités pour départ à la retraite	275	66
TOTAL	37 548	37 643

24.2. Décomposition des charges de personnel par zone géographique

En K€	31/12/2010	31/12/2009
France	35 277	35 805
Reste de l'Europe y compris Maroc	2 271	1 838
TOTAL	37 548	37 643

24.3. Effectifs à fin 2010

<i>En nombre</i>	31/12/2010	31/12/2009
Cadres	478	548
Agents de maîtrise et techniciens	2	2
Employés	205	184
Ouvriers		
TOTAL	685	734

NOTE 25 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

<i>En K€</i>	31/12/2010	31/12/2009
Charges de restructuration	-629	-1 161
Charges sur Litige Commercial	0	-633
Produits sur Litige commercial	600	139
Pénalité et Amendes	-48	-1 228
Produits et charges sur exercices antérieurs	-31	790
Cession de titres et apurements créances	0	566
TOTAL	-108	-1 527

Les autres produits et charges opérationnels sont des éléments inhabituels et significatifs mais non récurrents.

Les charges de restructuration correspondent à des mesures d'assainissement des charges fixes essentiellement en termes de coût de personnel.

NOTE 26 RÉSULTAT FINANCIER NET

<i>En K€</i>	31/12/2010	31/12/2009
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		
Charges d'intérêts d'emprunts et de découverts	-20	-12
Coût de l'endettement financier net	-20	-12
Gains de change	204	170
Pertes de change		-4
Provision pour pénalités éventuelles		-800
Autres	-16	-106
Autres produits et charges financiers	188	-740
TOTAL RESULTAT FINANCIER NET	168	-752

NOTE 27 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

27.1. Charge d'impôts

Compte tenu des perspectives de résultat des différentes filiales du groupe et du montant des impôts différés actifs au 31 décembre 2010, 1.686 k€ d'impôt différé supplémentaire a été comptabilisé sur 2010.

<i>En K€</i>	31/12/2010	01/01/2009
Impôts courants	-528	
Impôts différés	-1 686	-773
CIR	1 010	
TOTAL	-1 204	-773

En 2010, le Groupe a décidé l'application de la norme IAS 12 consécutive à la réforme de la Taxe professionnelle introduite en France par la loi de finance 2010 publiée le 31 décembre 2009 créant la Contribution Economique Territoriale (CET).

Umanis considère que la composante Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), dont la base de calcul est assise sur une différence entre les revenus et certaines charges opérationnelles constitue, compte tenu de son activité, un impôt sur le résultat au regard de la norme IAS 12.

En conséquence, à compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE sera comptabilisé sur la ligne « Impôt sur le bénéfice ». Au 31 décembre 2010, le montant de la charge courante s'élève à 526 milliers d'euros.

Le Crédit Impôt Recherche comptabilisé au 31 décembre 2010 correspond à l'intégralité du CIR au titre de l'exercice 2009.

27.2. Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net avant impôt	3 869	2 113
Taux d'impôt théorique	33,33%	33,33%
Impôt théorique	-1 290	-704
Rapprochement :		
Différences permanentes	-922	-69
Déficit reportable filiale espagnole		
CVAE	526	
Déficits non activés		
Imputation des déficits non activés		
Impôts sociétés non intégrées		
Activation des impôts différés actifs		
Différence de taux d'impôt		
Impôt effectivement comptabilisé	-1 686	-773

27.3. Impôts différés

<i>En K€</i>	31/12/2010	31/12/2009
Situation à l'ouverture	7 322	8 087
Produits (charges) de l'exercice		
Charge d'impôt de la période		7
Activation des impôts différés	-1 686	-773
dont impôts différés sur retraitements de la période		
dont impôts différés sur activation de déficits		
Situation à la clôture	5 637	7 322

27.4. Détail des impôts différés actifs et passifs, par nature

<i>En K€</i>	Actifs		Passifs		Net	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
Immobilisations incorporelles	3	3			3	3
Frais d'acquisition						
Actualisation des dettes						
Autres retraitements de consolidation			-1 631	-1 748	-1 631	-1 748
Autres actifs						
Provisions :						
<i>dont pensions</i>	285	194			285	194
<i>dont autres provisions</i>	4	3			4	3
Autres différences temporaires	24	32			24	32
Reports fiscaux déficitaires	6 952	8 838			6 952	8 838
* dont impot différé actif non reconnu						
Actifs (passifs) d'impôts différés nets	7 268	9 070	-1 631	-1 748	5 637	7 322
impôts différés au bilan	5 637	7 322				

NOTE 28 REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Prénom, Nom	Rémunération brute/an				Société de rattachement
	Fixe	Avantages en nature	Variable	Jetons de présence	
Laurent PIEPSZOWNIK (PDG)	188 119 €	0 €	23 416 €	29 000 €	Umanis Investissement
Olivier POULIGNY (DG)	188 119 €	5 735 €	23 416 €	29 000 €	Umanis Investissement
Laurent LEMOIGNE (Administrateur)	0 €	0 €	0 €	10 667 €	
Franck MOUCHEL (Administrateur)	0 €	0 €	0 €	22 333 €	
Ludovic MARTY (Administrateur)	0 €	0 €	0 €	9 000 €	

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée aux mandataires sociaux par la Société ou par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Options de souscription d'actions et bons de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 : Au terme de la dix septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale mixte du 25 juin 2010, le conseil d'administration a été autorisé à émettre, en une ou plusieurs fois, des bons de souscription d'actions, avec une limite en terme de nombre maximal d'actions nouvelles émises par exercice des bons fixée à 2.400.000 actions avant regroupement.

Usant de la délégation qui lui a été consentie, le conseil d'administration, aux termes de ses délibérations prises le 30 août 2010, a procédé à l'émission de 141.000 bons de souscription d'action (BSA) (montant avant regroupement des actions) attribués gratuitement, donnant droit à leur titulaire de souscrire, au moyen de chaque bon, à une (1) action de la Société au prix unitaire de 0,71 € (prix unitaire avant regroupement), à libérer en totalité lors de la souscription, au profit du dirigeant, mandataire social, Monsieur Laurent Piepszownik.

Indemnité de départ à la retraite provisionnée dans les comptes consolidés du groupe :

- M. L. PIEPSZOWNIK: 50 344€
- M. O. POULIGNY : 35 250€

NOTE 29 INFORMATIONS SUR LE MONTANT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat pour l'exercice 2010 s'élèvent à 195 166€. L'intégralité de ces honoraires a été facturée au titre de la mission de commissariat aux comptes.

NOTE 30 ENGAGEMENTS DONNÉS OU REÇUS

Société	31/12/2010	31/12/2009
	Avals, cautions et garanties données	
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements bancaires et financiers de la société Call One pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements bancaires et financiers de la société Call One pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société Europstat Business Intelligence Services (Espagne) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements de la société Europstat Business Intelligence Services (Espagne) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société Umanis France (suite à la fusion-absorption d'Aquarel) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements de la société Umanis France (suite à la fusion-absorption d'Aquarel) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire en garantie de paiement de l'ensemble des engagements de la société Umanis France à l'égard de Fortis Banque pour un montant global maximum de 300 K€	Cautionnement solidaire en garantie de paiement de l'ensemble des engagements de la société Umanis France à l'égard de Fortis Banque pour un montant global maximum de 300 K€
Umanis France	Garantie bancaire émise en faveur de la RAM (Royal Air Maroc) pour un montant de 10,7 KE.	Garantie bancaire émise en faveur de la RAM (Royal Air Maroc) pour un montant de 10,7 KE.
Umanis France	Garantie bancaire émise en faveur de la BEAC (Banque Centrale des Etats de l'Afrique Centrale) pour un montant de 75 KE.	
	Autres engagements donnés	
	NEANT	NEANT

UMANIS

Société Anonyme

7-9, rue Paul Vaillant Couturier
92300 Levallois Perret

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Exelmans Audit & Conseil
21, rue de Téhéran
75008 Paris

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

UMANIS

Société Anonyme

7-9, rue Paul Vaillant Couturier
92300 Levallois Perret

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société UMANIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.3 « Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et jugements » de l'annexe aux états financiers, précise que la Direction est conduite, pour arrêter les montants des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé, à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses. Cette note précise que, par définition, les résultats réels seront susceptibles de différer de ces estimations au moment du dénouement des opérations concernées.

Parmi les éléments qui sont sujets à des estimations comptables significatives, figurent les goodwill et les impôts différés :

- Les notes 1.10 « Goodwill », 1.12 « Dépréciation des actifs » ainsi que la note 6 de l'annexe aux états financiers, exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des goodwill.

Nos travaux ont consisté à apprécier le bien fondé de la méthodologie mise en œuvre, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

- Les notes 1.24 « Impôt différés » et 27 « Impôt sur les résultats » exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des impôts différés.

Nos travaux ont consisté à apprécier le bien fondé de la méthodologie mise en œuvre et les hypothèses sur lesquelles se fonde l'estimation des impôts différés actifs, à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de cette estimation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2011

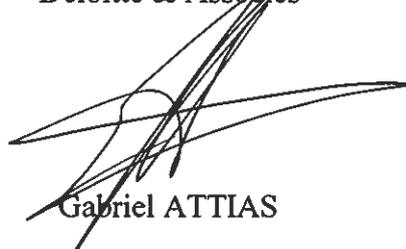
Les Commissaires aux Comptes

Exelmans Audit & Conseil

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'E' followed by a horizontal line and a vertical stroke at the end.

Eric GUEDJ

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, featuring a complex, overlapping scribble of lines.

Gabriel ATTIAS

**ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL SUR
LES COMPTES SOCIAUX ARRETES AU 31/12/2010 DE LA SOCIETE UMANIS SA
ET DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE UMANIS ARRETES
AU 31/12/2010**

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sociaux de la Société et les comptes consolidés du Groupe UMANIS arrêtés au 31/12/2010 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-avant présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Laurent PIERSZOWNIK



**Honoraires des Commissaires aux Comptes
et des membres de leur réseau – Exercice 2010**

En €	DELOITTE et Associés						Cabinet Exelmans					
	Montants en €			% du total			Montants en €			% du total		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	193 000	150 000	150 000	65 %	59 %	59 %	105 000	105 000	105 000	35 %	41 %	41 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de CAC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-Total	193 000	150 000	150 000	65 %	59 %	59 %	105 000	105 000	105 000	35 %	41 %	41 %
AUTRES PRESTATIONS												
TOTAL	193 000	150 000	150 000	65 %	59 %	59 %	105 000	105 000	105 000	35 %	41 %	41 %